

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12-13

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012-2013

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

SOCIAL AFFAIRS,
SCIENCE AND
TECHNOLOGY

AFFAIRES SOCIALES,
DES SCIENCES ET
DE LA TECHNOLOGIE

Chair:

The Honourable KELVIN KENNETH OGILVIE

L'honorable KELVIN KENNETH OGILVIE

Wednesday, February 6, 2013
Thursday, February 7, 2013

Le mercredi 6 février 2013
Le jeudi 7 février 2013

Issue No. 30

Fascicule n° 30

First and second meetings on:

Bill C-316, An Act to amend the Employment Insurance
Act (incarceration)

Première et deuxième réunions concernant :

Le projet de loi C-316, Loi modifiant la Loi sur
l'assurance-emploi (incarcération)

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND
TECHNOLOGY

The Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, *Chair*
The Honourable Art Eggleton, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Boisvenu	* LeBreton, P.C.
Cordy	(or Carignan)
* Cowan	Martin
(or Tardif)	Merchant
Dyck	Munson
Eaton	Seidman
Enverga	Seth

* Ex officio members
(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Boisvenu replaced the Honourable Senator Verner, P.C. (*February 6, 2013*).

The Honourable Senator Verner, P.C. replaced the Honourable Senator Maltais (*December 10, 2012*).

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Duffy (*December 10, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET
DE LA TECHNOLOGIE

Président : L'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie
Vice-président : L'honorable Art Eggleton, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

Boisvenu	* LeBreton, C.P.
Cordy	(ou Carignan)
* Cowan	Martin
(ou Tardif)	Merchant
Dyck	Munson
Eaton	Seidman
Enverga	Seth

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Boisvenu a remplacé l'honorable sénatrice Verner, C.P., (*le 6 février 2013*).

L'honorable sénatrice Verner, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Maltais (*le 10 décembre 2012*).

L'honorable sénatrice Eaton a remplacé l'honorable sénateur Duffy (*le 10 décembre 2012*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, October 24, 2012:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Boisvenu, seconded by the Honourable Senator Marshall, for the second reading of Bill C-316, An Act to amend the Employment Insurance Act (incarceration).

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time, on division

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Johnson, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 24 octobre 2012 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Boisvenu, appuyée par l'honorable sénateur Marshall, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-316, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (incarcération).

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Johnson, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, February 6, 2013
(69)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:15 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Boisvenu, Cordy, Dyck, Eaton, Eggleton, P.C., Enverga, Martin, Merchant, Munson, Ogilvie, Seidman and Seth (12).

In attendance: Sandra Gruescu and Sonya Norris, Analysts, Parliamentary Information and Research Service.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, October 24, 2012, the committee began its study on Bill C-316, An Act to amend the Employment Insurance Act (incarceration).

WITNESSES:

Richard Harris, Member of Parliament for Cariboo—Prince George, sponsor of the bill.

Human Resources and Skills Development Canada:

Mireille Laroche, Director General, Employment Insurance Policy.

The chair made a statement.

Mr. Harris made a statement and, together with Ms. Laroche, answered questions.

At 5:31 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, February 7, 2013
(70)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:29 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Boisvenu, Cordy, Dyck, Eaton, Eggleton, P.C., Enverga, Martin, Merchant, Munson, Ogilvie, Seidman and Seth (12).

In attendance: Sonya Norris, Analyst, Parliamentary Information and Research Service.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 6 février 2013
(69)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boisvenu, Cordy, Dyck, Eaton, Eggleton, C.P., Enverga, Martin, Merchant, Munson, Ogilvie, Seidman et Seth (12).

Également présentes : Sandra Gruescu et Sonya Norris, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 24 octobre 2012, le comité entreprend son étude du projet de loi C-316, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (incarcération).

TÉMOINS :

Richard Harris, député, Cariboo—Prince George, parrain du projet de loi.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Mireille Laroche, directrice générale, Politiques de l'assurance-emploi.

Le président prend la parole.

M. Harris fait une déclaration, puis, avec l'aide de Mme Laroche, répond aux questions.

À 17 h 31, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 7 février 2013
(70)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 29, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boisvenu, Cordy, Dyck, Eaton, Eggleton, C.P., Enverga, Martin, Merchant, Munson, Ogilvie, Seidman et Seth (12).

Également présente : Sonya Norris, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, October 24, 2012, the committee continued its study on Bill C-316, An Act to amend the Employment Insurance Act (incarceration).

WITNESSES:

Canadian Criminal Justice Association:

Justin Piché, Member, Policy Review Committee.

John Howard Society of Canada:

Catherine Latimer, Executive Director.

Canadian Association of Elizabeth Fry Societies:

Kim Pate, Executive Director.

United Way of Calgary:

Loreen Gilmour, Director, Poverty Initiatives and Research.

Canadian Resource Centre for Victims of Crime:

Heidi Illingworth, Executive Director.

The chair made a statement.

Mr. Piché, Ms. Latimer and Ms. Paté each made a statement and, together, answered questions.

At 11:28 a.m., the committee suspended.

At 11:30 a.m., the committee resumed.

Ms. Gilmour and Ms. Illingworth each made a statement and, together, answered questions.

At 12:15 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 24 octobre 2012, le comité poursuit son étude du projet de loi C-316, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (incarcération).

TÉMOINS :

Association canadienne de justice pénale :

Justin Piché, membre du conseil d'examen des politiques.

Société John Howard du Canada :

Catherine Latimer, directrice générale.

Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry :

Kim Pate, directrice générale.

CentreAide Calgary :

Loreen Gilmour, directrice, Recherche et initiatives en matière de pauvreté.

Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes :

Heidi Illingworth, directrice générale.

Le président prend la parole.

M. Piché, Mme Latimer et Mme Paté font chacun une déclaration, puis, ensemble, répondent aux questions.

À 11 h 28, la séance est suspendue.

À 11 h 30, la séance reprend.

Mmes Gilmour et Illingworth font chacune une déclaration, puis, ensemble, répondent aux questions.

À 12 h 15, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jessica Richardson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 6, 2013

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-316, An Act to amend the Employment Insurance Act (incarceration), met this day at 4:15 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Kelvin Kenneth Ogilvie (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, since this is our first formal meeting of this part of the session, I would like to wish everyone a happy new year, including all those who support us so thoroughly here. Welcome back.

[*Translation*]

Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I am Kelvin Ogilvie, a senator from Nova Scotia and chair of the committee. I would like to start the meeting by having my colleagues introduce themselves, starting on my left.

Senator Eggleton: Art Eggleton, a senator from Toronto and deputy chair of the committee.

Senator Merchant: I am Pana Merchant, from Saskatchewan.

Senator Dyck: Lillian Dyck, also from Saskatchewan.

Senator Enverga: I am Tobias Enverga, a senator from Ontario.

Senator Eaton: Nicky Eaton, Ontario.

Senator Martin: Yonah Martin, from British Columbia, and welcome to a fellow British Columbian.

Senator Seidman: I am Judith Seidman, from Montreal, Quebec.

Senator Cordy: I am Jane Cordy, a senator from Nova Scotia.

The Chair: To give a brief background, we all know why we are here, but for the record, we are here today to deal with Bill C-316, an Act to amend the Employment Insurance Act. Our formal witness today is Richard Harris, Member of Parliament for Cariboo—Prince George and sponsor of the bill. Also with us from Human Resources and Skills Development Canada is Mireille Laroche, Director General, Employment Insurance Policy. Welcome to you both.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 6 février 2013

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi C-316, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (incarcération), se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, comme il s'agit de notre première réunion officielle après la reprise des travaux de la session, j'aimerais souhaiter à tous, y compris au personnel dévoué qui nous prête main-forte, une bonne année et une bonne rentrée.

[*Français*]

Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je m'appelle Kelvin Ogilvie; je suis un sénateur de la Nouvelle-Écosse et je préside le comité. Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais inviter mes collègues à se présenter, en commençant à ma gauche.

Le sénateur Eggleton : Art Eggleton, sénateur de Toronto et vice-président du comité.

La sénatrice Merchant : Je m'appelle Pana Merchant, de la Saskatchewan.

La sénatrice Dyck : Lillian Dyck, également de la Saskatchewan.

Le sénateur Enverga : Je m'appelle Tobias Enverga, sénateur de l'Ontario.

La sénatrice Eaton : Nicky Eaton, Ontario.

La sénatrice Martin : Yonah Martin, de la Colombie-Britannique, et je souhaite la bienvenue à notre témoin qui vient, lui aussi, de ma province.

La sénatrice Seidman : Je m'appelle Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

La sénatrice Cordy : Je m'appelle Jane Cordy, sénatrice de la Nouvelle-Écosse.

Le président : Faisons d'abord une brève mise en contexte. Bon, nous savons tous la raison pour laquelle nous nous retrouvons ici, mais aux fins du compte rendu, nous sommes ici aujourd'hui pour étudier le projet de loi C-316, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (incarcération). Notre témoin officiel aujourd'hui est Richard Harris, député de Cariboo-Prince George et parrain du projet de loi. Nous accueillons également, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Mireille Laroche, directrice générale, Politiques de l'assurance-emploi. Bienvenue à vous deux.

We will start off by inviting Mr. Harris to make opening comments, following which we will have questions from senators.

Richard Harris, Member of Parliament for Cariboo—Prince George, sponsor of the bill: Thank you, Mr. Chair, for inviting me today. This is my first appearance before a Senate committee after being here for 20 years. I am happy to be here because it is in support of my private member's bill, which I am most assured all of you will pass through quickly and we will see it become law.

I would like to tell you a little story to begin. This is a true story. In my riding, a little more than a year ago, I received a call from a young man who needed my help. Upon talking to him, I found that this was his family's story. He was a skilled tradesperson, had a good job, and his wife was working at a middle level position in the health care industry. They had two young children, and there came a time in their lives when his wife thought that she might like to take some upgrading courses to raise her up to a higher level of knowledge in the health care industry, thereby guaranteeing even more that she would have a job for some time.

She did. Voluntarily, she took a year off from work, went back to school at her own expense, completed her course and came out with a degree which was somewhat higher than what she was at when she went in. They were happily looking forward to a very secure future with a family income that would not likely be interrupted by layoffs or a shortage of work.

She started in her new job. After working for about three months, she was not feeling well. She went to the doctor and, sadly, it was discovered that she had cancer. The advice from the doctor was to begin treatments as quickly as possible because it was an aggressive form of cancer. However, there was some hope.

She had to leave her job. Because they had two children, the decision was made that her husband would take as much time off work as he could to care for her while she was at home undergoing the treatment as well as to care for the children and shoulder the other family responsibilities.

They applied for Employment Insurance payments, but because she had not worked enough in the qualifying period, she was denied benefits. That is how the file got to my office asking for assistance. They went to the EI appeal board, which reported that while they believed this person should absolutely receive the EI funding that was available to nearly every other person who works, because she did not qualify under the rules, they could not recommend it and so it did not go forward.

The file came to my office and I began to look into exactly what the qualifications were and why this lady was denied. Of course, I learned the same things as I had been told: that she had not worked enough during the qualifying period and was ineligible to receive EI payments. However, in my search of qualifying periods I found

Nous allons commencer par inviter M. Harris à faire une déclaration préliminaire, après quoi les sénateurs poseront leurs questions.

Richard Harris, député, Cariboo—Prince George, parrain du projet de loi : Merci, monsieur le président, de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui. Il s'agit de ma première comparution devant un comité sénatorial, et ça fait 20 ans que je suis au Parlement. Je suis heureux d'être ici pour parler en faveur de mon projet de loi d'initiative parlementaire, et je suis convaincu que vous l'adopterez tous rapidement en vue d'en faire une loi.

Pour commencer, j'aimerais vous raconter une petite histoire. Il s'agit d'un fait vécu. Dans ma circonscription, il y a un peu plus d'un an, j'ai reçu un appel d'un jeune homme qui avait besoin de mon aide. Après notre entretien, j'ai appris qu'il m'avait raconté l'histoire de sa famille. C'était un ouvrier spécialisé, qui avait un bon emploi, et son épouse occupait un poste de niveau intermédiaire dans l'industrie des soins de la santé. Ils avaient deux enfants. Puis, un jour, son épouse s'est dit qu'elle pourrait suivre des cours d'appoint afin d'approfondir ses connaissances dans l'industrie des soins de santé, garantissant ainsi encore plus qu'elle aurait un emploi pendant un certain temps.

Et c'est ce qu'elle a fait. Prenant volontairement une année de congé, elle est retournée sur les bancs d'école à ses frais, elle a terminé ses cours et elle est revenue avec en main un diplôme qui était quelque peu supérieur à ce qu'elle détenait à son entrée. Le couple envisageait avec bonheur un avenir très sûr grâce à un revenu familial qui, selon toute vraisemblance, ne serait pas perturbé par les mises à pied ou la pénurie de travail.

Elle a commencé son nouvel emploi. Trois mois plus tard, elle s'est sentie mal. Elle a consulté un médecin qui lui a appris qu'elle avait un cancer. Le médecin lui a conseillé de commencer le plus rapidement possible les traitements, parce que son cancer était agressif. Cependant, il y avait de l'espoir.

Elle a dû quitter son emploi. Étant donné que le couple avait deux enfants, il a été convenu que le mari s'absenterait autant que possible de son travail pour s'occuper des enfants et d'elle pendant qu'elle subissait ses traitements à la maison et se charger des autres responsabilités familiales.

Elle a présenté une demande de prestations d'assurance-emploi qui lui a été refusée, parce qu'elle n'avait pas travaillé suffisamment pendant la période de référence. On m'a alors fait parvenir le dossier pour leur venir en aide. Le couple s'est présenté devant le comité d'appel de l'assurance-emploi. Les membres du comité ont avoué que la personne devrait absolument pouvoir bénéficier des prestations d'assurance-emploi qui sont disponibles pour la très grande majorité des travailleurs, mais étant donné qu'elle ne remplissait pas les conditions, ils ne pouvaient pas lui accorder de prestations. La demande n'a pas été acceptée.

Le dossier a été porté à mon attention, et j'ai examiné les conditions d'admissibilité et j'ai essayé de comprendre pourquoi sa demande avait été rejetée. J'ai bien entendu vu ce qu'on m'avait déjà dit, à savoir qu'elle n'avait pas travaillé suffisamment pendant la période de référence et qu'elle n'était donc pas admissible aux

out, much to my surprise, that if she had gone to jail for a year and then been released, she would be eligible for a 52-week extension period so that it would be as if she had never left her job. I thought that was basically unfair. How can a convicted felon be treated more preferentially than someone like the lady I was trying help, someone who voluntarily left their job for a year and came back to work for a few months and then was laid off? Those people would not be entitled, but for a person who goes to jail, it is as if they never left their job, which is most unfair.

I talked to many people who were astonished that this preferred position was available to convicted felons under the EI system, so I set out to try, through legislation, to take away that preferred position. That is what Bill C-316 is all about.

I am not out to change the entire system; I just want to make it fair so that convicted felons are treated equal to honest, hard-working Canadians who lose their jobs through no fault of their own or who have voluntarily taken some time off. I just want to make it fair. Who can justify a convicted felon receiving more preferential treatment under our system than someone who obeys the law, works hard and who wants to provide for their family but loses their job? That is what the bill is all about.

I am certainly prepared to defend the bill. It is a very small step in making our huge EI system fair. I am not trying to change the world; I just want to make things fair because Canadians deserve to see us do things that reflect fairness.

The Chair: Thank you very much, Mr. Harris.

For the benefit of the committee, I will mention that Ms. Laroche is here to answer questions and not as a presenter. Mr. Harris is the presenter today. He will need to leave at 5:30 because of votes that will take place in the House of Commons.

I will now open the floor to questions from colleagues.

Senator Eggleton: I will save the technical questions I have for Ms. Laroche until later, if I may. Since Mr. Harris has to leave, I will ask him questions at this time.

Mr. Harris, the provision you seek to remove from the Employment Insurance Act was put in place by the Diefenbaker Conservative government. It was proposed by the Honourable Michael Starr, who said at the time:

Ordinarily a person who had spent up to two years in a penitentiary would lose the benefit of unemployment insurance contributions, which would impose a further punishment in addition to those levied by the court. This

prestations d'assurance-emploi. Cependant, dans mes recherches sur la période de référence, j'ai été très surpris d'apprendre que si elle avait été en prison durant un an et qu'elle avait été libérée, elle aurait été admissible à une prolongation de la période de référence de 52 semaines; ce serait comme si elle n'avait pas quitté son travail. Je me suis dit que c'était injuste. Pourquoi un détenu serait-il mieux traité qu'une personne qui, comme la dame que j'essayais d'aider, a choisi de quitter son emploi durant un an et qui est revenu au travail pendant quelques mois avant de perdre son emploi? Cette personne ne serait pas admissible aux prestations, mais dans le cas d'un individu qui va en prison, c'est comme s'il n'avait jamais quitté son emploi, ce qui est hautement injuste.

J'ai discuté avec bon nombre de gens qui étaient étonnés que le régime d'assurance-emploi accorde un tel privilège aux criminels condamnés. J'ai donc décidé d'essayer de leur retirer ce privilège par l'entremise de la voie législative. C'est l'objectif du projet de loi C-316.

Je ne souhaite pas modifier l'ensemble du régime; je veux seulement le rendre juste et faire en sorte que les criminels condamnés bénéficient du même traitement que les honnêtes travailleurs canadiens qui perdent leur emploi pour une raison indépendante de leur volonté ou qui prennent volontairement une période de congé. Je veux rendre le tout équitable. Qui peut justifier que des criminels condamnés soient mieux traités dans le régime que d'honnêtes travailleurs canadiens qui veulent pourvoir aux besoins de leur famille, mais qui perdent leur emploi? C'est ce dont il est question dans le projet de loi.

Je suis certainement prêt à défendre le projet de loi. C'est une très petite modification pour nous assurer que notre énorme régime d'assurance-emploi est équitable. Je n'essaye pas de changer le monde; je veux seulement que ce soit équitable, parce que les Canadiens méritent que nous posions des gestes en vue d'assurer l'équité.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Harris.

À titre informatif, je souligne que Mme Laroche est au comité pour répondre aux questions; elle ne fera pas d'exposé. M. Harris s'en est déjà chargé. Il devra quitter la séance à 17 h 30, parce que des votes auront lieu à la Chambre des communes.

J'invite maintenant mes collègues à poser leurs questions.

Le sénateur Eggleton : Je vais garder pour plus tard mes questions de nature technique pour Mme Laroche, si vous me le permettez. Étant donné que M. Harris est ici, je vais en profiter pour lui poser des questions.

Monsieur Harris, la disposition que vous souhaitez abroger de la Loi sur l'assurance-emploi a été adoptée par le gouvernement conservateur de Diefenbaker. La disposition avait été proposée par l'honorable Michael Starr, qui avait dit à l'époque :

D'ordinaire, une personne qui a passé jusqu'à deux ans dans un pénitencier perdrait le bénéfice de ses contributions d'assurance-chômage, ce qui imposerait une peine supplémentaire à celles qui lui sont imposées par le

disability is now removed and it will help a great deal in the rehabilitation of those who have been unfortunate enough to have punishment imposed upon them by the courts.

Do you believe Mr. Starr was wrong in doing that?

Mr. Harris: Regardless of who implemented the legislation, be it a Progressive Conservative government or a Liberal government, it is not fair to give preferential treatment to convicted felons under the EI Act, which is what this does. I want to remove it. There is an abundance of NGOs that provide assistance to people who come out of incarceration at the provincial level, the municipal level and the regional level. Correctional services also have programs to help them become better people and turn away from their criminal activity.

I am not convinced that being able to collect EI is that meaningful to them. It could be argued that it is an incentive to someone who comes out of prison to not bother looking for a job because they will receive 52 weeks of income. There are arguments both ways.

Senator Eggleton: That, of course, is the maximum. It could be less than that. We are talking about people who served terms of up to two years, so we are not talking about hardened criminals who have been convicted of major crimes. Many of these people are in jail for poverty-related crimes. The majority of them serve only about three months, perhaps for theft or for not paying a fine. Many are women and many are Aboriginal.

Without this income, many of them become homeless. People have a difficult enough time as it is getting a job after coming out of jail, but without this allowance do you not feel that the likelihood of recidivism, of going back into some criminal activity, is more likely? That ends up costing the taxpayer more, so we are not being very fair to the taxpayer in that respect.

Mr. Harris: Senator Eggleton, I believe that people are responsible for the things they do, and this is, in a way, a way to reward someone who has committed a crime. If they commit a crime and go to jail, that is an extension of the crime that they committed. They have to go to jail or serve a penalty of some sort.

When they come out of jail, if they have served a year or less, the EI system suddenly says, "Well, it is just as if you never were in jail. We are going to give you a free pass on this one and you are going to be able to start collecting EI." For a convicted felon who has come out of prison, that is clearly seen as preferential treatment over someone who never went to jail and lived their life honestly. It is preferential treatment. I just cannot support it because it is not fair.

tribunal. Cette cause d'inadmissibilité est maintenant éliminée; cela aidera beaucoup à la réadaptation de ceux qui ont eu le malheur d'encourir une punition des tribunaux.

Croyez-vous que M. Starr avait tort de le faire?

M. Harris : Peu importe que ce soit un gouvernement progressiste-conservateur ou un gouvernement libéral qui a mis en oeuvre la mesure, c'est injuste d'accorder dans la Loi sur l'Assurance-emploi un privilège à un criminel condamné, comme c'est actuellement le cas. Je veux que la disposition soit abrogée. Sur les scènes provinciale, municipale et régionale, de nombreux organismes non gouvernementaux aident les gens qui sortent du système carcéral. Les services correctionnels ont également des programmes pour les aider à devenir de meilleures personnes et à tourner le dos à la criminalité.

Je ne suis pas convaincu que la possibilité de bénéficier de prestations d'assurance-emploi revêt autant d'importance pour eux. On pourrait penser que cela les inciterait à ne pas se chercher un travail à leur sortie de prison, parce qu'ils recevront des prestations pendant 52 semaines. Il y a des arguments d'un côté comme de l'autre.

Le sénateur Eggleton : C'est évidemment le maximum. Cela pourrait être moins. Il est question de gens qui ont purgé des peines maximales de deux ans. Il ne s'agit donc pas de criminels endurcis qui ont commis des crimes graves. Bon nombre de ces gens sont en prison, parce qu'ils ont commis des crimes associés à la pauvreté. La majorité d'entre eux ne purgent que trois mois, par exemple, pour avoir commis un vol ou ne pas avoir payé une amende. Il y a de nombreuses femmes et de nombreux Autochtones.

Sans ce revenu, de nombreuses personnes se retrouveraient dans la rue. Les gens ont déjà suffisamment de difficulté à se trouver un travail à leur sortie de prison. Selon vous, si nous leur retirons leurs prestations, les risques qu'ils récidivent et sombrent de nouveau dans la criminalité augmenteront-ils? Cela risque de coûter plus cher aux contribuables, ce qui ne serait donc pas juste envers eux.

M. Harris : Sénateur Eggleton, je crois que les gens sont responsables des gestes qu'ils posent, et c'est d'une certaine manière une façon de récompenser une personne qui a commis un crime. Si les gens commettent un crime et purgent une peine d'emprisonnement, c'est une conséquence du crime qu'ils ont commis. Ils prennent le chemin de la prison ou purgent une autre peine.

Lorsqu'ils recouvrent leur liberté, s'ils ont purgé une peine d'un an ou moins, le régime d'assurance-emploi leur dit : « Eh bien, c'est comme si vous n'aviez jamais été en prison. Nous allons vous accorder un passe-droit, et vous pourrez commencer à recevoir des prestations d'assurance-emploi. » Dans le cas d'un criminel condamné qui recouvre sa liberté, c'est clairement perçu comme un privilège au détriment de ceux qui n'ont jamais été en prison et qui sont d'honnêtes citoyens. C'est un traitement préférentiel. Je ne peux tout simplement pas l'accepter, parce que ce n'est pas équitable.

Senator Eggleton: First, this is not a government taxpayer paid program. EI is a program these people paid into and employers paid into as well. When Mr. Starr introduced this, he pointed out that these people are already getting punished. However, punishing them a further time and making it more difficult for them to get back on their feet will only further result in recidivism, people committing crimes and going back to jail, but it also punishes the innocent members of their family.

Mr. Harris: The short answer to that is perhaps they should not have committed the crime in the first place. They would not be in jail. That opens a whole new area of trying to get our society in better shape, and that is not what this bill is all about. This is about correcting a distinct unfairness in the system and taking away a preferential treatment under the act that treats convicted felons in a better way than it treats hard-working, honest Canadians.

When they come out of prison, there is I think about \$400 million in programming at all governmental levels. We have Elizabeth Fry, the John Howard Society, programs of course, and we support them because we know that they are needed. However, there are programs to assist people when they come out of incarceration. I think those programs are adequate, and they do not have to be treated in a preferential way under the EI system.

Senator Eggleton: You talk about fairness. What about fairness to future victims? If these people go back into the system — and there is evidence to indicate that many people who come out of the system end up going back in, particularly if they cannot make ends meet and are having difficulty getting a job — someone becomes victimized as a result. Are we not being unfair to future victims?

Mr. Harris: I think you would have a tough time making an argument that that was the reason they were victimized, senator. The person who comes out of jail, saying that because they did not have an EI payment or EI cheque every week will automatically turn them toward a life of crime, whether they have that or not I do not think has much to do with whether they will further victimize society.

Senator Eggleton: What is the characteristic of these people? I have described them as being people involved in petty crimes, maybe stealing a loaf of bread, maybe not paying a fine. The statistic I have seen indicates that the majority of them would be in the very short end of that two-year period, but they are going into provincial penal institutions as opposed to the federal penitentiary system. You seem to describe these people as being rotten to the core.

Le sénateur Eggleton : Premièrement, il ne s'agit pas d'un programme gouvernemental financé à même les impôts des contribuables. L'assurance-emploi est un programme auquel les travailleurs et les employeurs contribuent. Lorsque M. Starr a présenté la disposition, il a indiqué que les détenus sont déjà punis. Cependant, les punir de nouveau et rendre encore plus difficile leur réinsertion sociale ne fera qu'accentuer les risques de récidive et le nombre de gens qui commettent des crimes et qui retournent en prison, mais cela punit également les membres de leur famille qui n'ont rien fait.

M. Harris : La réponse courte est qu'ils n'auraient peut-être pas dû commettre de crime. Ils ne purgeraient pas de peine d'emprisonnement. Cela concerne un tout autre sujet, à savoir d'essayer de rendre meilleure notre société, mais ce n'est pas l'objectif du projet de loi. Nous voulons corriger une injustice dans le régime et retirer un privilège en vertu de la loi qui fait en sorte que les criminels condamnés sont mieux traités que les honnêtes travailleurs canadiens.

Lorsque les détenus recouvrent leur liberté, je crois qu'il y a pour environ 400 millions de dollars en programmes tous ordres de gouvernement confondus. Nous avons la société Elizabeth Fry, la Société John Howard, et bien entendu divers programmes, et nous les soutenons, parce que nous savons que c'est nécessaire. Par contre, il y a des programmes qui viennent en aide aux gens lorsqu'ils recouvrent leur liberté. Selon moi, ces programmes sont adéquats, et les gens qui sortent de prison n'ont pas besoin de bénéficier d'un traitement préférentiel dans le régime d'assurance-emploi.

Le sénateur Eggleton : Vous parlez d'équité. Qu'en est-il de l'équité envers les futures victimes? Si ces gens retournent en prison — et les données nous indiquent que bon nombre de gens qui sortent du système carcéral finissent par y retourner, particulièrement s'ils n'arrivent pas à rejoindre les deux bouts ou qu'ils ont de la difficulté à se trouver un emploi —, cela signifie qu'il y a eu d'autres victimes. Ne sommes-nous donc pas injustes envers ces futures victimes?

M. Harris : Je crois que vous aurez de la difficulté à faire valoir que c'est ce qui explique pourquoi les gens commettent d'autres crimes, monsieur le sénateur. Vous sous-entendez que l'absence de prestations d'assurance-emploi ferait en sorte que les gens qui sortent de prison retomberaient automatiquement dans la criminalité, mais je ne crois pas que les prestations d'assurance-emploi aient vraiment une grande incidence sur les risques de récidive.

Le sénateur Eggleton : Qu'est-ce qui caractérise ces personnes? J'ai mentionné qu'il s'agit de gens qui ont commis de petits crimes, comme le vol d'une miche de pain ou le non-paiement d'une amende. Les statistiques que j'ai démontrent que la majorité d'entre eux ne purgent qu'une très courte peine, mais ils se trouvent dans des établissements provinciaux et non le système carcéral fédéral. Vous semblez les décrire comme des individus irrécupérables.

Mr. Harris: First, I am sure you know that people who steal a loaf of bread or do petty crimes or do not pay a fine do not go to jail, not in our society now. People who are found guilty of assault and non-petty crimes seldom go to jail anymore. House arrest and suspended sentences seem to be the norm. Using that argument, I do not think quite makes it.

Senator Eggleton: You might be surprised.

Senator Munson: Welcome, Mr. Harris. We have a past; you invited me to speak at the Special Olympics many years ago. It was a long time ago.

Mr. Harris: It was. Thank you for coming.

Senator Munson: It was wonderful.

I think we differ a little on this issue. You used the words “to be fair,” and you told the tragic story of the young woman with cancer. To be fair, why not the other way around? Why not an amendment that would have made it easier for her and people like her across the country to receive EI? I think from that perspective that would be fair.

Mr. Harris: First, you cannot do that with a private member's bill. That involves the government spending taxpayers' money, so that cannot be introduced by me. It would have to be introduced by the government.

Second, this bill is not about fixing the part of the system that is pretty fair across the board. This is about fixing a small part of the system that has no fairness whatsoever, and that is the difference.

Senator Munson: Do you think it would be fair, though, if we could fix the system in a different way, that we could be fair to that kind of person through another piece of legislation that might alleviate this stress and pain so that her family could live properly?

Mr. Harris: We have an EI system in this country that will never be perfect, but I think we are doing as good a job as most other countries could ever hope to do. Sure, there are areas of imperfection in any part of our government that we would like to fix ultimately, and maybe we will, but that is not the purpose of this bill. The purpose of this bill is to fix a very distinct unfairness in part of our system, and that unfairness is that our system in this case treats convicted felons who are released from a penitentiary or institution in a more preferential way than regular working Canadians.

Senator Munson: We see statistics in some of the reactions, for example, from the United Way who had recommendations stating that the amendments in your bill would have a negative impact on the most vulnerable populations, people who are poor in the first place. The United Way, at least in Calgary, says income supports

M. Harris : Premièrement, je suis certain que vous savez que les gens qui volent une miche de pain ou qui oublient de payer une amende ne vont pas en prison dans notre société. Il est rare de nos jours que des gens qui sont reconnus coupables d'agression et d'infractions non mineures aillent en prison. La détention à domicile et les condamnations avec sursis semblent être la norme. Je ne pense pas que votre argument tienne vraiment la route.

Le sénateur Eggleton : Vous pourriez être surpris.

Le sénateur Munson : Bienvenue, monsieur Harris. Nous avons déjà collaboré; vous m'avez invité à prendre la parole à l'occasion des Jeux olympiques spéciaux il y a des années. C'était il y a bien longtemps.

M. Harris : C'est vrai. Merci d'être venu.

Le sénateur Munson : C'était formidable.

Je crois que nous ne partageons pas exactement le même point de vue sur la question. Vous avez utilisé les mots « pour être équitable », et vous nous avez raconté la tragique histoire d'une jeune femme atteinte d'un cancer. En toute honnêteté, pourquoi n'est-ce pas le contraire? Pourquoi ne pas modifier la loi de manière à ce qu'elle et les gens dans une telle situation au pays puissent obtenir des prestations d'assurance-emploi? De ce point de vue, je crois que ce serait équitable.

M. Harris : Premièrement, ce n'est pas possible de le faire avec un projet de loi d'initiative parlementaire. Une telle modification exigerait que le gouvernement dépense l'argent des contribuables; je ne peux donc pas prendre une telle initiative. C'est le gouvernement qui doit la prendre.

Deuxièmement, l'objectif du projet de loi n'est pas de corriger la partie du régime qui est plutôt équitable dans l'ensemble. Il s'agit de rectifier un petit élément du régime qui est totalement injuste. Voilà la différence.

Le sénateur Munson : Cependant, selon vous, si nous pouvions modifier le régime d'une autre manière par l'entremise d'un autre projet de loi qui pourrait atténuer le stress et la douleur et permettre à sa famille de vivre adéquatement, est-ce que ce serait équitable envers la dame en question?

M. Harris : Nous avons un régime d'assurance-emploi au pays qui ne sera jamais parfait, mais je crois que la majorité des pays aimeraient avoir un régime comme le nôtre. C'est vrai qu'il y a des imperfections dans l'appareil gouvernemental que nous aimerions corriger, et nous le ferons peut-être, mais le projet de loi a un tout autre objectif, à savoir de remédier à une injustice bien distincte dans notre régime. Cette injustice est que notre régime accorde un privilège aux criminels condamnés qui sortent d'un pénitencier ou d'un établissement qui n'est pas accordé aux travailleurs canadiens.

Le sénateur Munson : Certains réagissent à votre projet de loi et citent des statistiques; par exemple, Centraide Canada prétend que les modifications proposées dans votre projet de loi auraient des effets négatifs sur les populations les plus vulnérables, les gens qui sont déjà pauvres. Centraide, du moins à Calgary, affirme que

such as EI are critical to ensuring successful reintegration of those formerly incarcerated into their communities and reducing rates of recidivism.

Did you speak with groups that would be dealing with those kinds of people who have been in prison for two years or less and find themselves on the street? It seems that is what will happen. You will find them out on the street. There they are on the street with very little in the way of dependency and may have to commit a crime, in their own way, to try to survive.

Mr. Harris: Like I mentioned earlier, a number of organizations are there to help people who have been incarcerated and now are back in society. They provide shelter, food, clothing and assistance to find a job and get their lives back into shape. You will find them at pretty much every level of government in our society. I think they do a pretty good job, and I certainly support much of the activity. The Elizabeth Fry Society and other similar organizations are very active in my riding of Cariboo—Prince George, and I support them. I believe that if someone comes out of prison and somewhere along the way decides they will rehabilitate themselves and not go back to crime, that is when they make the decision. It is not coming out of prison and finding out that they do not have an EI payment for the next 52 weeks that turns them back to crime. It is more likely, if they give it a second thought, to turn them toward an organization for some help and direction in how to get their life turned around if they sincerely want to do that.

Senator Munson: When you decided to propose this legislation, what reports or studies did you use, besides the tragic story you told us about, to support the removal of EI benefits for anyone incarcerated for less than two years?

Mr. Harris: I turned to the public. I did some extensive asking of questions, talking about my bill, and I received overwhelming support from the public. First there was shock and surprise that this provision existed, and then overwhelming support to make changes to make it fair.

I know there are organizations and people out there that will oppose this bill. Bills seldom get unanimous support and I expected that. However, that has not deterred me from working to get this bill through the house and now through the Senate, and I will continue with it.

Senator Dyck: He asked my first question. In my mind, you are comparing apples and oranges, and if I were able to fix it I would want to have provisions to allow the cancer patient to be able to extend her qualifying period so she would be able to receive EI benefits when she recovered and was able to go back to work. That

les mesures de soutien du revenu comme les prestations d'assurance-emploi sont essentielles en vue d'assurer une réinsertion sociale réussie des anciens détenus dans leurs collectivités et de réduire les taux de récidive.

Avez-vous discuté avec des organismes qui s'occupent des gens qui ont purgé une peine de deux ans ou moins et qui aboutissent dans la rue? Il semble que ce soit ce qui arrivera. Les gens se retrouveront dans la rue; ils n'auront que très peu de soutien et devront peut-être commettre un crime pour essayer, à leur façon, de survivre.

M. Harris : Comme je l'ai mentionné plus tôt, des organismes sont là pour aider les anciens détenus qui ont recouvré leur liberté. Ils offrent un toit, de la nourriture, des vêtements et de l'aide pour trouver un emploi et reprendre le droit chemin. Il y en a à tous les ordres de gouvernement dans notre société. Je crois qu'ils accomplissent un excellent travail, et j'appuie certainement en grande partie leurs activités. La société Elizabeth Fry et les autres organismes semblables sont très actifs dans ma circonscription de Cariboo-Prince George, et je les appuie. Je crois que si une personne qui recouvre sa liberté décide de reprendre le droit chemin et de ne pas retomber dans la criminalité, c'est à ce moment que la décision est prise. Ce n'est pas, parce qu'ils se rendent compte en recouvrant leur liberté qu'ils ne sont pas admissibles à des prestations d'assurance-emploi pendant 52 semaines qu'ils retombent dans la criminalité. Si les gens y réfléchissent à deux fois, il est plus probable que cela les pousse à chercher de l'aide et des conseils auprès d'un organisme en vue de reprendre leur vie en main, s'ils veulent sincèrement le faire.

Le sénateur Munson : Lorsque vous avez décidé de proposer ce projet de loi, sur quels rapports et études vous êtes-vous fondé, à part la tragique histoire que vous nous avez racontée, pour militer en faveur du retrait des prestations d'assurance-emploi à quiconque est incarcéré pendant moins de deux ans?

M. Harris : Je me suis tourné vers le public. J'ai posé énormément de questions, beaucoup parlé de mon projet de loi et reçu un appui extraordinaire de la part du public. Premièrement, les gens ont été surpris et choqués de savoir que pareille disposition existait, et ils se sont ensuite dits très favorables à ce que la loi soit modifiée pour corriger cette injustice.

Je sais qu'il y a des organismes et des gens qui s'opposeront à ce projet de loi. Il est rare que les projets de loi fassent l'unanimité, et je m'y attendais. Par contre, cela ne m'a pas empêché de travailler à le faire adopter à la Chambre et maintenant au Sénat, et je vais poursuivre sur ma lancée.

La sénatrice Dyck : Il a posé ma première question. Dans mon esprit, vous comparez des pommes avec des oranges, et si je pouvais, j'aimerais que la loi contienne des dispositions pour faire en sorte que la période de référence de la cancéreuse puisse être prolongée pour qu'elle soit en mesure de bénéficier de prestations

would be the way to make it completely fair. However, you are saying that it cannot be done because it will require taxpayer monies and that since it is a private member's bill you cannot do that.

Mr. Harris: I cannot do it on a private member's bill, but that does not stop me from always trying to find ways to make any system in our government work better. That is another part. I am only dealing with this provision. I am sure our ministers are always giving good oversight to their departments and, with the help of their departmental people, are always looking for ways to make something better. Perhaps next on my list should be petitioning the minister to try to make that provision work better, but as I say, that is apart from this bill.

Mireille Laroche, Director General, Employment Insurance Policy, Human Resources and Skills Development Canada: In the EI Act there is already a provision that allows for the extension of a qualifying period for a person who is either sick or pregnant, so it is already covered.

Senator Dyck: It is already covered, so this cancer patient —

Ms. Laroche: The issue was that she was not sick when she was off work. She was actually in school.

Mr. Harris: She voluntarily took the year off to go back to school.

Senator Dyck: It is complicated because of the training period. Again, I do not think your comparison between the prisoner and the cancer patient who had taken time off to go to school is really a fair one.

Mr. Harris: What is not fair is that someone who knowingly commits a crime and goes to jail is given preferential treatment when they come out of jail over someone who did not commit a crime or go to jail and, because of the fact that they may have taken some time off, were not qualified to receive EI. That is the unfairness of it.

Senator Dyck: In one of your responses to Senator Munson you said these people know what they are doing and committed a crime. You mentioned the word "assault," which is a loaded word, and said that you talked to your constituents and they were shocked and surprised. You say that leads to support for the bill.

However, to follow up on what was asked previously, we have a chart here that indicates that 75 per cent of people who are in jail are there for three months or less, so what kind of crimes do you think constitute a three month sentence or less?

Mr. Harris: I am not a prosecutor or lawyer, so I can only reply from my own observations, reading court dockets and watching the news. Sentencing appears to be on the very light side of what it used to be. I was responding to Senator Eggleton when

d'assurance-emploi une fois qu'elle sera rétablie et pourra retourner au travail. Ce serait la façon de faire pour que le processus soit entièrement juste. Cependant, vous dites que cela ne peut pas être fait, car cela requerra de l'argent des contribuables et que, puisqu'il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire, vous ne pouvez pas le faire.

M. Harris : Je ne peux pas le faire avec un projet de loi d'initiative parlementaire, mais cela ne m'empêche pas de continuer à chercher des façons d'améliorer les systèmes gouvernementaux. C'est autre chose. Je ne m'intéresse qu'à cette disposition. Je suis certain que nos ministres donnent toujours de bonnes consignes à leurs ministères et qu'ils cherchent constamment des façons d'améliorer les choses avec l'aide de leur personnel ministériel. Peut-être que ma prochaine démarche devrait être de demander au ministre d'essayer d'améliorer la disposition, mais comme je l'ai dit, cela ne se rapporte pas à ce projet de loi.

Mireille Laroche, directrice générale, Politiques de l'assurance-emploi, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : La Loi sur l'assurance-emploi contient déjà une disposition pour prolonger la période de référence d'une personne malade ou enceinte, alors ce point est déjà couvert.

La sénatrice Dyck : C'est déjà couvert, alors la dame qui avait le cancer...

Mme Laroche : Elle n'était pas malade lorsqu'elle ne travaillait pas. Elle était aux études.

M. Harris : Elle a arrêté de travailler de son plein gré pour retourner aux études.

La sénatrice Dyck : C'est compliqué en raison de la période de formation. Encore une fois, je ne crois pas que votre comparaison entre le détenu et la cancéreuse qui a pris une sabbatique pour retourner aux études soit juste.

M. Harris : Ce qui est injuste, c'est qu'une personne qui commet sciemment un crime et se retrouve en prison ait droit à un traitement de faveur à sa remise en liberté, alors qu'une autre qui n'a commis aucun crime et n'a pas été incarcérée ne soit pas admissible à des prestations d'assurance-emploi parce qu'elle a décidé de prendre congé. C'est ce qu'il y a d'injuste dans l'histoire.

La sénatrice Dyck : Dans l'une de vos réponses au sénateur Munson, vous avez dit que ces gens savent ce qu'ils font et qu'ils ont commis un crime. Vous avez parlé d'« agression », qui est un mot chargé, et dit que vous aviez parlé à vos électeurs et qu'ils avaient été surpris et choqués. Vous affirmez que c'est ce qui justifie le plus d'appuyer ce projet de loi.

Cependant, pour enchaîner, nous avons un tableau qui montre que 75 p. 100 des personnes qui se retrouvent en prison y restent au maximum trois mois, alors quels sont les crimes qui, selon vous, donnent lieu à une peine de trois mois ou moins?

M. Harris : Je ne suis ni procureur ni avocat, alors je ne peux répondre qu'en fonction de ce que j'ai observé en lisant les registres de la cour et en regardant les actualités. Les peines semblent beaucoup plus clémentes qu'elles l'ont déjà été. Lorsque

he talked about someone going to jail for stealing a loaf of bread or not paying a fine, and frankly you would have to go a long way to find someone who went to jail for a small, petty crime like that. I am talking about crimes that are significant enough that, where there would be latitude of an even longer sentence, the courts are on the low end of the sentencing.

Senator Dyck: Unfortunately because you have not done a study, you do not have the evidence and we do not know what the answer is.

Mr. Harris: I know what the question is. The question is: Should a convicted felon be entitled to preferential treatment when they come out of jail under the EI system as opposed to someone who has lived a law-abiding life and was out of work for a year through no fault of their own or because they volunteered and are not eligible for it? That is the crux of this bill.

Senator Dyck: I will not argue with you.

Senator Cordy: I think one of the things we have to clarify is that the Employment Insurance program is not a government handout. It is an insurance program and people are paying premiums into it to receive benefits when they need them. We also have to clarify, because of Senator Dyck's questions, that anyone who is in a federal prison will be there for longer than two years, so they are automatically not going to be receiving benefits because it would be longer than 104 weeks. We are talking about minor crimes, but crimes nonetheless.

Could you tell me, when you were studying to develop your bill, how many people in the past year have used the extension of extending the qualifying period from 52 weeks to 104 weeks? How many people in the past year have done that?

Mr. Harris: It is not as big a cost as one could imagine. I think it is somewhere in the neighbourhood of \$3 million to \$5 million a year that would be payable out of the way the system is now. Whether it is \$10 million, \$20 million or \$50 million does not make it any fairer.

To me, the amount paid out under these provisions is not the question; I always go back to the issue of fairness. Is it fair to treat a convicted felon in a way that is preferential to someone who is a law-abiding citizen?

Senator Cordy: My question was how many people have applied to extend the period from 52 weeks to 104 weeks in the past year?

Mr. Harris: We have that number.

Ms. Laroche: A survey was done between September 2006 and 2007. We estimated that 1,500 claimants at that time had benefited for a qualifying and/or benefit extension. The qualifying

le sénateur Eggleton a parlé d'une personne qui se retrouvait en prison pour avoir volé une miche de pain ou ne pas avoir payé une amende, je lui ai répondu qu'il faudrait franchement retourner très loin en arrière pour trouver quelqu'un qui a été emprisonné pour un si petit larcin. Je parle de crimes suffisamment importants pour mériter des peines encore plus longues, mais les tribunaux ont tendance à imposer les peines minimales.

La sénatrice Dyck : Malheureusement, comme vous n'avez pas fait d'étude, vous n'avez pas les preuves nécessaires et nous ne connaissons pas la réponse.

M. Harris : Je connais la question. C'est la suivante : est-ce qu'un criminel reconnu devrait avoir droit à un traitement de faveur à sa sortie de prison sous le régime de l'AE alors qu'une personne respectueuse des lois qui ne travaille pas depuis un an pour des raisons hors de son contrôle ou parce qu'elle a fait du bénévolat n'y a pas droit? C'est l'essence même de ce projet de loi.

La sénatrice Dyck : Je ne dis pas le contraire.

La sénatrice Cordy : Je pense que l'un des points que nous devons clarifier est que le programme d'assurance-emploi n'est pas une aumône du gouvernement. C'est un programme d'assurance dans le cadre duquel les gens paient des cotisations pour recevoir des prestations lorsqu'ils en ont besoin. Nous devons aussi préciser, à la lumière des questions de la sénatrice Dyck, que toute personne incarcérée dans un pénitencier fédéral le sera pour plus de deux ans, alors, c'est automatique : elle ne recevra pas de prestation, car elle y sera pendant plus de 104 semaines. Nous parlons de crimes mineurs, mais tout de même de crimes.

Pourriez-vous me dire, lorsque vous avez fait la recherche pour rédiger votre projet de loi, combien de personnes ont demandé à prolonger la période de référence de 52 à 104 semaines au cours de la dernière année? Au cours des 12 derniers mois, combien de personnes ont fait cela?

M. Harris : Le coût n'est pas aussi élevé que l'on pourrait penser. Je pense qu'il se situe entre 3 et 5 millions de dollars par année qui pourraient être payés à même le système actuel. Qu'il s'agisse de 10, de 20 ou de 50 millions de dollars, cela ne rend pas le système plus juste pour autant.

À mon sens, le montant payé au titre de ces dispositions n'est pas la question; je reviens toujours à la question de l'équité. Est-ce juste d'accorder un traitement de faveur à un criminel reconnu plutôt qu'à un citoyen respectueux des lois?

La sénatrice Cordy : Ma question était : combien de personnes ont demandé que leur période de référence soit prolongée de 52 à 104 semaines au cours de la dernière année?

M. Harris : Nous avons ce chiffre.

Mme Laroche : Une enquête a été réalisée entre septembre 2006 et 2007. Nous avons estimé que, pendant cette période, 1 500 demandeurs avaient bénéficié d'une prolongation de la

period is when you accumulate your hours; the benefit period is when you draw your weeks.

Senator Cordy: That was 1,500 who were incarcerated?

Ms. Laroche: Yes, but it was further estimated that the fact that they benefited from the extension does not mean that it affects their entitlement. It does not mean that it would change their ability to get EI. It was estimated that of those 1,500, if we were to repeal completely, regardless of whether the person had been found guilty or not, 700 would have been impacted. However, only 10 per cent of those, or 70, would have been significantly impacted as they no longer would have been able to establish the claim. That means that 70 would be in a position to not have their qualifying period extended. They would not have enough hours to qualify and therefore not be eligible.

For the remaining 630, it could be they would be still eligible to receive benefits, but there could be implications in terms of the number of weeks that they would be either able to receive or to draw.

Senator Cordy: Some might have been receiving benefits before they were incarcerated and so would not have 52 weeks remaining.

Ms. Laroche: Yes. If they were receiving benefits before they were incarcerated, that means their benefit period would have already been established, so their hours would have counted beforehand.

When a person is in prison or incarcerated, they cannot draw any benefits. When they come out, in your particular example, if they are looking for work, they would be able to collect the remaining weeks they have.

Before this bill, they would have had a potential extension for each of the weeks they were incarcerated. In the case of this bill, if they were found to be guilty of the crime they had committed, then they would no longer be able to have that extension, but that does not mean they would not be able to draw some weeks. It all depends on how much space there is in their benefit period and how many weeks are left.

Senator Cordy: I would like to go back to Senator Munson's question. I, too, was curious to know why you did not lobby the government in terms of making accessing EI benefits easier for people who are ill, because many people are denied EI benefits for many reasons. I think some would argue that this is somewhat punitive for people.

I would like to go back to Senator Dyck's question. There are a number of people who receive three months or six months in jail for what would be small crimes. What kinds of crimes would you

période de référence, d'une prolongation de prestations ou des deux. La période de référence est celle pendant laquelle vous accumulez vos heures tandis que la période de prestations est celle pendant laquelle vous touchez vos prestations.

La sénatrice Cordy : Il s'agissait de 1 500 personnes incarcérées?

Mme Laroche : Oui, mais on a par ailleurs estimé que le fait qu'elles aient bénéficié d'une prolongation ne signifie pas que cela influe sur les prestations auxquelles elles ont droit. Cela ne signifie pas que cela influencerait sur leur capacité de toucher des prestations d'AE. Si l'on devait abroger complètement la disposition, que la personne ait été trouvée coupable ou non, on a estimé que de ces 1 500 personnes, 700 auraient été touchées. Cela dit, seulement 10 p. 100 d'entre elles, ou 70, auraient été durement touchées puisqu'elles n'auraient plus été capables de présenter de demande. Cela signifie que 70 personnes pourraient ne plus avoir droit à une prolongation de leur période de référence. Elles n'auraient pas accumulé suffisamment d'heures pour y être admissibles, alors elles ne le seraient pas.

Les 630 autres pourraient toujours être admissibles à des prestations, mais cela pourrait jouer sur le nombre de semaines pendant lesquelles elles auraient droit d'en toucher.

La sénatrice Cordy : Il se peut aussi que certaines personnes aient commencé à recevoir des prestations avant d'être incarcérées et qu'il ne leur reste plus 52 semaines.

Mme Laroche : Oui. Si elles recevaient des prestations avant d'être incarcérées, cela voudrait dire que leur période de référence aurait déjà été fixée, si bien que leurs heures auraient compté au préalable.

Lorsqu'une personne est incarcérée, elle ne peut toucher aucune prestation. À sa sortie de prison, dans votre exemple en particulier, si elle cherche du travail, elle pourrait recevoir les prestations pendant les semaines qui restent à sa période de référence.

Avant ce projet de loi, elle aurait eu droit à une prolongation potentielle pour chaque semaine qu'elle passait en prison. Dans le cas du présent projet de loi, si elle était trouvée coupable du crime qu'elle a commis, elle ne serait donc plus en mesure de bénéficier de cette prolongation, mais cela ne signifie pas qu'elle ne pourrait pas toucher de prestations pendant un certain nombre de semaines. Tout dépend de la place qu'il y a dans leur période de référence et du nombre de semaines qu'il lui reste.

La sénatrice Cordy : J'aimerais revenir à la question du sénateur Munson. J'étais, moi aussi, curieuse de savoir pourquoi vous n'aviez pas fait pression sur le gouvernement pour demander que les personnes malades aient plus facilement accès à l'AE, car nombre de gens se voient refuser l'AE pour de bien des raisons. Je pense que d'aucuns diraient que c'est en quelque sorte punitif.

J'aimerais revenir à la question de la sénatrice Dyck. Il y a un certain nombre de personnes qui reçoivent des peines de prison de trois ou six mois pour ce qui seraient des crimes mineurs. Quels

commit to get three months in jail? You must have looked at the types of crimes that people would have committed to be incarcerated in a provincial prison.

Mr. Harris: Some of the crimes could be theft of value up to a certain value. It could be impaired driving causing bodily injury or common assault or damage to private or public property.

I have seen court reports that people who have committed what I would consider a more serious crime still only having three or four months in prison as a penalty.

Senator Cordy: Certainly, I have seen people in Nova Scotia who were not able to pay the fine because they are poor and then were put in jail, so they would then be denied their EI benefits when they got out of jail.

Mr. Harris: I honestly think, senator, that we would have to look long and hard in our society presently to find people put in jail for not being able to pay fines. It hardly ever happens.

Senator Cordy: It does happen, unfortunately.

To go back to the comment that I made earlier that this is not a government handout, that in fact it is an insurance program, how can we say that someone who has actually paid premiums into an insurance program and then will receive the benefits later from that program is given preferential treatment when they have used their own money to pay into the program, as has their employer? How can you call that a preferential program when they have paid into it?

Mr. Harris: The EI program has some very distinct qualifying rules. If you fit into those qualifying rules, you of course achieve eligibility and are entitled to receive EI payments should you lose your job for whatever reason, and that is fine.

One of the parts of the EI qualifying criteria allows for some exceptions: interruption during your qualifying period because of illness, injury, quarantine or pregnancy; receiving payments under some provincial provision; receiving assistance to take some upgrading in your training; and, surprisingly, confined to a jail or penitentiary. I do not disagree with three of those four, but I certainly disagree with the one that provides for payment despite the fact that you are going into a penitentiary or a prison.

Senator Cordy: If someone is in jail and awaiting trial and found not guilty, I know it does not apply, but would they receive their benefits retroactively for the time they were in jail when they should not have been in jail?

Mr. Harris: I believe they do.

types de crimes devriez-vous commettre pour vous retrouver trois mois en prison? Vous avez dû vous pencher sur les types de crimes que les gens auraient commis pour être incarcérés dans une prison provinciale.

M. Harris : Il pourrait s'agir de vols jusqu'à un certain montant. Il pourrait s'agir de conduite avec facultés affaiblies causant des blessures corporelles, de voies de fait simples ou de dommages à la propriété privée ou publique.

J'ai vu des rapports de tribunaux dans lesquels des personnes qui avaient commis ce que je qualifierais de crimes plus graves n'ont quand même écopé que de trois ou quatre mois de prison.

La sénatrice Cordy : J'ai vu des personnes en Nouvelle-Écosse qui n'ont pas pu payer leur amende parce qu'elles sont pauvres et qui ont été mises en prison. On les priverait donc de leurs prestations d'AE à leur sortie.

M. Harris : Je pense honnêtement, madame la sénatrice, que nous aurions à chercher bien longtemps dans la société d'aujourd'hui pour trouver des personnes qui ont été envoyées en prison pour ne pas avoir pu payer une amende. Cela ne se produit presque jamais.

La sénatrice Cordy : Cela se produit, malheureusement.

Pour en revenir au commentaire que j'ai formulé tout à l'heure selon lequel il ne s'agit pas d'une aumône gouvernementale, mais bien d'un programme d'assurance, comment pouvons-nous dire qu'une personne qui a payé des cotisations ouvrant droit à des prestations bénéficie d'un traitement de faveur alors qu'elle a payé ses cotisations de sa poche, tout comme son employeur? Comment pouvez parler de traitement de faveur lorsque la personne a payé des cotisations?

M. Harris : Le programme d'AE a des exigences d'admissibilité très distinctes. Si vous y répondez, vous êtes bien sûr admissible à recevoir des prestations d'AE si vous deviez perdre votre travail pour quelque raison que ce soit, et c'est bien.

Une des parties des exigences d'admissibilité à l'AE prévoit des exceptions : lorsque votre période de référence est interrompue en raison d'une maladie, d'une blessure, d'une quarantaine ou d'une grossesse; lorsque vous recevez des prestations au titre d'une disposition provinciale; lorsque vous recevez une aide financière pour perfectionnement professionnel; et, étonnamment, lorsque vous êtes en prison. Je suis d'accord avec trois de ces quatre exceptions, mais certainement pas avec celle qui prévoit que vous pouvez toucher des prestations malgré le fait que vous alliez en prison.

La sénatrice Cordy : Si une personne est en prison en attente de son procès et qu'elle est jugée non coupable, je sais que cela ne s'applique pas, mais recevrait-elle ses prestations rétroactivement pour la période qu'elle était incarcérée alors qu'elle n'aurait pas dû l'être?

M. Harris : Je crois que c'est le cas.

Ms. Laroche: If a person is charged but then found not guilty, they would need to advise Service Canada. Service Canada would ensure they get the extension, and if there was a payment to be made retroactively, it would be made.

Mr. Harris: This only applies to those that are convicted and incarcerated.

Senator Seidman: My question, Mr. Harris, follows from Senator Cordy's. I want to ask about the history of this bill because, if I understand correctly, the bill that we received in the Senate has been amended. There were two amendments in the House of Commons. Could you please tell us about those two amendments? I would appreciate it.

Mr. Harris: One amendment was to clearly establish something that we just talked about: You absolutely had to be convicted before this provision would be taken away under the legislation.

The other was a small amendment dealing with the date that the legislation would come into force, which would be a Sunday. I am sure that Ms. Laroche has a real rock solid reason for wanting to start on a Sunday, and I had no problem with that.

Senator Seidman: However, the point you make is important. In the name of fairness, in fact, the amendment was that anyone who was not found guilty of the crime they were accused of would not lose anything at all. That was amended in the House of Commons and that is what we received in the Senate.

Mr. Harris: That is right.

Senator Seidman: Thank you.

Senator Enverga: I am all for fairness. I agree we should be fair and we should not give EI to convicted criminals.

If we were to make this bill fairer or better, since the EI premiums are paid for by the insurance, I have been thinking that maybe somebody would be able to have those. Could it be an NGO or the government that would be able to get those EI premiums and give them to the victims instead? Have you thought about that kind of thing?

Mr. Harris: That is a whole other train of thought, where you would be looking for a way to make that happen. I know that most of the support agencies that are there to help people coming out of prison are operating on a provincial level. I know the provinces are providing funding. At the federal level, we provide funding to some of them. That is an idea.

Senator Enverga: Maybe it is your next bill to get those EI premiums to the victims instead, since it is paid for.

Mr. Harris: I am sure there are very good policy people in HRSDC who are always looking for ways to make the system fairer and more streamlined.

Mme Laroche : Si une personne est accusée, mais déclarée non coupable, elle devrait en aviser Service Canada, qui veillerait à ce qu'elle obtienne la prolongation. Si un paiement devait être fait rétroactivement, il le serait.

M. Harris : Cela ne s'applique qu'aux personnes qui sont déclarées coupables et incarcérées.

La sénatrice Seidman : Ma question, monsieur Harris, va dans le même sens que celle de la sénatrice Cordy. J'aimerais connaître l'historique du projet de loi parce que, si je comprends bien, celui que nous avons reçu au Sénat a été modifié. Il y a eu deux amendements à la Chambre des communes. Pourriez-vous nous en parler? Je vous en saurais gré.

M. Harris : Un des amendements a servi à déterminer un point dont nous venons tout juste de parler : vous deviez absolument avoir été déclaré coupable avant que cette disposition ne soit retranchée du projet de loi.

L'autre était un petit amendement portant sur la date d'entrée en vigueur de la loi, qui serait un dimanche. Je suis certain que Mme Laroche avait une raison vraiment béton de vouloir qu'elle entre en vigueur un dimanche, et je n'y voyais aucun d'inconvénient.

La sénatrice Seidman : Cependant, l'argument que vous soulevez est important. Par souci d'équité, en fait, l'amendement voulait que toute personne trouvée non coupable du crime dont elle était accusée ne perde rien du tout. Cette version a été amendée à la Chambre des communes et c'est celle-là que nous avons reçue au Sénat.

M. Harris : C'est juste.

La sénatrice Seidman : Merci.

Le sénateur Enverga : Je suis l'équité même. Je conviens que nous devrions être justes et ne pas verser d'AE à des criminels reconnus.

Si nous devons améliorer ce projet de loi ou le rendre plus juste, étant donné que les cotisations d'AE sont payées par l'assurance, j'ai songé que quelqu'un pourrait peut-être en bénéficier. Une ONG ou le gouvernement ne pourrait-il pas les récupérer et les remettre plutôt aux victimes? Avez-vous songé à une option comme celle-là?

M. Harris : Ce serait une tout autre histoire de trouver un moyen de faire en sorte que cela se produise. Je sais que la plupart des organismes de soutien qui sont là pour aider les gens qui sortent de prison sont de compétence provinciale. Je sais que les provinces leur versent du financement. Nous versons du financement à certains d'entre eux à l'échelon fédéral. C'est une idée.

Le sénateur Enverga : Peut-être que l'idée de verser les cotisations déjà payées aux victimes fera l'objet de votre prochain projet de loi.

M. Harris : Je suis certain qu'il y a de très bons spécialistes des politiques à RHDDC qui cherchent constamment des façons de rationaliser le système et de le rendre plus équitable.

Senator Enverga: That is good.

Senator Merchant: Mr. Harris, I understand that you are basing your reasons on the element of fairness. As has been said previously, I do not think there is only one way you could have made this fair, because while your story about the woman with cancer is moving — and I think perhaps she should be able to remedy her situation — I do not think we can make things fair for one side of the equation by punishing the person who has already been punished and has served their time. When they come out, unfortunately, I think they would have a very difficult time getting a job. You can say it is their fault that they are in this situation, but they have paid. We have decided that the way to punish those people is to send them to jail for a certain length of time. They paid money into an insurance scheme under what they understood the system was before they committed the crime and went to jail, and then you suddenly say to them, “We have changed the rules and you will not receive what you bought into with an insurance policy; you bought in, but you will not receive the benefit of it.”

Will you give those people a little leeway, or how will you handle it? I know you will implement this on a Sunday, but is it the Sunday after they get out of jail or what was that all about?

Mr. Harris: Let us go back to the first part of your question. Every system we have within our government is pretty much created for people who live by the law and want to make their communities, provinces and country a better place to live and who want to do the best for themselves. Some achieve different levels of personal success than others.

I do not think that legislation to provide programs for our citizens was ever thought up, designed or created in any way to take into consideration people who break the law. That puts you in a whole different segment of society, apart from those who are living by the rules and trying to provide for themselves as is their responsibility, with the government’s assistance.

I am not so sure that people who end up charged with a crime and are convicted really give much thought to the fact that they will have some EI coming to them when they get out. I am not sure that forms part of their mindset when they are about to commit a crime.

Senator Merchant: That is probably correct, I agree, but we have rules in our society. I am just saying that when you pay into the EI program, is there a stipulation that if you were to commit a crime right now that this is null and void? Is there a stipulation there right now?

Mr. Harris: No, there is not a stipulation there now. There is a provision there that makes an exception for someone who commits a crime and goes to jail.

Le sénateur Enverga : C’est bien.

La sénatrice Merchant : Monsieur Harris, je crois comprendre que c’est la notion d’équité qui vous guide. Comme il a été dit, je ne pense pas que vous n’auriez eu qu’une seule façon de rendre ce processus plus équitable, parce que même si l’histoire que vous nous avez racontée au sujet de la dame qui avait le cancer est émouvante — et je pense qu’elle devrait pouvoir trouver une solution à son problème —, je ne crois pas que nous pouvions rendre les choses plus justes pour d’aucuns en punissant d’autres personnes qui ont déjà été punies et qui ont purgé leur peine. Quand ces personnes sortent de prison, je pense malheureusement qu’elles auraient beaucoup de mal à trouver du travail. Vous pouvez dire qu’elles se retrouvent dans cette situation par leur faute, mais elles ont payé. Nous avons décidé que la façon de punir ces personnes était de les envoyer en prison pendant un certain temps. Avant de commettre un crime et d’aller en prison, elles ont payé des cotisations dans un programme d’assurance dont elles croyaient qu’il fonctionnait d’une certaine façon, et vous leur dites soudainement : « Nous avons changé les règles, et vous ne recevrez pas l’assurance que vous avez payée; vous l’avez achetée, mais vous n’en tirerez aucun avantage. »

Donnez-vous un peu de latitude à ces personnes? Sinon, comment vous y prendrez-vous? Je sais que cette mesure entrera en vigueur un dimanche, mais est-ce le dimanche après leur sortie de prison? De quoi s’agissait-il, au juste?

M. Harris : Revenons à la première partie de votre question. Chaque système que nous avons au gouvernement a été, au fond, créé pour les personnes qui respectent les lois et qui veulent faire de leurs collectivités, de leurs provinces et de leur pays de meilleurs endroits où vivre, et qui veulent prendre les meilleures décisions pour eux-mêmes. Certaines personnes réussissent mieux que d’autres.

Je ne crois pas que les lois visant à offrir des programmes à nos citoyens ont été pensées, conçues ou créées de façon à tenir compte des personnes qui violent les lois. Cela vous place dans un tout autre groupe social, en marge de ceux qui respectent les lois et qui tentent de subvenir à leurs propres besoins comme ils doivent le faire, avec l’aide du gouvernement.

Je ne suis pas certain que les gens qui finissent par être accusés d’un crime et qui sont condamnés se préoccupent beaucoup du fait qu’ils pourront bénéficier de prestations d’AE lorsqu’ils sortiront de prison. Je ne crois pas qu’ils y songent lorsqu’ils sont sur le point de commettre un acte criminel.

La sénatrice Merchant : C’est probablement juste, j’en conviens, mais nous avons des règles dans notre société. Je demande simplement si lorsque vous payez des cotisations d’AE, il est stipulé quelque part que si vous deviez commettre un crime maintenant, ces cotisations seraient annulées. Est-ce écrit quelque part à l’heure actuelle?

M. Harris : Non, le projet de loi ne stipule rien à cet effet pour le moment. Il renferme une disposition qui prévoit une exception pour ceux qui commettent un crime et qui sont incarcérés.

Senator Merchant: That they will never get their insurance?

Mr. Harris: No, that they will get an extended qualifying period to receive benefits. That is not applied to the everyday, working, honest Canadian. I am saying that we should take that preferred treatment out of the EI system so that people who commit crimes and go to jail do not have that preferential treatment that others are not entitled to.

Ms. Laroche: I wanted to make a point of clarification with respect to the bill. Clause 4 of the bill, which is called “Transitional Provision,” states that the new provisions will only apply as of the coming into force. If a person has a benefit period and was in jail before the coming into force, the provisions will not apply and will only start applying following the coming into force.

Senator Merchant: I come from a province where many of the individuals who are incarcerated are First Nations people, and many of them are women. We know that many incarcerated people suffer from mental illness. If our system were fair, it should maybe take into account something about the way that the people in our society are not all equal. I know you want to make everyone equal, but we are not all equal. This bothers me a lot.

I could not possibly support your bill because I do not think you have statistical evidence or have even just talked to people on the street. What do you say to the people who are mentally ill or to the First Nations women who have been terribly abused? How has the system been fair to them? Have you thought that some of those people in jail perhaps have had a bigger hurdle to cross than the woman — who I feel very badly for — in the example that you used? She came from a stable situation with a husband and children, with a home.

Many things are unfair in life, and I do not think your bill evens the playing field.

Mr. Harris: I appreciate those thoughts. I would suggest that the work on those issues should start long before someone gets into a position that they may be charged with a crime. Granted, Canada, among every other country that is dealing with disadvantaged people in so many forms, still has a lot of work to do to keep these people from getting into a position where they may commit crimes or end up in jail. I think that is where the targeting of our efforts and funding should be — on the other side, before they get into a prison situation.

La sénatrice Merchant : L’exception prévoit-elle qu’ils ne toucheront jamais leurs prestations d’assurance-emploi?

M. Harris : Non, elle prévoit prolonger la période de référence pour avoir droit aux prestations. Elle ne s’applique pas aux honnêtes citoyens canadiens qui travaillent tous les jours. Je propose de retirer le traitement préférentiel du régime d’assurance-emploi pour que ceux qui commettent des crimes et qui sont incarcérés ne reçoivent pas le traitement de faveur auquel d’autres n’ont pas droit.

Mme Laroche : Je voulais apporter une précision concernant le projet de loi. L’article 4, intitulé « Disposition transitoire », prévoit que les nouvelles dispositions ne s’appliqueront qu’à compter de l’entrée en vigueur de la loi. Si une personne reçoit des prestations d’assurance-emploi et qu’elle était incarcérée avant l’entrée en vigueur de la loi, les dispositions ne commenceront à s’appliquer qu’après l’entrée en vigueur.

La sénatrice Merchant : Je viens d’une province où bon nombre des détenus sont des membres des Premières nations. De plus, un grand nombre de ces détenus sont des femmes. Nous savons que de nombreux détenus souffrent de maladie mentale. Si notre régime était juste, il devrait peut-être tenir compte du fait que les membres de notre société ne sont pas tous traités sur un pied d’égalité. Je sais que vous voulez faire en sorte que tous les citoyens soient traités équitablement, mais ce n’est pas le cas. Cette inégalité m’inquiète beaucoup.

Il m’est impossible d’appuyer votre projet de loi car je ne pense pas que vous disposiez de données statistiques probantes ou que vous ayez même pris la peine de discuter avec des gens dans la rue. Que répondez-vous aux personnes qui souffrent de maladie mentale ou aux femmes des Premières nations qui ont été terriblement maltraitées? De quelle façon le système a-t-il été juste envers ces femmes? Avez-vous pensé que certains détenus ont peut-être dû traverser des épreuves plus difficiles encore que la femme — pour qui j’ai beaucoup de chagrin — dans l’exemple que vous avez cité? Elle menait une vie stable et avait un foyer avec un époux et des enfants.

Il y a de nombreuses injustices dans la vie, et je ne crois pas que votre projet de loi rende les règles du jeu plus équitables pour tout le monde.

M. Harris : Je vous remercie de ces remarques. Je pense que l’on devrait entamer les travaux sur ces questions bien avant qu’une personne se mette dans une situation où elle risque d’être inculpée d’un crime. J’avoue que le Canada, à l’instar de tous les autres pays qui doivent s’occuper des personnes défavorisées pour diverses raisons, a encore beaucoup de travail à faire pour empêcher ces gens de se retrouver dans une situation où ils risquent de commettre des crimes et de finir en prison. Je pense que nous devrions concentrer nos efforts et notre financement là-dessus, avant que les gens se retrouvent en prison.

Senator Martin: Thank you for being here today and for a very personal, clear and thoughtful presentation as to the genesis of this issue and your efforts to address what you have discovered in your efforts to assist the constituent.

Fairness is a very important point that you have raised and that others have talked about. I see that communication will be a very important factor in a successful transition or implementation of changes that will come about. You also mentioned the Elizabeth Fry Society and other groups that have a role in our society. Government has a role, as does civil society and non-profits. I am very familiar with the Elizabeth Fry Society, as my husband has worked with them in the past.

I am concerned about the communication to the affected individuals who will no longer be eligible if this bill were to come into effect. I am curious about the communication piece, as well as the conversations you may have had with some of these organizations and how this will all need to work together. There is a role for all of us.

Mr. Harris: If and when this bill comes into force, communicating that preferential treatment has been taken out of the system is certainly something that will have to be done. We talked about that earlier in questioning, and it is my opinion that for people who end up in court and are convicted of a crime, whether or not they are going to get any EI payments when they come out of prison is not first on their minds. We will try to communicate the fact that the provision of extra extensions does not exist any more, and we will do our best. I am not optimistic that people who are likely to end up in prison because of criminal activity really would give that much thought to it. If they did, if they were thinking that clearly about their lives, they probably would not end up in prison anyway.

Senator Martin: Ms. Laroche, in terms of communicating changes in provisions within acts, I assume there is a clear system of communication that you have established. Would it follow that same process?

Ms. Laroche: The changes are announced in a variety of ways. It might be publicly through the government, but the department also has websites and provides information to claimants by phone or through a Service Canada centre.

With respect to this particular change, given the justice angle, there would also be communication or collaboration with the Department of Justice to ensure that this information is provided to claimants.

Senator Martin: I am just thinking of the responsibility of the individual, in the face of whatever changes they may be faced with, to think about their next steps; but, again, perhaps they are not in that state of mind. I will not assume any of that, but I want

La sénatrice Martin : Merci de votre présence parmi nous aujourd'hui, de votre exposé très personnel, clair et réfléchi sur la source de cet enjeu, ainsi que des efforts que vous déployés en vue de donner suite à ce que vous avez découvert dans les démarches que vous faites pour aider vos électeurs.

Vous avez soulevé un point très important, que d'autres ont également mentionné, à savoir l'équité. Je m'aperçois que les communications seront un facteur très important pour assurer une transition réussie et mettre en œuvre les changements qui s'ensuivront. Vous avez également parlé de la société Elizabeth Fry et d'autres groupes qui jouent un rôle dans notre société. Le gouvernement a un rôle à jouer, au même titre que la société civile et les organismes sans but lucratif. Je connais très bien la société Elizabeth Fry, puisque mon époux a travaillé avec l'organisation dans le passé.

Je m'inquiète au sujet des renseignements communiqués aux personnes touchées qui ne seraient plus admissibles si le projet de loi entrait en vigueur. Je m'interroge au sujet des communications et des conversations que vous avez pu avoir avec ces organismes et comment le tout devra se matérialiser. Nous avons tous un rôle à jouer.

M. Harris : Si jamais le projet de loi entre en vigueur, il faudra certainement annoncer le retrait du traitement préférentiel. Nous en avons parlé plus tôt durant la période des questions, et je suis d'avis que la préoccupation première de ceux qui se retrouvent devant les tribunaux et qui sont reconnus coupables d'un crime n'est certainement pas de savoir s'ils toucheront des prestations d'assurance-emploi à leur sortie de prison. Nous allons essayer de faire savoir à la population que la disposition relative aux prolongations supplémentaires n'existe plus et que nous ferons de notre mieux. Je suis loin d'être convaincu que les gens qui sont susceptibles d'aboutir en prison pour s'être livrés à des activités criminelles se soucieront beaucoup de ces considérations. S'ils étaient aussi lucides lorsqu'ils font des choix de vie, ils ne se retrouveraient probablement pas en prison.

La sénatrice Martin : Madame Laroche, pour ce qui est de faire connaître les changements proposés aux dispositions législatives, j'imagine que vous avez établi un système de communications clair. Suivrait-on le même processus?

Mme Laroche : On annonce les changements de diverses façons. Ce peut être publiquement par l'entremise du gouvernement, mais le ministère a également des sites web et fournit des renseignements aux prestataires par téléphone ou dans les centres de Service Canada.

En ce qui concerne ce changement particulier, du point de vue de la justice, on communiquerait ou collaborerait avec le ministère de la Justice pour s'assurer que cette information est transmise aux prestataires.

La sénatrice Martin : Je fais juste penser que les gens devront réfléchir à leurs prochaines démarches à la suite des changements auxquels ils peuvent être confrontés, mais encore là, ils ne sont peut-être pas dans cet état d'esprit. Je ne présumerai rien de tout

to restate that key piece of communicating to the affected individuals and, within the system, to all of those who will be working around that individual.

Senator Eggleton: I refer you to a couple of studies that have been done on this matter. The United Way of Calgary, for example, did a study called *Crimes of Desperation*. The study says that Aboriginal women and women with mental health issues have been identified as the fastest growing prison population in Canada. They go on to say that the majority of incarcerated women are imprisoned or held in remand for nonviolent and often poverty-related crimes such as shoplifting, free riding on public transit or drug possession related to addictions.

The National Council of Welfare, a government appointed body that no longer exists, did a study in 2011 on the dollars and cents of solving poverty and said that of the 80 per cent of Canadian women that are incarcerated for poverty-related crimes, 39 per cent are for failure to pay a fine.

So the studies do indicate that people who are in a state of poverty end up going to prison because they cannot pay a fine. These are not hardened criminals. We are talking here like we are writing these people off because they made a mistake. They committed a crime and got a short sentence, and now we are going to write them off. We are not going to give them enough money to get back on their feet, to get a job and to help pay for food for themselves and their families; we are going to make it tougher for them. I do not see how society is well served by that situation. That just results in more people going back into crime, and that is a threat to public safety. It just creates more victims of crime. I do not see how writing these people off benefits society at all.

Mr. Harris: First, senator, I am sure that someone who fails to pay a fine does not go to jail for a year. They may go to jail for a week or two weeks, and that has a small effect on their —

Senator Eggleton: You do not know that; you are just guessing. You did not do a study.

Mr. Harris: Senator, I would like to see the source of this study.

Senator Eggleton: I quoted them.

Mr. Harris: I would like to see the details of how they got those numbers. I have been in this world a number of years, and I read a lot of papers and court dockets. Someone who does not pay a \$100, \$200, \$300 or even \$500 fine does not go to jail for a very long time, not in this day and age. You know that yourself.

cela, mais je veux répéter que la communication aux personnes touchées et, dans le système, à tous ceux qui graviteront autour d'elles, constitue un élément clé.

Le sénateur Eggleton : Je vais vous référer à quelques études qui ont été réalisées sur cette question. L'organisme Centraide de Calgary, par exemple, a fait une étude intitulée *Crimes of Desperation*. L'étude révèle que les femmes autochtones et les femmes atteintes de maladie mentale constituent le segment de la population carcérale qui croît le plus rapidement au Canada. Elle ajoute que la majorité des femmes qui sont incarcérées ou gardées en détention préventive le sont pour des crimes non violents et, souvent, pour des crimes liés à la pauvreté tels que le vol à l'étalage, l'utilisation des transports en commun sans payer ou la possession de drogue liée à la toxicomanie.

Le Conseil national du bien-être social, un organisme nommé par le gouvernement qui n'existe plus, a réalisé une étude en 2011 sur les sommes qui seraient nécessaires pour éradiquer la pauvreté. Il a conclu que 80 p. 100 des détenues canadiennes sont incarcérées pour avoir commis des crimes liés à la pauvreté et 39 p. 100, pour avoir omis de payer une amende.

Les études indiquent donc que les gens qui vivent dans la pauvreté finiront par aller en prison parce qu'ils ne peuvent pas payer une amende. Ce ne sont pas des criminels endurcis. Nous parlons comme si nous faisons une croix sur ces personnes parce qu'elles ont commis une erreur. Nous parlons comme si nous les abandonnions parce qu'elles ont fait une erreur. Elles ont commis un crime et ont reçu une peine de courte durée, et nous allons maintenant les laisser tomber. Nous n'allons pas leur donner suffisamment d'argent pour leur permettre de retomber sur leurs pieds, trouver un emploi et les aider à payer la nourriture pour leur famille et elles-mêmes. Nous allons plutôt leur rendre la vie plus difficile. Je ne vois pas comment la société est bien servie dans ces circonstances. Ce faisant, on contribue à ce qu'un plus grand nombre de personnes renouent avec la criminalité, ce qui constitue une menace pour la sécurité publique. Cela fera davantage de victimes. Je ne vois pas comment le fait d'écarter ces gens est le moindrement bénéfique pour la société.

M. Harris : Tout d'abord, sénateur, je suis certain qu'une personne ne purge pas une peine d'emprisonnement d'un an pour ne pas avoir remboursé une amende. La peine peut être d'une semaine ou deux, ce qui a une légère incidence sur sa...

Le sénateur Eggleton : Vous ne le savez pas; vous ne faites que des suppositions. Vous n'avez pas réalisé d'étude.

M. Harris : Sénateur, j'aimerais connaître les sources de cette étude.

Le sénateur Eggleton : Je les ai citées.

M. Harris : J'aimerais connaître en détail la façon dont ces données ont été recueillies. J'ai œuvré dans ce milieu pendant plusieurs années, et j'ai lu de nombreux articles et registres de la cour. Si une personne ne paie pas une amende de 100, 200, 300, voire 500 \$, elle ne va pas en prison pour très longtemps, pas de nos jours en tout cas. Vous le savez vous-même.

Senator Eaton: To pick up on what Senators Merchant and Eggleton were talking about — the incarceration of our poor, our addicted, of our inner city people — is EI the best place, or should we be paying more attention to our mental health facilities, shelters, rehabilitation places, skills training? I do not think that we can just flop it at the door of EI. What would you say, Mr. Harris?

Mr. Harris: We talked about that earlier, and I am absolutely convinced, as I am sure most people are, that we should be targeting our efforts to the lives of people who are in need before they get into trouble — helping them to improve their education, helping them to understand how they can live healthier lives, helping them to get skills training so that they can get a job, and helping them to do whatever it takes to stay away from crime. If we want to spend money as a government, that is where we should be spending it, because if you do that, you do not have the burden of supporting people who have committed crimes.

Senator Eaton: Money does not do it anyway.

Mr. Harris: I do not agree that money is the turning point to change a person's mind. If they are seeking help to make their and their family's lives better, the help is available to them, and they have to make a decision to take it. Making a decision to commit a crime, going to jail and then coming out and having an EI payment waiting for you every week or every month is not as big a deterrent to them committing a crime again than getting to them before they make a decision to commit a crime. That is where I think our efforts should be.

Senator Cordy: We all agree that we should be paying more attention to those who are mentally ill and poor. This committee did a report called *In from the Margins* because there are many people in Canada who are marginalized and poor. This committee also did a report, a number of years ago, called *In from the Shadows*, on mental health, mental illness and addictions, so this committee is very committed to bringing people in from the margins and out of the shadows. However, the reality is that, as Senator Eggleton said, a high percentage of women in prison are there because they are poor. A large number of people in prison are mentally ill, and they are receiving no or very little help in prison. They are just doing their time and coming out; they are still mentally ill. This bill, to me, is very punitive.

You talked earlier about preferential treatment. This is not a government handout. As I said earlier, this is an Employment Insurance plan where people have paid premiums.

I do wish that you had information in terms of the types of crimes for which people are incarcerated for a period of 30 days because they would not be major crimes. They would be

La sénatrice Eaton : Pour revenir à ce dont les sénateurs Merchant et Eggleton parlaient — l'incarcération de nos citoyens démunis, toxicomanes et issus des quartiers défavorisés —, l'assurance-emploi est-elle la meilleure solution, ou devrions-nous accorder plus d'attention à nos établissements psychiatriques, à nos refuges, à nos centres de réadaptation et à la formation professionnelle? Je ne pense pas que nous puissions simplement tout mettre sur le compte de l'assurance-emploi. Qu'en pensez-vous, monsieur Harris?

M. Harris : Nous en avons parlé tout à l'heure, et je suis tout à fait convaincu, comme la majorité des gens sans doute, que nous devrions cibler nos efforts pour aider ceux dans le besoin avant qu'ils s'attirent des ennuis — en les aidant à obtenir une meilleure instruction, à comprendre comment ils peuvent mener une vie plus saine, à recevoir une formation spécialisée pour pouvoir trouver un emploi et à faire le nécessaire pour ne pas tomber dans la criminalité. Si nous voulons dépenser de l'argent en tant que gouvernement, c'est là où nous devrions le dépenser, car nous n'avons pas ainsi à assumer le fardeau de devoir soutenir les gens qui ont commis des crimes.

La sénatrice Eaton : L'argent ne suffit pas de toute manière.

M. Harris : Je ne suis pas d'accord pour dire que l'argent est le point tournant qui fera changer quelqu'un d'idée. Si une personne cherche de l'aide pour améliorer la vie de sa famille et la sienne, cette aide existe, et elle doit faire le choix de s'en prévaloir. Si une personne décide de commettre un crime et est incarcérée, recevoir des prestations d'assurance-emploi chaque semaine ou chaque mois à sa sortie de prison ne constitue pas un moyen très efficace pour la dissuader de récidiver, si l'on compare à lui offrir de l'aide avant qu'elle fasse le choix de commettre un crime. Voilà où nous devrions axer nos efforts.

La sénatrice Cordy : Nous convenons tous que nous devrions porter une plus grande attention aux personnes démunies et à celles atteintes de maladie mentale. Notre comité a préparé un rapport intitulé *Les trois fronts de la lutte contre l'exclusion*, étant donné que beaucoup de gens au Canada sont pauvres et marginalisés. Il y a plusieurs années, nous avons également rédigé un rapport intitulé *De l'ombre à la lumière*, qui portait sur la santé mentale, la maladie mentale et la toxicomanie. Notre comité est déterminé à faire sortir de l'ombre les gens marginalisés. Cependant, comme le sénateur Eggleton l'a dit, un pourcentage élevé de femmes dans les prisons sont détenues parce qu'elles sont pauvres. Un très grand nombre de détenus souffrent de maladie mentale et reçoivent très peu d'aide en prison, sinon pas du tout. Ils purgent leur peine et, à leur sortie de prison, ils sont toujours atteints de maladie mentale. À mes yeux, ce projet de loi est très punitif.

Vous avez parlé tout à l'heure du traitement préférentiel. Il ne s'agit pas d'une aumône du gouvernement. Comme je l'ai dit plus tôt, c'est un régime d'assurance-emploi auquel les gens ont cotisé.

J'aurais aimé que vous ayez l'information sur les types de crimes pour lesquels les gens sont incarcérés pour une période de 30 jours, car il ne s'agirait pas de crimes graves. Ce serait pour des

shoplifting. They would be, in many cases I would think, related to addictions, which would fall under mental health and mental illness. I do not like to see that we are penalizing. We used to have a saying: Do the crime, do the time. Now we are saying, "Do the crime, do the time; and by the way, you have paid into this insurance plan, but you cannot get it." We are doubly penalizing someone.

Perhaps you could send some information to the committee on 30-day crimes and less and the people who will be penalized and will not receive their benefits, which they paid into.

Mr. Harris: I have to go back to the point that Senator Eaton was trying to make. Our job as a government is to do things that will keep people out of jail and to try to make the situations that people are in better so they will not have to turn to a life of crime or will not be encouraged to do that. If we want to try to steer people away from committing crimes, it should be before they do their first crime.

You also talked about insurance. We have an EI program that people pay into in the same way that people buy fire insurance, car insurance and insurance of every nature. When you buy insurance, you do everything you can to ensure that an incident does not happen and you have to collect on it. Look at Employment Insurance in the same way. You pay into it in case you lose your job, and you should do everything you can to ensure that a job loss does not happen, particularly from committing a crime after which you would not be able to work.

From an insurance picture, there are many similarities between EI and other insurance that you pay. There is a responsibility not just simply to pay the money but also to ensure that you may never have to collect on that insurance. You do what you can to ensure that. One thing to do would be to respect the job that you have and if you lose the job, for whatever reason, to work hard to try and get another one and to try to improve your skills. Certainly, committing a crime does not fit into taking responsibility for yourself.

[Translation]

Senator Boisvenu: Mr. Chair, I urge the senators across the way to check the figures. First off, Mr. Harris, congratulations on your bill, which I see as being based more on principle than on any significant research.

In Quebec, the statistics show that only 1.7 per cent of those incarcerated committed crimes against the state. They are people who did not pay their taxes or who falsified restaurant bills and did not pay their fine.

infractions de vol à l'étalage. Je crois que dans bien des cas, les crimes seraient liés à la toxicomanie, ce qui tomberait dans la catégorie des crimes associés à la maladie mentale. Je n'aime pas que nous punissions les gens pour ce genre de crimes. Nous avions autrefois un dicton : « Un crime entraîne un châtime. » Ce que nous disons maintenant, c'est : « Un crime entraîne un châtime mais, soit dit en passant, si vous avez cotisé à un régime d'assurance-emploi, vous ne pourrez pas recevoir vos prestations. » Nous punissons les gens deux fois plutôt qu'une.

Vous pourriez peut-être envoyer au comité de l'information sur les crimes assortis d'une peine de 30 jours et moins et sur les personnes qui seront punies et qui ne recevront pas leurs prestations dans le régime auquel ils ont cotisé.

M. Harris : Je dois revenir sur l'argument que la sénatrice Eaton essayait de faire valoir. En tant que gouvernement, il nous incombe de prendre des mesures qui garderont les gens en dehors du milieu carcéral et de faire en sorte d'améliorer leur situation afin qu'ils ne tombent pas dans la criminalité et ne soient pas tentés de commettre des actes criminels. Si nous voulons essayer de détourner les gens de la voie de la criminalité, nous devrions le faire avant qu'ils commettent leur premier crime.

Vous avez également parlé de l'assurance-emploi. Nous avons un programme d'assurance-emploi auquel les gens cotisent au même titre qu'ils le font pour une assurance-incendie, une assurance-automobile et d'autres assurances de ce genre. Lorsque vous souscrivez à une assurance, vous faites tout en votre pouvoir pour éviter qu'un incident survienne et que vous ayez à percevoir des prestations. Il faut considérer l'assurance-emploi de cette manière. Vous cotisez au régime au cas où vous perdriez votre emploi, et vous faites tout ce que vous pouvez pour ne pas le perdre, surtout en évitant de commettre un crime, après lequel vous ne pourriez plus travailler.

Dans le milieu de l'assurance, il y a de nombreuses similitudes entre l'assurance-emploi et d'autres assurances auxquelles vous cotisez. Il vous incombe non seulement de verser les cotisations, mais aussi de faire en sorte que vous n'avez jamais à percevoir des prestations de cette assurance. Vous faites ce que vous pouvez en ce sens. Vous devriez notamment respecter l'emploi que vous avez et, si pour une raison ou pour une autre vous le perdiez, vous devriez travailler fort pour tenter d'en trouver un autre et perfectionner vos compétences. Ce n'est certainement pas en commettant un crime que vous assumez vos responsabilités.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Monsieur le président, j'invite les sénateurs d'en face à consulter les statistiques. Tout d'abord, monsieur Harris, bravo pour votre projet de loi. Je crois qu'il s'agit davantage d'un projet de loi de principes que d'un projet de loi basé sur de grandes études.

Selon les statistiques, au Québec il n'y a que 1,7 p. 100 de gens incarcérés qui ont commis des crimes contre l'État. Ce sont des gens qui n'ont pas payé leur impôt ou qui ont falsifié des factures de restaurant et qui n'ont pas payé leur infraction.

Some 51 per cent of those incarcerated receive income security and 5 per cent are on employment insurance. But the most shocking thing when it comes to employment insurance is that, should you quit your job tomorrow, you will not qualify for employment insurance. Is that not right, Ms. Laroche?

Ms. Laroche: Generally speaking, yes.

Senator Boisvenu: You commit a crime, you stop working voluntarily and, then, you are rewarded. Where do you stand on that, Mr. Harris?

[English]

Mr. Harris: That is where the unfairness comes in. If you can be rewarded for committing a crime by being given an extension on either your qualifying period or your benefit-receiving period, then in my opinion that is a fundamental flaw in the system — you are rewarding someone for committing a crime in this country. When you commit a crime in a country like ours, there are always consequences to pay. One of them should be that you are not eligible to receive preferential treatment over someone who does not commit a crime. This is not a complicated bill; it is just trying to fix a small piece of gross unfairness, as I see it.

[Translation]

Senator Boisvenu: I agree with you. When you voluntarily leave your job, you are not eligible for employment insurance. And by committing a crime, you are, more or less, choosing to lose your job, so you should be treated the same way and not be eligible to receive employment insurance.

Mr. Harris, would you say that taking this privilege away from criminals punishes them or puts them on equal footing with other workers?

[English]

Mr. Harris: This bill is designed to ensure that people who commit crimes and become incarcerated as a result are treated in the exact same way as people who do not commit crimes and work hard and may lose their job through no fault of their own. We just want everyone treated in the same way.

Senator Dyck: I want to ask about Aboriginal women. I notice that you come from Cariboo—Prince George. Did you make any effort to find out the opinion of Aboriginal women in your area? The Native Women's Association of Canada has a report that talks about arresting the legacy from residential schools to prisons. In other words, residential schools have created a cycle of abuse and these women, not because they want to go out and be criminals, end up in the prison system. Did you make any effort to find out what their thoughts were?

Il y a 51 p. 100 des gens incarcérés qui bénéficient de la sécurité du revenu tandis que 5 p. 100 sont sur l'assurance-emploi. Mais ce qui est le plus surprenant avec l'assurance-emploi, c'est que si demain vous quittez volontairement votre emploi, vous n'êtes pas admissible à l'assurance-emploi. N'est-ce pas, madame Laroche?

Mme Laroche : En général, oui.

Le sénateur Boisvenu : Vous commettez un crime, vous vous retirez de l'emploi volontairement et on vous récompense. Quel est votre point de vue à ce sujet, monsieur Harris?

[Traduction]

M. Harris : C'est là où l'injustice entre en jeu. Si on vous récompense pour avoir commis un crime en prolongeant votre période de référence ou votre période d'admissibilité, j'estime que c'est une lacune fondamentale du système — vous récompensez quelqu'un pour avoir commis un crime ici au Canada. Lorsque vous commettez un crime dans un pays comme le nôtre, il y a toujours des conséquences. Le prix à payer devrait notamment être de ne pas avoir droit à un traitement préférentiel par rapport à une personne qui n'a pas commis de crime. Ce n'est pas un projet de loi compliqué. À mon sens, il vise simplement à apporter un changement mineur pour redresser une grossière injustice.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je crois que vous avez raison. Lorsqu'on quitte volontairement son emploi, on n'est pas admissible à l'assurance-emploi. Et si on commet un crime, quelque part on se retire volontairement de son emploi et de la même façon, on ne devrait pas être considéré comme étant admissible à l'assurance-emploi.

À votre avis, monsieur Harris, lorsqu'on retire un privilège à un criminel, s'agit-il d'une punition ou d'un geste équitable envers les autres travailleurs?

[Traduction]

M. Harris : Le projet de loi est conçu pour faire en sorte que ceux qui commettent des crimes et qui sont incarcérés soient traités exactement de la même manière que ceux qui ne commettent pas de crime et travaillent fort, mais qui perdent leur emploi pour des raisons indépendantes de leur volonté. Nous voulons simplement que tout le monde soit traité de la même façon.

La sénatrice Dyck : Je veux poser une question au sujet des femmes autochtones. J'ai remarqué que vous représentez la circonscription de Cariboo—Prince George. Avez-vous fait des démarches pour connaître l'opinion des femmes autochtones dans votre région? L'Association des femmes autochtones du Canada a publié un rapport sur les moyens de mettre fin aux séquelles qui mènent des pensionnats indiens aux prisons. Autrement dit, les pensionnats indiens ont créé un cycle de violence et ces femmes, non pas parce qu'elles veulent être des criminelles, se retrouvent derrière les barreaux. Avez-vous fait des démarches pour connaître leurs opinions?

Mr. Harris: I do not think anyone can say, in any way, any good words about the residential school system. There is no doubt about that. It is a part of our history that we wish had never happened, but unfortunately it did. We are seeing the consequences of that system in many different ways. Indeed, it has contributed in a harsh way to the lives of many people. There have been ongoing attempts to resolve the effects of the residential system on the people who went there. The effort should be on trying to prevent people going to prison.

Senator Dyck: My question was: Did you make any effort to contact them because this bill will definitely have an adverse effect on Aboriginal women in prisons? Did you seek their opinion?

Mr. Harris: No, I did not.

Senator Dyck: Okay.

The Chair: Thank you very much, Mr. Harris, for being here. We know that you have to leave with regard to the votes in the House of Commons. Ms. Laroche has agreed to remain and answer technical questions. She will not speak to the bill but will answer technical questions around the bill. On behalf of the committee, I thank you very much for being with us today.

Mr. Harris: Thank you.

Senator Eggleton: Ms. Laroche, does an incarcerated person complete a written application while still incarcerated? How do they find out what they are entitled to? Do they have to initiate the application? Can you tell me about that?

Ms. Laroche: A claimant, anyone who wants to apply for EI benefits, has to apply. Typically, this is done electronically. About 99.8 per cent of people apply electronically; so it would be the same for someone who is incarcerated. They could apply while they are in prison. I do not know the prevalence of how often that occurs, but certainly when they come out, they could apply online or the paper-based approach.

Senator Eggleton: Do prison officials advise them while they are incarcerated on how to go about this? Do they tell them about this provision in the act as it exists?

Ms. Laroche: I do not know.

Senator Eggleton: For the people who do apply, what types of crimes have they committed? Some statistics on that must come from the applications?

Ms. Laroche: For the purposes of EI, we would not track what kind of crime a person would be in prison for. The information required is whether they are in prison.

Senator Eggleton: I believe that you said earlier there are about 1,500 per year.

Ms. Laroche: We did one survey.

M. Harris : Je ne pense pas qu'on puisse dire quoi que ce soit de positif à propos du système des pensionnats indiens. C'est indéniable. C'est un épisode de notre histoire dont nous aurions pu nous passer, mais c'est malheureusement arrivé. Nous en observons les conséquences de bien des façons différentes. Les pensionnats indiens ont affecté durement la vie de bien des gens. On cherche sans relâche des moyens de remédier aux répercussions qu'ont eues les pensionnats indiens sur ceux qui les ont fréquentés. On devrait concentrer nos efforts en vue d'éviter que les gens aillent en prison.

La sénatrice Dyck : Je voulais savoir si vous avez fait des démarches pour communiquer avec ces femmes puisque le projet de loi aura certainement des effets négatifs sur les femmes détenues autochtones. Leur avez-vous demandé leur avis?

M. Harris : Non, je ne l'ai pas fait.

La sénatrice Dyck : D'accord.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Harris, d'être venu. Nous savons que vous devez nous quitter pour aller voter à la Chambre des communes. Mme Laroche a accepté de rester pour répondre aux questions techniques. Elle ne commentera pas le projet de loi, mais elle répondra aux questions techniques que nous lui poserons concernant le projet de loi. Au nom du comité, je vous remercie infiniment d'être des nôtres aujourd'hui.

M. Harris : Merci.

Le sénateur Eggleton : Madame Laroche, les détenus doivent-ils remplir une demande écrite pendant qu'ils sont en prison? Comment savent-ils ce à quoi ils ont droit? Doivent-ils présenter eux-mêmes la demande? Pouvez-vous m'expliquer comment on fonctionne?

Mme Laroche : Un prestataire, n'importe quelle personne qui veut toucher des prestations d'assurance-emploi, doit en faire la demande. Les documents sont ordinairement envoyés par voie électronique. Environ 99,8 p. 100 des gens soumettent leur demande en ligne; ce serait donc la même chose pour les détenus. Ils pourraient faire une demande pendant leur période de détention. J'ignore si c'est fréquent, mais lorsqu'ils sortent de prison, ils peuvent faire leur demande en ligne ou sur papier.

Le sénateur Eggleton : Les autorités pénitentiaires expliquent-elles aux détenus comment ils doivent s'y prendre? Les informent-elles de la disposition de la loi telle qu'elle existe actuellement?

Mme Laroche : Je ne le sais pas.

Le sénateur Eggleton : Quel type de crimes ceux qui font une demande ont-ils commis? Vous devez avoir des statistiques à ce sujet à partir des demandes.

Mme Laroche : Aux fins de l'assurance-emploi, nous ne consignons pas les types de crimes pour lesquels les gens sont incarcérés. L'information qu'il nous faut, c'est s'ils sont en prison.

Le sénateur Eggleton : Je crois que vous avez dit tout à l'heure qu'il y en a environ 1 500 par année.

Mme Laroche : Nous avons effectué un sondage.

Senator Eggleton: That was in 2006-07, but there are no statistics for other years.

Ms. Laroche: That is right.

Senator Eggleton: You do not have statistics for any other years.

Ms. Laroche: We do not have those. We do not track that on a regular basis, so a special search had to be done to assess that information.

Senator Eggleton: Do the 1,500 people who apply under this provision do so while in prison or when they come out?

Ms. Laroche: I do not have that information.

Senator Dyck: I wonder whether the committee or steering committee would consider asking the Native Women's Association of Canada to appear as witnesses. A study shows that Aboriginal women are overrepresented in the prison system. As well, more of them are poorer than the rest of the population. I would like to make that request.

The Chair: We will take that under advisement on the steering committee.

Are there any further technical questions for Ms. Laroche? If not, I thank you on behalf of the committee for being here. Colleagues, I thank you as well.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, February 7, 2013

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:29 a.m. to study Bill C-316, an Act to amend the Employment Insurance Act (incarceration).

Senator Kelvin Kenneth Ogilvie (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

My name is Kelvin Ogilvie. I am a senator from Nova Scotia and chair of the committee. I would like my colleagues to introduce themselves.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Martin: I am Yonah Martin from Vancouver, B.C.

Senator Eaton: Nicky Eaton from Ontario. Welcome.

Le sénateur Eggleton : Il a été mené en 2006-2007, mais nous ne disposons pas de statistique pour d'autres années.

Mme Laroche : C'est exact.

Le sénateur Eggleton : Vous n'avez pas de statistiques pour d'autres années.

Mme Laroche : Non. Nous ne retraçons pas ces données régulièrement. Nous avons donc dû effectuer des recherches spéciales pour évaluer ces renseignements.

Le sénateur Eggleton : Les 1 500 personnes visées par cette disposition font-elles une demande pendant qu'elles sont en prison ou à leur sortie?

Mme Laroche : Je n'ai pas cette information.

La sénatrice Dyck : Je me demande si notre comité ou le comité de direction pourraient examiner la possibilité de demander à l'Association des femmes autochtones du Canada de comparaître. Selon une étude, les femmes autochtones sont surreprésentées dans le système carcéral. De plus, un nombre croissant d'entre elles sont plus démunies que le reste de la population. J'aimerais donc faire cette demande.

Le président : Nous prendrons la question en délibéré au comité de direction.

Les membres ont-ils d'autres questions techniques à poser à Mme Laroche? Si non, au nom du comité, je vous remercie de votre présence. Merci à vous aussi, chers collègues.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 7 février 2013

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 10 h 29 pour étudier le projet de loi C-316, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (incarcération).

Le sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je m'appelle Kelvin Ogilvie, sénateur originaire de la Nouvelle-Écosse et président du comité. Je demanderais à mes collègues de se présenter.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

La sénatrice Martin : Je m'appelle Yonah Martin, de Vancouver, en Colombie-Britannique.

La sénatrice Eaton : Nicky Eaton, de l'Ontario. Bienvenue.

[Translation]

Senator Boisvenu: Pierre-Hugues Boisvenu from Quebec. Welcome.

[English]

Senator Cordy: I am Jane Cordy from Nova Scotia.

Senator Merchant: I am Pana Merchant from Saskatchewan and I welcome you also.

Senator Eggleton: Art Eggleton, senator from Toronto and deputy chair of the committee.

The Chair: We have two sessions of the committee this morning. The first one will end at 11:30 and the second at 12:30. Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I want to welcome our first set of witnesses. I will introduce them as I call them to present. For the benefit of the witnesses, I will invite each of you to present and then open up the floor to my colleagues.

Since I did not discuss a particular order with you, with your permission I will go in the order you are listed on my agenda. That means I will ask Justin Piché, Member, Policy Review Committee of the Canadian Criminal Justice Association, to present first, please.

Justin Piché, Member, Policy Review Committee, Canadian Criminal Justice Association: The Canadian Criminal Justice Association welcomes the opportunity to discuss our Policy Review Committee's position regarding Bill C-316, which we have outlined in our brief submitted to HUMA in February 2012.

The CCJA is one of the longest-serving non-governmental associations of professionals and individuals interested in criminal justice issues in Canada, having begun its work in 1919 and having testified before numerous parliamentary and Senate committees. Our association consists of nearly 800 members and publishes the *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, *The Justice Report*, the *Directory of Justice Services* and the *Directory of Services for Victims of Crime*. We also organize the Canadian Congress on Criminal Justice every two years.

The CCJA recommends that Bill C-316 not receive the legislative support of Parliament for the following reasons.

Employment Insurance in Canada is a contribution-based scheme, thus it stands to reason that should someone contribute to this fund they should have to derive a benefit from it when the need arises. Once individuals have been sentenced we do not agree that additional punishment in the form of limiting their ability to collect Employment Insurance after they have served a custodial sentence ought to be pursued. As section 11(h) of the Charter reminds us, any person charged with an offence should not be tried or punished for it again once the sentence for which he or she

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Pierre-Hugues Boisvenu, du Québec. Bienvenue.

[Traduction]

La sénatrice Cordy : Je m'appelle Jane Cordy, de Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Merchant : Je m'appelle Pana Merchant, de la Saskatchewan, et je vous souhaite également la bienvenue.

Le sénateur Eggleton : Art Eggleton, sénateur de Toronto et vice-président du comité.

Le président : Le comité tient deux séances ce matin, une à 11 h 30 et l'autre, à 12 h 30. Cela vous convient-il?

Des voix : Oui.

Le président : Je tiens à souhaiter la bienvenue à notre premier groupe de témoins. Je vous les présenterai à mesure que je les inviterai à faire leur exposé. Pour que ces derniers sachent ce qu'il en est, je vous inviterai à tour de rôle à prendre la parole, après quoi je laisserai mes collègues intervenir.

Comme je n'ai pas parlé d'un ordre précis avec vous, je suivrai l'ordre qui figure à l'ordre du jour, si vous le voulez bien. Je demanderai donc à Justin Piché, membre du conseil d'examen des politiques, Association canadienne de justice pénale, de prendre la parole en premier.

Justin Piché, membre du conseil d'examen des politiques, Association canadienne de justice pénale : L'Association canadienne de justice pénale se réjouit d'avoir l'occasion de vous faire part de la position du comité d'examen des politiques à l'égard du projet de loi C-316, que nous avons exposée dans le mémoire que nous vous avons présenté à HUMA en février 2012.

L'ACJP, l'une des plus anciennes associations non gouvernementales de professionnels et de particuliers s'intéressant aux questions de justice pénale au Canada, a vu le jour en 1919 et a comparu devant de nombreux comités parlementaires et sénatoriaux. Notre association compte près de 800 membres et publie la *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, *The Justice Report*, le *Répertoire des services de justice* et le *Répertoire des services aux victimes d'actes criminels*. Nous organisons en outre le Congrès canadien de justice pénale tous les deux ans.

L'ACJP recommande que le projet de loi C-316 ne reçoive pas le soutien législatif du Parlement pour les raisons suivantes.

Au Canada, le programme d'assurance-emploi du Canada est un régime fondé sur les cotisations; il serait donc logique qu'une personne qui y contribue puisse recevoir des prestations quand le besoin se fait sentir. Une fois qu'une personne a été condamnée, nous considérons qu'il ne convient pas de la punir davantage en restreignant sa capacité de recevoir des prestations d'assurance-emploi après avoir purgé la peine qui lui est imposée. Comme le stipule l'alinéa 11(h) de la Charte, tout inculpé ne devrait pas être jugé ou puni de nouveau une fois que la sentence a été prononcée.

has been convicted has been handed down. Put differently, in cases where persons receive a prison sentence, it is a deprivation of liberty itself that is the prescribed punishment, nothing more.

By eliminating the ability of individuals currently eligible to obtain Employment Insurance upon their release from prison, it arguably undermines public safety goals by taking away funds they may need to obtain food and shelter should they not be able to initially secure employment upon their release. As noted in a 2007 study by Public Safety Canada researchers, it is well documented that when individuals enter prison they “may have lost their livelihood, their personal belongings, their ability to maintain housing for themselves and their family.” In these circumstances, the expenditures associated with re-establishing oneself on the outside involve many large one-off costs, such as deposits on a rental unit and purchasing essentials. The clawing back of these benefits from former prisoners currently eligible for such assistance will likely mean, in real terms, that no funds will flow to many of these individuals when they may need them the most. The collection of Employment Insurance benefits as it stands today arguably has a crime prevention benefit as the modest stability these funds offer provide ex-prisoners with resources to resettle. Without this, the chance of reoffending resulting from need or stress may increase.

This legislative initiative has been touted as a measure to support the rights of victims of crime, but it is unclear how removing benefits or services from the criminalized improves the situation of victims. Should legislators wish to better meet the needs of victims, it is recommended that considerably more robust investments be made in the provision of information, compensation and services for those impacted by crime, rather than artificially attempting to balance the scales of justice by stripping away benefits the criminalized have contributed to while they were employed.

Should this legislation pass, there is a risk that additional victims will be created by extending the punishment of criminalized people to families. Every household has bills and expenses to pay. In cases where a former prisoner has a household, the loss of income that would result, where applicable, from the elimination of their ability to access Employment Insurance benefits upon their release from prison could result in financial hardship for the loved ones they are rejoining.

This measure could also exacerbate economic strains that the families of the criminalized already experience while their loved ones are in prison. They struggle to pay for household relocation to communities where prisons are located or the cost of travel and phone calls incurred to maintain contact with their incarcerated loved one. Further, those responsible for child support continue to incur these costs while incarcerated. Without the means to pay them, many will have debts to their children and former partners, who have committed no offence and deserve to be supported financially. In these cases, Bill C-316 could contribute to

Autrement dit, quand une personne reçoit une peine d'emprisonnement, la punition imposée en vertu de la loi est une privation de liberté et rien de plus.

Le fait d'empêcher des gens actuellement admissibles au régime d'assurance-emploi de recevoir des prestations quand ils recouvrent leur liberté pourrait nuire aux objectifs de sécurité publique en privant ces gens des fonds dont ils pourraient avoir besoin pour se nourrir et se loger, advenant qu'ils ne puissent trouver initialement un emploi stable lors de leur libération. Comme l'ont souligné des chercheurs de Sécurité publique Canada dans une étude publiée en 2007, les données démontrent que quand ils entrent en prison, certains « ont perdu leurs moyens de subsistance et ce qu'ils possédaient, d'autres n'ont plus de logement pour eux-mêmes et pour leur famille ». En pareille circonstance, leur réinstallation en dehors de la prison peut entraîner de nombreuses dépenses ponctuelles importantes, comme un dépôt pour louer un logement et l'achat de biens essentiels. En refusant désormais ces prestations aux anciens prisonniers qui y sont actuellement admissibles, on en privera un grand nombre de fonds au moment où ils en ont le plus besoin. Le versement de prestations d'assurance-emploi pourrait, à l'heure actuelle, avoir pour effet de prévenir la criminalité, puisque la stabilité modeste de ces fonds confère aux anciens détenus les ressources nécessaires pour se réinstaller. Sans ces fonds, le risque que le besoin ou le stress ne les pousse à récidiver pourrait augmenter.

D'aucuns considèrent que cette mesure législative appuie les droits des victimes d'actes criminels, mais il est difficile de voir comment le fait de priver un criminel de prestations ou de services améliore la situation des victimes. Si les législateurs veulent mieux répondre aux besoins de ces dernières, ils devraient investir beaucoup plus afin de leur offrir de l'information, des indemnités et des services au lieu de tenter d'influencer artificiellement le cours de la justice en privant de prestations des criminels qui ont cotisé au régime quand ils travaillaient.

L'adoption de ce projet de loi risque de faire augmenter le nombre de victimes en élargissant la punition imposée aux criminels à leurs familles. Tous les ménages ont des comptes et des dépenses à payer. Quand un ancien prisonnier a une famille, la perte de revenus qui résulterait de son inadmissibilité aux prestations d'assurance-emploi lors de sa remise en liberté pourrait exposer les êtres chers vers lesquels il retourne à des difficultés financières.

Cette mesure pourrait aussi aggraver les pressions économiques que les familles subissent déjà quand leur proche est en prison. Elles peinent à payer un déménagement dans la communauté où se trouvent les prisons, ou les frais de voyage et d'appels téléphoniques effectués pour rester en rapport avec le détenu qui leur est cher. Qui plus est, ceux qui doivent verser une pension alimentaire doivent continuer de les payer pendant leur incarcération. Incapables d'honorer ces paiements, de nombreux prisonniers se retrouveront avec des dettes envers leurs enfants et leurs anciens partenaires, qui n'ont pourtant commis aucun crime et méritent un soutien

household instability and disintegration which creates high cost to all Canadians through expenditures related to civil courts, legal aid, child welfare, mental health and other services.

In our estimation, the bill before the Senate should be abandoned. If the legislation is passed without adequately considering the collateral consequences, it is possible that more victimization and harm to families will be the result. Legislators should not pass laws where research exploring the potential impact of proposed measures has not taken place. Should the committee wish to further study this issue, we would be happy to assist.

The Chair: I will now turn to Catherine Latimer, Executive Director of the John Howard Society of Canada.

Catherine Latimer, Executive Director, John Howard Society of Canada: Thank you very much for the kind invitation to appear and share the views of the John Howard Society on Bill C-316.

The John Howard Society of Canada is a community-based charity whose mission is to support effective, just and humane responses to the causes and consequences of crime. The society has more than 60 front-line offices across the country, many with programs and services to support the safe reintegration of offenders into our communities and to prevent crime. Our work helps to make communities safer, and employment is often a key factor to supporting the successful reintegration of offenders back into the community.

Bill C-316 proposes to amend the Employment Insurance Act to remove provisions allowing for qualifying periods and benefit periods to be extended as a result of time spent by the claimant in a jail, penitentiary or similar institution. These changes would prevent people from obtaining the benefits of an insurance scheme to which they and their employers contributed when the legislation allowed for these extensions.

We have a number of concerns about how Bill C-316 would have implications for people trying to reintegrate and for the justice system per se.

Our first concern, and it generally supports the comments made by Mr. Piché, is that this is an insurance scheme. It is an insurance scheme where contributors have made contributions on the understanding that certain benefits would flow. It seems grossly unfair to change that scheme and disentitle contributors after the fact.

The second point is that it creates an inconsistent, unfair and very difficult-to-administer scheme. The loss of Employment Insurance benefits seems to be triggered by time spent in detention or custody and the finding of guilt on the criminal charges. This, by the way, is much better than when I looked at

financier. En pareils cas, le projet de loi C-316 pourrait contribuer à l'instabilité et à la désintégration de la famille, et c'est l'ensemble de la population canadienne qui en paiera le prix sous la forme des dépenses afférentes aux tribunaux civils, à l'aide juridique, à l'aide sociale à l'enfance, aux services de santé mentale et à d'autres services.

Nous estimons donc que le projet de loi dont est saisi le Sénat devrait être abandonné. S'il est adopté sans qu'on en ait adéquatement évalué les conséquences collatérales, on pourrait causer plus de torts aux familles qui en seraient victimes. Les législateurs ne devraient pas adopter de loi avant qu'on n'ait effectué des recherches pour évaluer les effets potentiels des mesures proposées. Si le comité souhaite approfondir la question, nous serions heureux de lui prêter main-forte.

Le président : Nous entendons maintenant Catherine Latimer, directrice générale, Société John Howard du Canada.

Catherine Latimer, directrice générale, Société John Howard du Canada : Je vous remercie beaucoup de nous avoir gracieusement invités à comparaître pour vous exposer les opinions de la Société John Howard au sujet du projet de loi C-316.

La Société John Howard du Canada est un organisme caritatif communautaire dont la mission consiste à aider à réagir de façon efficace, juste et humaine aux causes et aux conséquences de la criminalité. Elle compte plus de 60 bureaux de première ligne au pays, dont un grand nombre offrent des programmes et des services appuyant la réinsertion sécuritaire des délinquants au sein de nos communautés et la prévention de la criminalité. Notre travail contribue à rendre les communautés plus sûres, et l'emploi constitue souvent un facteur clé pour réussir à aider un délinquant à retourner dans la société.

Le projet de loi C-316 prévoit de modifier la Loi sur l'assurance-emploi en abrogeant les dispositions permettant la prolongation des périodes de référence et de prestations en raison du temps que le demandeur a passé en prison, dans un pénitencier ou dans un établissement similaire. Ces modifications auraient pour effet d'empêcher des gens de recevoir des prestations d'un régime d'assurance auquel les intéressés et leurs employeurs ont cotisé quand la loi autorisait cette prolongation.

Plusieurs points nous préoccupent quant aux répercussions que le projet de loi C-316 pourrait avoir sur ceux qui tentent de retourner dans la société et pour le système de justice comme tel.

Notre première préoccupation, qui cadre de façon générale avec les propos de M. Piché, c'est qu'il s'agit d'un régime d'assurance. Les adhérents y ont cotisé en considérant qu'ils en retireraient des avantages. Il semble totalement injuste de modifier ce régime et de dépouiller les adhérents de ses avantages par après.

Le projet de loi a en outre pour effet de créer un régime incohérent, injuste et très difficile à gérer. Il semble que ce soit le temps passé en détention ou en prison, et la déclaration de culpabilité criminelle qui entraînent la perte des prestations d'assurance-emploi. Soit dit en passant, cette disposition est de

the bill when it was before the House of Commons. It was not necessarily linked to a conviction and so people who were presumed innocent and detained in pretrial detention would also lose their employment benefits. However, by linking it to a finding of guilt you have created a massively complex scheme to administrator in a criminal justice system which is already inefficient and overly burdensome. What will happen now is it will be necessary for people to track the outcomes of criminal justice proceedings in order to determine whether EI benefits are lost or not.

I had to do a little chart for myself with all the variables to determine when EI benefits would flow and when they would not. Some of them are fairly simple. However, you get into unfairness and difficulty particularly if the person is subjected to remand and there is a finding of guilt but the sentence that is thought to be appropriate is not a custodial sentence and the person is actually receiving a community-based sentence. If the justice system had worked efficiently and fairly and there had not been long periods of detention in order for them to come to a determination, there would be no disruption of work and the person would not have lost the entitlement to their EI benefits. However, if there is, because of the slowness and delays in the justice system, those in remand who then receive a community-based sentence would lose their entitlement to EI. That seems like an additionally onerous penalty for those people who are spending long periods in pretrial detention when they do not end up with a custodial sentence at the end of the day.

The other concern is that the way the courts are administered now is probably at the maximum level of complexity without losing cases. As many of you may know, there have been many delays in court processing in B.C such that charges against some people have had to be dismissed. We are perilously close to facing the *Askov* issue, which requires that decisions be made in a reasonable time. Part of the delay relates to burdens on court administrators and clerks. This will impose an additional burden on those clerks to track what is happening with the criminal conviction and to share that information with the Employment Insurance administrators so that they can determine whether there is an entitlement or a loss of entitlement to the EI benefits at the end of the day. The Prime Minister has recently indicated that he is interested in an efficient justice system, and we are interested in that as well. We think that would be a significant problem.

The other issue we have is the illegitimacy of civil penalties on top of criminal convictions. There has been a growing tendency to compound the appropriate sentence imposed in the court by piling on civil disabilities on top of the original conviction. This is yet another example of this, and we think it leads to disproportionate penalties and is not fair to the person being sentenced.

loin supérieure à celle que j'ai vue quand le projet de loi était à la Chambre des communes. La perte des prestations n'était pas nécessairement causée par une déclaration de culpabilité; ainsi, les personnes présumées innocentes en détention avant jugement auraient elles aussi perdu leurs prestations. Cependant, en associant la perte des prestations à la déclaration de culpabilité, on instaure un régime extrêmement complexe pour les administrateurs d'un système de justice pénale déjà inefficace et trop lourd. On devra maintenant suivre l'issue des procédures de justice pénale afin de déterminer si on mettra fin aux prestations d'assurance-emploi ou pas.

J'ai dû me faire un petit graphique contenant toutes les variables pour déterminer quand les prestations d'assurance-emploi seraient versées et quand elles ne le seraient pas. Certains cas de figure sont assez simples. On se heurte toutefois à des injustices et à des difficultés, particulièrement si l'intéressé est visé par un renvoi et est déclaré coupable, mais reçoit non pas une peine d'emprisonnement, mais une sanction communautaire. Si le système de justice avait fonctionné de manière juste et efficace et s'il n'y avait pas eu de longues périodes de détention avant qu'une décision ne soit rendue, l'intéressé n'aurait pas arrêté de travailler et n'aurait pas cessé d'être admissible aux prestations d'assurance-emploi. Cependant, si c'est ce qui se produit en raison de la lenteur et des retards du système de justice, ceux qui sont visés par un renvoi et qui reçoivent une sanction communautaire ne seraient plus admissibles aux prestations d'assurance-emploi. On semble imposer là une grave sanction supplémentaire aux personnes qui ont passé de longues périodes en détention avant jugement et qui ne reçoivent finalement pas de sentence d'emprisonnement.

En outre, les rouages de la justice ont probablement atteint le degré maximal de complexité qu'ils peuvent supporter sans entraîner la perte de causes. Comme bon nombre d'entre vous le savent, les procédures judiciaires ont connu de tels retards en Colombie-Britannique que certaines affaires ont été rejetées. Nous sommes dangereusement près de ce qui s'est passé dans l'affaire *Askov*, dans laquelle on a statué qu'il fallait rendre une décision dans un délai raisonnable. Or, les retards sont en partie attribuables au fardeau qui pèse sur les administrateurs et les greffiers des tribunaux. Cette mesure alourdira encore la tâche des greffiers, qui devront vérifier ce qu'il en est des condamnations et transmettre l'information aux administrateurs de l'assurance-emploi pour qu'ils puissent déterminer si la personne concernée est admissible ou non aux prestations d'assurance-emploi. Le premier ministre a récemment indiqué qu'il souhaite que le système de justice soit efficace. Nous le voulons aussi, mais considérons que la présente mesure constitue un problème de taille.

Nous doutons en outre qu'il soit illégitime d'ajouter des sanctions civiles à la condamnation au criminel. On tend de plus en plus à alourdir la peine appropriée initialement imposée par le tribunal en y ajoutant des handicaps civils. Cette mesure est un autre exemple de cette tendance, et nous jugeons qu'elle résulte en des peines disproportionnées, injuste pour la personne visée.

It may well also create an impact on the criminal justice system because people will want to avoid convictions, particularly if it means that they might lose their entitlement to EI. Some people may be trying to delay their period in pretrial detention until the equivalent of the penalty that the court would impose has been discharged, as the prosecutors may well drop the charges at that point and there would be no conviction rendered and they would not lose their EI benefits, but it would exacerbate a crisis we are experiencing now in pretrial detention. That is a potential problem in this.

As Justin Piché pointed out, having employment supports for the reintegration process is enormously important to getting people back on their feet and being contributing members of society. Probably 10 per cent of the Canadian population have criminal records. If you break that down along gender lines, probably 20 per cent of men have criminal records. I raise this because you are concerned with employment. Taking that number of people out of the possibility of employment or compromising their ability to get employment will have an effect on the economy as well as on those people trying to reintegrate.

In conclusion, we have concerns with Bill C-316. It would disentitle people to the benefit of an insurance scheme to which they and their employers contributed. It would create unfairness for claimants and significant administrative burdens. For those found guilty and sentenced in the criminal courts, it would amount to an additional *ex post facto* penalty to the criminal sentence that is dubious in law and could lead to disproportionate penalties. Efforts to avoid the loss of Employment Insurance benefits could lead to delays in a criminal justice system that is already in crisis. It would undermine public safety by jeopardizing employment prospects and denying insurance payments to a vulnerable group as they seek to successfully reintegrate into the community.

For these reasons, we urge that the committee oppose Bill C-316.

Kim Pate, Executive Director, Canadian Association of Elizabeth Fry Societies: Thank you also for the invitation from the committee to appear on behalf of the Canadian Association of Elizabeth Fry Societies. We are an organization spread across the country. Our membership services individuals, women and girls in particular, who have been victimized, who are marginalized, who are criminalized and who end up institutionalized. It ranges anywhere from early intervention with pregnant teens and girls, after-school programs, shelters for battered women, victims' services alongside police services through to and including visits to the institutions, advocacy for women in jail, resettlement services and halfway houses, and work with homeless and women post-warrant expiry. It is from that perspective that I offer my comments.

La mesure pourrait aussi avoir des répercussions sur le système de justice pénale, car les gens voudront éviter les condamnations, particulièrement si elles les rendent inadmissibles aux prestations d'assurance-emploi. Certains pourraient tenter de prolonger leur détention avant jugement jusqu'à ce qu'ils aient passé en prison une période équivalente à la peine que le tribunal leur imposerait, puisqu'il est probable que les procureurs abandonnent les accusations; ils éviteraient ainsi d'être déclarés coupables et de perdre leurs prestations d'assurance-emploi. Mais la crise qui règne au chapitre de la détention avant jugement s'en trouverait aggravée. C'est un problème potentiel à cet égard.

Comme Justin Piché l'a souligné, il est essentiel que les personnes qui tentent de se reprendre en main et de contribuer à la société bénéficient de soutien à l'emploi pendant le processus de réinsertion. Il y a probablement 10 p. 100 de la population canadienne qui a un dossier criminel. Si on répartit ce chiffre entre les hommes et les femmes, ce sont probablement 20 p. 100 des hommes qui en ont un. Je mentionne ce fait parce que vous vous intéressez à l'emploi. Le fait de priver toutes ces personnes de la possibilité de travailler ou de compromettre leur capacité de trouver un emploi aura des conséquences tant sur l'économie que sur ceux qui tentent de réintégrer la société.

En conclusion, le projet de loi C-316 nous préoccupe. Il empêcherait des gens de se prévaloir d'un régime d'assurance auquel ils ont cotisé avec leurs employeurs. La mesure serait injuste pour les demandeurs et créerait des lourdeurs administratives. Ceux qui sont déclarés coupables et condamnés en cour pénale se verraient imposer ce qui équivaut à une sanction *ex post facto* en plus de leur peine criminelle, ce qui soulève des doutes au chapitre du droit et pourrait entraîner des pénalités disproportionnées. Les efforts déployés pour éviter la perte des prestations d'assurance-emploi pourraient entraver les rouages d'un système de justice déjà en crise. C'est la sécurité publique qui en pâtirait, car la mesure met en péril les perspectives d'emploi et les prestations d'assurance d'un groupe vulnérable composé de personnes qui cherchent à réintégrer leur communauté.

C'est pour ces raisons que nous vous incitons fortement à vous opposer au projet de loi C-316.

Kim Pate, directrice exécutive, Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry : Je vous remercie aussi de m'avoir invitée à comparaître afin de représenter l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. Notre organisation, présente dans toutes les régions du pays, sert les citoyens, les femmes et les filles en particulier, qui se trouvent être des victimes, des êtres marginalisés qui prennent le chemin de la criminalité et échouent en détention. Nous offrons des services d'intervention préventive auprès des adolescentes et des filles enceintes, des programmes après l'école, des refuges pour femmes battues et des services aux victimes aux côtés des services de police, comme les visites dans les établissements, la défense des droits des femmes en prison, les services de réinstallation, les maisons de transition, et l'intervention auprès des sans-abri et des femmes après l'expiration de leur mandat. C'est dans cette perspective que je fais mon exposé.

I do not need to repeat what my colleagues have said. We are in agreement with the submissions made both by the Canadian Criminal Justice Association and the John Howard Society of Canada.

I, too, was pleased to see that there had been some change in items of the pretrial detention component. I agree, however, that it is not clear from that change what that would mean, and I think the administrative burdens that may be added to the system in order to administer those sorts of changes may inadvertently result in further complications. Clearly that was not intended, but unfortunately there are far too many unintended consequences when we make these sorts of changes.

We have concerns that the Charter will be potentially breached by the addition of a civil penalty in addition to a criminal one. I do not need to go through that again.

Also, we are concerned with the ability for individuals who have, in law, repaid their debt to society and then have great difficulty reintegrating.

We are also concerned with the added victimization that has been identified for family members who may be reliant on individuals who would otherwise be able to benefit from the Employment Insurance scheme to which they have contributed and therefore are deemed to be entitled otherwise.

We are also concerned about the potential off-loading on provinces of the costs of maintaining those individuals and their families. If in fact they are not eligible for the Employment Insurance scheme to which they contributed and are not able to find employment, they may very well find themselves on the rolls of the social assistance schemes and therefore be off-loaded onto the provinces and territories.

In sum, we think this is a measure that does not exemplify the proud Canadian tradition we have of supporting human rights and the principles of fairness, equality and justice. In fact, if our desire is to assist victims and prevent further victimization, then we would certainly support investment in those very national standards we have seen eviscerated in this country so that provinces and territories can implement the sorts of social services, health care and educational services that we know in fact increase the likelihood of equality, fairness and justice. We feel that going down this road will bring into further disrepute our international reputation in this regard, not to mention our national one.

The Chair: I appreciate the efficiency with which you have used your time. I will now open it up to my colleagues and urge them to be as equally efficient in their questions, as I want to ensure that each senator who wishes to ask questions will have the opportunity to do so.

Senator Eggleton: Yesterday, the proponent of the bill came before the committee and said a couple of things that I would like you to comment on. He said first of all that people coming out of jail, incarceration, are not thinking about their Employment

Je n'ai pas besoin de répéter ce que mes collègues ont dit. Nous sommes d'accord avec les propos de l'Association canadienne de justice pénale et de la Société John Howard du Canada.

J'ai, moi aussi, bien accueilli certaines modifications apportées aux dispositions relatives à la détention avant jugement. Je conviens toutefois qu'il est difficile d'en évaluer les conséquences et je crois que le fardeau administratif que leur administration pourrait représenter pourrait par inadvertance compliquer davantage la situation. Ce n'est évidemment pas l'objectif visé, mais de tels changements s'accompagnent malheureusement trop de répercussions non intentionnelles.

Nous craignons que l'ajout de sanctions civiles aux peines criminelles ne soit potentiellement contraire à la Charte. Il n'est pas nécessaire de s'engager encore dans cette voie.

La capacité des individus qui ont payé leur dette envers la société, conformément à la loi, et leur difficulté à réintégrer les rangs de la société sont des choses qui nous préoccupent.

Les traitements injustes que subissent les familles dépendantes d'une personne qui, dans d'autres circonstances, serait admissible au régime d'assurance-emploi auquel elle a contribué sont également pour nous une source d'inquiétude.

Nous nous inquiétons aussi du transfert possible aux provinces des coûts d'entretien de ces individus et de leurs familles. S'ils ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi et qu'ils n'arrivent pas à se trouver un emploi, ces individus pourraient très bien se tourner vers l'aide sociale. Ils deviendraient ainsi la responsabilité des provinces et des territoires.

En résumé, nous croyons que ce projet de loi n'est pas représentatif de notre fière tradition canadienne en matière de respect des droits de la personne et de principes d'équité, d'égalité et de justice. D'ailleurs, si nous voulons vraiment aider les victimes et prévenir les traitements injustes, nous devrions investir de façon à soutenir ces valeurs nationales mises à mal au pays pour permettre aux provinces et territoires de créer des services sociaux, de soins de santé et d'éducation qui encouragent l'équité, l'égalité et la justice. À notre avis, si nous continuons sur cette voie, nous entacherons davantage notre réputation internationale à ce chapitre, sans parler de notre réputation nationale.

Le président : Je vous remercie de l'efficacité avec laquelle vous avez utilisé votre temps de parole. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Je vous demanderais, chers collègues, d'être aussi efficace que nos témoins avec vos questions, car j'aimerais que tous les sénateurs qui désirent intervenir aient le temps de le faire.

Le sénateur Eggleton : Hier, le parrain du projet de loi est venu témoigner et j'aimerais obtenir votre opinion sur certains de ses commentaires. D'abord, il a dit que les prisonniers libérés ne pensent pas aux prestations d'assurance-emploi auxquelles ils

Insurance benefits that might be out there. He was dismissing it as it is not an important issue for them. He also said, when I challenged him about people who would find themselves homeless, living in conditions that may result in their returning to crime, that your organizations and other services, a lot of them taxpayer services, I am sure, can do the job or can make up for these people not getting their Employment Insurance benefits. Could you comment on those two assertions that were made here yesterday?

Ms. Latimer: One of the things that I have been struck with is the extent to which people who have had brushes with the law and are coming out of custodial facilities are quite interested in getting employment and how frustrating that process is. I think about 72 per cent of employers now ask for criminal records checks, which makes that process very challenging indeed.

I think they are particularly interested in ensuring that their families are not unduly hurt by their lack of good judgment in having committed an offence, and they are interested in ensuring that they get employment.

This is becoming increasingly challenging, and it is certainly well beyond the capacity of organizations like John Howard and I would assume the Elizabeth Fry Society — but I will let Ms. Pate speak to that — to compensate for the many detrimental measures put in place. In fact, we were quite surprised, for example, when we testified against the pardon application or records suspension fee being increased to \$631 that the National Parole Board of Canada is telling people who cannot afford the \$631 that they should turn to the John Howard Society. It would be wonderful if we did have the money to support people getting pardons, but that is not within the range of capacity we are able to provide.

Ms. Pate: I would echo the comments Ms. Latimer has made. In addition, we certainly have a number of barriers for women. I had a call this past weekend from a woman who was even having difficulty getting her mobile trailer put in a parking spot because she had a criminal record. This is after years of trying to find employment or to set up her own business.

The reality is that huge blocks people are now able to get on with their lives. The pardons have only made that more difficult. We have had two offices close in the past year because they did not have resources to continue. The oversubscription of our services means that our ability to assist people in these ways is becoming more remote as the numbers vastly increase.

Senator Eggleton: Let me ask you a question about the people we are talking about. While we are talking up two years, I understand that the vast majority might be there for three months, for example.

pourraient être admissibles, que ce n'est pas important pour eux. Lorsque je lui ai parlé de ceux qui risquent de se retrouver dans la rue, une situation qui pourraient les pousser de nouveau vers la criminalité, il a dit que les organismes comme les vôtres et les autres services offerts, dont bon nombre, j'en suis convaincu, sont des services aux contribuables, étaient là pour les aider ou pallier l'absence des prestations d'assurance-emploi. Que pensez-vous de ces déclarations?

Mme Latimer : Une des choses qui m'a frappée, c'est à quel point les prisonniers libérés veulent obtenir des prestations d'assurance-emploi et à quel point le processus visant à obtenir ces prestations est frustrant pour eux. Si je ne m'abuse, environ 72 p. 100 des employeurs demandent maintenant une vérification du casier judiciaire, ce qui complique beaucoup la situation.

Ces individus veulent surtout éviter que leurs familles ne subissent indûment les conséquences de leur manque de jugement et de leurs démêlés avec la justice, et ils veulent travailler.

Mais cela est de plus en plus difficile pour eux. De plus, la situation dépasse largement la capacité qu'ont les organismes comme La société John Howard et, j'imagine, L'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry — mais je vais laisser à Mme Pate le soin de s'exprimer sur le sujet — d'amortir les effets des nombreuses mesures préjudiciables qui existent. Par exemple, nous avons été très surpris d'apprendre, lors de notre témoignage relativement à la demande de pardon et de la proposition visant à augmenter à 631 \$ les frais de suspension du casier, que la Commission nationale des libérations conditionnelles dit aux individus qui n'ont pas les moyens de payer les 631 \$ de communiquer avec La société John Howard. Ce serait merveilleux si nous pouvions aider financièrement ces individus à obtenir un pardon, mais nous n'en avons pas la capacité.

Mme Pate : Je suis d'accord avec Mme Latimer. J'ajouterais que les femmes sont confrontées à plusieurs obstacles. Le week-end dernier, j'ai reçu un appel d'une femme qui avait de la difficulté à trouver un endroit où installer sa caravane, car elle a un casier judiciaire. Elle tente depuis des années de se trouver un emploi ou de démarrer sa propre entreprise.

La réalité, c'est que ces gens sont confrontés à des obstacles qui les empêchent de reprendre leur vie et le dossier des pardons n'arrange pas les choses. Nous avons fermé deux de nos bureaux l'an dernier en raison d'un manque de ressources. Le surplus d'inscriptions à nos services réduit notre capacité à aider les individus à surmonter ces obstacles et ils sont de plus en plus nombreux à se retrouver dans cette situation.

Le sénateur Eggleton : J'aimerais vous poser une question au sujet de ces individus. Même si nous parlons de peines pouvant aller jusqu'à deux ans de prison, je crois comprendre que la grande majorité des détenus sont libérés après environ trois mois.

There are a couple of submissions I just want to quote from. One is from the United Way of Calgary, representatives of which will be here later. It says: “Aboriginal women and women with mental health issues have been identified as the fastest growing prison population in Canada.”

In 2011, a National Council of Welfare report indicated that of the 80 per cent of Canadian women incarcerated for poverty-related issues, 39 per cent of them are for failure to pay a fine. The sponsor of the bill said he did not believe anyone ever went to jail for not paying a fine. Can you comment on that and add any other comments about the characteristics of the prison population we are talking about in terms of this bill?

Ms. Pate: That is the sort of data we have as well. We are seeing an increase in the number of women in prison. We have seen them being the fastest growing prison population for some time — the better part of the decade — and the numbers are continuing to increase. As the most recent death in the regional psychiatry centre in Saskatoon reveals, the issues for both physical health, mental health and for indigenous women is only getting worse. We are seeing increased numbers.

The Correctional Service of Canada has estimated that by the end of this decade, we may see half of the women in federal custody being indigenous women. Clearly that is not representative.

Senator Eggleton: Are they part of the population we are talking about as part of this bill? That is what I want to know.

Ms. Pate: They will be part of the population but not all. Some of the women with mental health issues will be women who may not have been able to work. Women, more so than when I worked with men, are chronically more likely to be underemployed and undereducated, so the cuts to social services, health care and education have already disproportionately impacted them.

However, some of them will be impacted by this, yes.

Ms. Latimer: I would say you are looking at a similar situation for men. I was looking at something last night. Statistics from 1989 said that 40 per cent of people in custody in Nova Scotia were there for defaulting on fines.

Senator Eggleton: What percentage?

Ms. Latimer: It was 40 per cent.

It is not unusual, particularly in the provincial institutions, for people to be there for fine defaults. The people you see ending up in prison are often those with chronic mental health, addiction issues, and the impoverished and marginalized of both genders.

J'aimerais vous citer quelques documents qui nous ont été remis. La première provient du document de Centraide Calgary dont la représentante viendra témoigner après vous. Dans ce document, l'organisme précise que : « Les femmes autochtones et les femmes ayant des problèmes de santé mentale représentent la population carcérale qui connaît la plus forte croissance. »

Un rapport publié en 2011 par le Conseil national du bien-être social au Canada nous apprend que 80 p. 100 des femmes incarcérées le sont pour des infractions liées à la pauvreté. De ce nombre, 39 p. 100 sont incarcérées pour défaut de paiement d'une amende. Selon le parrain de ce projet de loi, personne n'est emprisonné simplement pour ne pas avoir payé une amende. Auriez-vous quelque chose à dire à ce sujet? Aussi, qu'est-ce qui caractérise la population touchée par cette mesure législative?

Mme Pate : Nous avons également des données à ce sujet. Selon ces données, il y a de plus en plus de femmes en prison. Elles représentent la population carcérale qui connaît la plus forte croissance, et ce, depuis un bon moment — depuis presque 10 ans, en fait — et la tendance se maintient. Comme en fait foi le décès survenu récemment dans un centre régional de psychiatrie, en Saskatchewan, les problèmes liés à la santé physique et mentale et les problèmes des femmes autochtones ne font qu'empirer. Les chiffres le démontrent.

Selon le Service correctionnel du Canada, d'ici la fin de la présente décennie, les femmes autochtones pourraient composer la moitié des femmes dans les établissements fédéraux. Il est clair que ce n'est pas représentatif.

Le sénateur Eggleton : Font-elles partie de la population qui serait touchée par ce projet de loi? C'est ce que j'aimerais savoir.

Mme Pate : Oui, mais pas toutes. Parmi les femmes touchées, il y aura celles ayant des problèmes de santé mentale et qui n'auront pas réussi à se trouver un emploi. Comparativement aux hommes, selon mon expérience, les femmes sont plus susceptibles d'être sous-employées et insuffisamment instruites, et ce, de façon chronique. Donc, elles subissent déjà de manière disproportionnée les conséquences des compressions dans les services sociaux, de soins de santé et d'éducation.

Mais oui, vous avez raison, certaines seront touchées par ce projet de loi.

Mme Latimer : Je dirais que la situation est semblable pour les hommes. Selon les statistiques de 1989 que j'ai consultées hier soir, 40 p. 100 des prisonniers en Nouvelle-Écosse à l'époque avaient été incarcérés pour défaut de paiement d'une amende.

Le sénateur Eggleton : Combien dites-vous?

Mme Latimer : Quarante pour cent.

Ce n'est pas inhabituel, surtout dans les prisons provinciales, d'être incarcéré pour cette raison. Ce sont souvent des personnes, hommes et femmes, ayant des problèmes chroniques de santé mentale ou de dépendance, pauvres et marginalisées.

Mr. Piché: I was listening to the testimony yesterday from the proponent of the bill. One of the main reasons he was encouraged to do this was he wants to ensure a principle of fairness that people who are criminalized and people who are not criminalized have the same type of EI benefits.

He told the story of a woman with two children who had only been working in her new career for three months, was diagnosed with cancer, and then she tried to get EI to cope with her treatment. She was not able to get it. This prompted the honourable member to examine the Employment Insurance Act to see what clauses would prevent her from getting access.

To respond to that kind of situation in a manner that strips away Employment Insurance from a group of people rather than trying to find a way through legislation or other means to ensure that the person with cancer has Employment Insurance seems like we are pursuing the wrong remedy. In fact, we are creating another disease.

That is all I wanted to add regarding fairness.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Thank you very much for your presentations. I have two questions, the first of which is very delicate. I will put it delicately. People are telling us that this measure could affect many aboriginal women. When I look at statistics on incarceration, I see that 91 per cent of prisoners are men and 9 per cent are women. The portion of incarcerated aboriginals in Canada varies between 3 per cent and 4 per cent, and aboriginal women account for 0.02 per cent.

Do you think saying that this measure will mainly affect women and aboriginal women is an exaggeration? I am looking at the statistics. That prison population is statistically very low.

Mr. Piché: Although the aboriginal population represents 3 per cent of Canadians, it accounts for 20 per cent of provincial and territorial inmates, and 27 per cent of federal inmates.

Senator Boisvenu: The statistics I just gave you concern the prison population. Ninety-one per cent are men and nine per cent are women. The aboriginal prison population varies between 3 per cent and 4 per cent of the total prison population. The statistics I am giving you concern prisoners.

Mr. Piché: I do not know where your statistics came from.

Senator Boisvenu: Public Safety Canada.

M. Piché : J'ai écouté, hier, le témoignage qu'a livré le parrain du projet de loi. Une des raisons qui l'ont poussé à présenter cette mesure législative, c'est qu'il voulait s'assurer que les personnes criminalisées ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi au même titre que les gens honnêtes.

Il a raconté l'histoire d'une mère monoparentale de deux enfants qui a reçu un diagnostic de cancer après avoir travaillé seulement trois mois dans un nouvel emploi. Elle a tenté d'obtenir des prestations d'assurance-emploi pour l'aider pendant ses traitements, mais sa demande a été rejetée. C'est ce qui a poussé le député à analyser la Loi sur l'assurance-emploi pour déterminer quelles dispositions empêchaient cette femme d'être admissible aux prestations d'assurance-emploi.

À mon avis, on fait fausse route en proposant de retirer à tout un groupe de personnes l'admissibilité à l'assurance-emploi plutôt que de tenter de trouver une façon, juridique ou autre, d'aider cette femme à obtenir des prestations d'assurance-emploi. En fait, cela crée d'autres problèmes.

C'est tout ce que j'avais à dire sur la question de l'équité.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Je vous remercie beaucoup de vos présentations. J'aurais deux questions dont la première très délicate. Je vais la poser avec délicatesse. Les gens nous disent que cette mesure risque d'affecter beaucoup les femmes autochtones. Lorsque je regarde les statistiques sur l'incarcération, 91 p. 100 des personnes incarcérées sont des hommes, 9 p. 100 des femmes. La population autochtone incarcérée au Canada varie entre 3 et 4 p. 100 et les femmes autochtones comptent pour 0,02 p. 100.

Donc, lorsqu'on dit que cette mesure va surtout affecter les femmes et les femmes autochtones, selon vous, ce n'est pas trop exagéré? Je regarde les statistiques. Cette population carcérale est très peu représentée dans les statistiques.

M. Piché : Pour la population autochtone, malgré le fait qu'elle représente 3 p. 100 de la population canadienne, elle représente 20 p. 100 des gens qui se retrouvent en prison aux niveaux provincial et territorial, et 27 p. 100 des gens dans les prisons fédérales.

Le sénateur Bienvenu : Les statistiques que je viens de vous donner concernent les statistiques de la population carcérale. Quatre-vingt-onze pour cent sont des hommes et 9 p. 100 des femmes. La population carcérale autochtone varie entre 3 et 4 p. 100 de la population carcérale. La statistique que je vous donne concerne les gens incarcérés.

M. Piché : Je ne sais pas où vous avez pris votre statistique.

Le sénateur Boisvenu : Sécurité publique Canada.

Mr. Piché: The Statistics Canada report published this summer states that 20 per cent of federal inmates and 27 per cent of provincial inmates are aboriginals. Those are the statistics I know about. However, I will have a look at your report.

Senator Boisvenu: I have two sources — Statistique Québec for the Quebec prison population, and Public Safety Canada for the statistics on aboriginals. As we do not agree on the statistics, I will stop here.

I put a question yesterday to Ms. Laroche from Service Canada. When Canadians voluntarily leave their job, they are not eligible for employment insurance. When an individual voluntarily commits a crime, why would that individual — who is voluntarily leaving their job — have a benefit or privilege that honest Canadians, who have not committed any crimes, do not have access to?

This bill is a piece of legislation for equality among Canadians. I am trying to understand the logic here.

If I voluntarily leave my job to go on vacation because I do not like working, I will not be eligible for employment insurance. If I voluntarily commit a crime, I am an elderly person, I voluntarily assault a woman, I am incarcerated, I will be benefiting from a privilege.

I am trying to understand how this logic can be defended.

[English]

Ms. Latimer: I think you raise a very interesting point, and it goes to elements of criminal and civil law. When people commit a crime, it does not necessarily mean that they are making a conscious decision not to work. Most people who commit a crime and are convicted and sentenced receive a community-based sentence; they continue on with their employment, so there is no loss of employment in that regard. It is illogical to think that the intention to commit the crime is equal to an intention not to work. I think these are separate things.

I would guarantee that most of the people in remand centres or in custody would much prefer to be working than to be where they are. It is the state's imposition of a penalty — justly so — that is precluding them from having access to employment; however, it does not mean they do not voluntarily want to work.

On your first point, I am no statistician, but you are quite right: There are far more men in conflict with the law and in the prison system than there are women. However, when you are talking about proportionate impact, you see bigger changes when you are talking about smaller subgroups within the prison context.

M. Piché : Dans le rapport de Statistique Canada qui vient de sortir cet été, on dit que 20 p. 100 de ceux incarcérés au niveau fédéral sont Autochtones et 27 p. 100 au niveau provincial. Ce sont les statistiques que je connais. Mais je vais vérifier votre rapport pour voir.

Le sénateur Boisvenu : J'ai deux sources : Statistique Québec pour la population carcérale québécoise, et le ministère de la Sécurité publique du Canada pour les statistiques sur les Autochtones. Comme on ne s'entend pas sur les statistiques, je n'irai pas plus loin.

J'ai posé une question hier à Mme Laroche, de Service Canada; lorsqu'un Canadien abandonne volontairement son travail, il n'est pas admissible à l'assurance-emploi. Lorsqu'un individu commet volontairement un crime, pourquoi cet individu, qui s'exclut volontairement de son travail, aurait un bénéfice ou un privilège qu'un Canadien honnête, qui n'a pas commis de crime, n'obtient pas?

Ce projet de loi est un projet de loi qui vise l'équité entre les citoyens. J'essaie de comprendre la logique.

Je me retire volontairement de mon travail pour prendre des vacances, je n'aime pas mon travail, je ne serai pas admissible à l'assurance-emploi. Je commets volontairement un crime, je suis une personne âgée, j'agresse volontairement une femme, je suis incarcéré. Là, je vais bénéficier d'un privilège.

J'essaie de comprendre comment on peut défendre cette logique.

[Traduction]

Mme Latimer : Vous soulevez un point très intéressant qui nous ramène à des éléments du droit pénal et civil. Lorsque les gens commettent un crime, ça ne veut pas nécessairement dire qu'ils décident délibérément de quitter leur emploi. La plupart des gens reconnus coupables d'un crime reçoivent une peine à purger dans la collectivité. Donc, ils peuvent conserver leur emploi. Le raisonnement selon lequel le fait de commettre un crime équivaut à une décision délibérée de quitter son emploi est illogique. À mon avis, ce sont deux choses différentes.

Je peux vous assurer que la plupart des détenus sous-garde ou dans les centres de détention provisoires préféreraient de loin travailler que d'être en détention. C'est la peine imposée par l'État — et avec raison — qui les empêchent de travailler. Cela ne veut pas dire qu'ils ont décidé volontairement de ne pas travailler.

Pour répondre à votre première question, je ne suis pas une statisticienne, mais vous avez tout à fait raison : il y a beaucoup plus d'hommes que de femmes qui ont des démêlés avec la justice et qui se retrouvent en prison. Cependant, les répercussions de ces problèmes sont plus importantes chez les petits sous-groupes dans le milieu carcéral.

There is no question this denial of EI benefits will have a massive impact on males in the prison system. It will have a very serious impact on men, but it may well have a disproportionate impact on women. However, there will be more people who are affected.

Ms. Pate: It is true that there are disproportionately more men than women in prison. However, I am not sure where your stats came from because the most recent stats on the number of Aboriginal women in federal custody is 32 per cent and rising, and the numbers regarding provincial custody ranges anywhere from a low in Quebec to a high of 90 per cent in Saskatchewan.

As has just been discussed, the issue of how people end up in custody, particularly when you are talking about crimes where people are trying to survive poverty in a context where we have inadequate social assistance rates, where we have inadequate wages and where we are seeing an increasing gap — as Kathleen Lahey from Queen's has documented — between the income earning potential of women and men, we are seeing a disproportional impact on women in general. Yes, it is a smaller number than the number of men, but there is a grossly disproportional impact when you see the impact of criminalization, period, on those individuals, particularly when you realize how many of them — if there were other opportunities — would likely not end up in that situation in the first place.

Senator Merchant: I come from Saskatchewan, and I think those are very sad statistics. Women have children, and Aboriginal women do have children because I know that they are a growing population. Maybe you could comment as to how it affects families when women find themselves in a situation where they come out of prison, cannot access their EI benefits, and they have children to support.

Ms. Pate: Due to the underemployment situation, I would agree that this will have less impact than if it were to be applied across the board to anybody who had a criminal record, for instance, or as it was in the first instance in the house. However, the reality is that it does impact children. We know that the majority of women in prison are mothers. Most of them were sole supports for their children before they went to prison.

The social, human and financial costs of incarcerating women, which are rarely taken into account, are the costs of having the state care for their children. Again, those costs are usually off-loaded onto the provinces and territories because the children end up in the child welfare system.

We do not have good stats in Canada, but comparable stats in the United States, where this has been looked at, indicate that about 90 per cent of the children of women in custody end up in the care of the state as opposed to about 10 per cent of the

Il ne fait aucun doute que ce retrait de l'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi pour les personnes incarcérées aura de sérieuses répercussions sur les hommes, mais il pourrait aussi avoir des répercussions disproportionnées sur les femmes. Mais, il est clair que plus de gens seront touchés par les modifications proposées dans ce projet de loi.

Mme Pate : C'est vrai qu'il y a beaucoup plus d'hommes que de femmes en prison. Mais, j'ignore d'où vous tenez vos statistiques, car selon les plus récentes données publiées, les femmes autochtones représentent 32 p. 100 des femmes incarcérées dans les établissements fédéraux et leur nombre continue d'augmenter. Dans les prisons provinciales, la moyenne varie; au Québec, ce pourcentage est faible, alors qu'en Saskatchewan, il atteint 90 p. 100.

Comme nous venons de le dire, dans la majorité des cas, ceux qui commettent un crime agissent ainsi pour tenter d'échapper à la pauvreté dans un contexte où les services sociaux et les salaires sont inadéquats et où l'écart entre le revenu potentiel des hommes et celui des femmes — comme l'a observé Kathleen Lahey, de l'Université Queen's — ne cesse d'augmenter. Dans ce contexte, ce sont les femmes en général qui sont les plus touchées. Oui, elles sont moins nombreuses que les hommes, mais l'impact de la criminalisation est beaucoup plus important chez les femmes, notamment lorsqu'on sait que, si d'autres options leur avaient été offertes, elles ne se retrouveraient pas dans cette situation.

Le sénateur Merchant : Je viens de la Saskatchewan et, à mon avis, les statistiques que vous avancez sont désastreuses. Les femmes ont des enfants, et je sais que les femmes autochtones ont des enfants, car les enfants autochtones sont une population grandissante. Quel est l'impact sur la famille lorsque les mères qui sortent de prison ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi et qu'elles doivent subvenir aux besoins de leurs enfants?

Mme Pate : En raison du taux de sous-emploi actuel, je conviens que l'impact sera moins important que si la mesure s'appliquait à tous ceux qui ont un casier judiciaire, par exemple, ou s'il était question de la version originale du projet de loi. Mais la réalité, c'est que cette mesure législative aurait des répercussions sur les enfants. Nous savons que la majorité des femmes en prison sont des mères et que la plupart étaient seules pour subvenir aux besoins de leurs enfants avant d'être incarcérées.

Lorsqu'il est question des coûts sociaux, humains et financiers liés à l'incarcération des femmes, on tient rarement compte de ce qu'il en coûte à l'État pour prendre soin de leurs enfants. Encore une fois, ce sont les provinces et territoires qui doivent supporter ces coûts, puisque, habituellement, les enfants sont confiés à un organisme de protection de la jeunesse.

Les statistiques du Canada à cet égard ne sont pas reluisantes, mais elles se comparent à celles des États-Unis où des études ont été réalisées sur le sujet. Selon ces études, 90 p. 100 des enfants dont la mère est incarcérée sont confiés aux soins de l'État,

children of men. Therefore, we are looking at a huge issue in terms of the addition of this punitive impact that comes down on individuals who have criminal records and have been in prison, and the long-term costs of keeping their children.

That is not a direct consequence of this bill. I do not want to misrepresent it, but certainly it is an overall concern. This bill contributes to that concern when we see civil penalties being added to criminal penalties. We have already seen in this country a following of the U.S. example of eliminating social assistance benefits in a similar vein to what is in this bill in terms of adding a civil penalty to a criminal penalty. We certainly do not want to see that happen here more than it already has.

Senator Merchant: All of you have done a lot of research in this area, and I was taken aback yesterday by the sponsor of the bill, who could not give us any information that he had obtained through research other than to say that he had talked to some people in his area and they were all supportive of his efforts, which I am sure is true. However, I think we need a little more scientific research to make these changes in our laws.

When we mentioned that this was brought in by Prime Minister John Diefenbaker, who was also from Saskatchewan, the sponsor said, “Yes, that was a Progressive Conservative prime minister.” Those were his words.

Senator Eggleton: They got rid of the word “progressive.”

Senator Merchant: Those were his words. I do not know if that counts or not.

Mr. Piché, if this were to come into effect, how many persons are we talking about? Do you have any numbers at all?

Mr. Piché: Perhaps Ms. Pate and Ms. Latimer can add to this, but I do not know. We do not know, and I think that is part of the problem. We do not have the evidentiary base to see what the collateral consequences will be on these populations. I think we need to do that research before we move forward with policies in order to see the impact on Canadians.

Ms. Pate: I apologize in advance for not exactly answering that question, but given the motivation of the sponsor of the bill — and this may be a little unconventional — perhaps this committee could propose a different change to the EI system. Maybe exceptions could be made for individuals who have a debilitating and potentially life-threatening diagnosis, like lethal cancer.

I was recently assisting a friend who has fourth stage breast cancer and is in a group with a woman who faced a similar situation to the one discussed by the proponent of the bill, except she did qualify for EI, but it was not enough. After her benefits

comparativement à 10 p. 100 des enfants dont le père est incarcéré. Donc, l'ajout de cette mesure punitive aura de sérieuses conséquences sur les individus ayant un casier judiciaire et sur les coûts à long terme liés au soin de leurs enfants.

Ces conséquences ne seraient pas directement liées à ce projet de loi; je ne veux pas peindre une fausse image de cette mesure législative. Cependant, il s'agit clairement d'une préoccupation majeure. Les sanctions civiles que ce projet de loi propose d'ajouter aux sanctions criminelles contribuent à alimenter ces inquiétudes. Nous avons déjà suivi l'exemple des États-Unis en éliminant des prestations d'aide sociale, une mesure semblable à ce que propose ce projet de loi. Nous ne voulons certainement pas que ça se reproduise.

Le sénateur Merchant : Vous avez tous fait beaucoup de recherches à ce sujet et j'ai été surprise hier de voir que le parrain du projet de loi ne pouvait pas nous fournir de données de recherches. Il a simplement dit qu'il avait parlé avec des gens dans sa région et qu'ils appuyaient tous ses démarches. Cela, j'en suis convaincue, mais à mon avis, il nous faut davantage de données scientifiques avant de modifier nos lois de la sorte.

Lorsque nous avons souligné au parrain du projet de loi que c'est le gouvernement du premier ministre John Diefenbaker, lui aussi de la Saskatchewan, qui avait fait adopter cette disposition, il a dit qu'il s'agissait d'un gouvernement progressiste conservateur.

Le sénateur Eggleton : Ils ont laissé tomber le mot « progressiste ».

Le sénateur Merchant : J'ignore si ça change quelque chose, mais, c'est ce qu'il a dit.

Monsieur Piché, combien de personnes seraient touchées si ce projet de loi était adopté? Avez-vous des chiffres à nous fournir à ce sujet?

M. Piché : Peut-être que Mme Pate ou Mme Latimer pourrait vous aider, mais moi, je l'ignore. Nous ne le savons pas, et ça fait partie du problème. Nous n'avons pas suffisamment de données pour déterminer qu'elles seront les conséquences collatérales du projet de loi sur ces populations. Je crois qu'avant d'adopter de telles politiques, il faudrait effectuer d'autres recherches sur l'impact potentiel que cela aura sur les Canadiens.

Mme Pate : Je vous demande pardon à l'avance de ne pas répondre exactement à la question, mais compte tenu des motivations du parrain du projet de loi — et c'est peut-être un peu inhabituel —, le comité pourrait proposer un changement différent à l'assurance-emploi. Il pourrait y avoir des exceptions pour les personnes auxquelles on a diagnostiqué une maladie débilitante et qui met peut-être leur vie en danger, comme le cancer.

Récemment, j'aidais une amie qui souffre d'un cancer du sein de stade 4. Dans le groupe dont elle fait partie, une femme a vécu la situation que le parrain du projet de loi a décrite, sauf qu'elle était admissible à l'assurance-emploi, mais que ce n'était pas

were done, she went on social assistance. She could not get gifts from those of us who were willing to make gifts to her because she would then be disqualified or require an overpayment.

Paradoxically, she did qualify, but when her benefits ran out, she then was on social assistance, struggling to maintain and support her family. She was a sole-support mom, and we had to go through all kinds of convoluted ways assist her and her family to have Christmas and gifts for the children for their birthdays, because she was struggling to survive on social assistance.

If you wanted to make some really positive and people-friendly amendments — particularly for women, the poor, and Aboriginal and indigenous peoples — expand the extent to which EI would be available to those who have worked but for whom the benefits period may not be sufficient to assist them through that process. That would be an excellent amendment.

Senator Dyck: I had two questions, but you raised the example of the cancer patient. I believe we were told yesterday that the cancer patient was eligible for EI. In that situation, it was because she had taken leave to do additional educational training.

The Chair: It is the difference between voluntary withdrawal and the emergency issue. The emergency issue is covered now; the voluntary issue is not.

Senator Dyck: Therefore, the cancer part of the story, although a very sad story, really is not relevant to this situation.

During testimony, to some extent, the sponsor of the bill had a stereotyped view of what criminals were. He used words like “assault” and “carrying out crimes that we all should not allow to happen.” If you look at the statistics, what sorts of crimes are most people in jail for? We had a little chart here that says up to 75 per cent of people in custody are there for three months or less. Basically, we are dealing with theft under, fairly minor.

Ms. Latimer: The vast number of people in jail are there for minor property offences and drug offences. There is an important sliver of people who are there for violent offences and bodily harm offences, but the majority of people are there for common assault, which is tantamount to bar fights, property offences and drug offences.

Senator Dyck: To follow up, the issue of Aboriginal women has been raised a couple of times. I am from Saskatchewan, and I know that the statistics there are very bad for Aboriginals when it comes to incarceration. Someone said that 90 per cent of the prison population in Saskatchewan is Aboriginal. It was also mentioned that most of the women who are in prison are poor and single parents. How do you see this bill having an impact? Will it have a more detrimental impact on Aboriginal women?

assez. Une fois la période de prestations terminée, elle a recouru à l'aide sociale. Elle ne pouvait recevoir de cadeaux de ceux qui étaient prêts à lui en faire parce qu'elle n'aurait plus été admissible ou aurait été obligée de rembourser le montant versé en trop.

Pourtant, elle était admissible, mais quand la période de prestations s'est terminée, elle est devenue bénéficiaire de l'aide sociale, avec tout ce que cela comporte de difficultés pour faire vivre une famille. Elle était le seul soutien parental, et nous avons dû prendre toutes sortes de moyens détournés pour les aider, sa famille et elle, à célébrer Noël, à souligner les anniversaires des enfants, parce qu'elle ne faisait que survivre, avec l'aide sociale.

Ce serait excellent si vous apportiez à l'assurance-emploi des modifications positives et axées sur les gens — en particulier sur les femmes, les pauvres, les Autochtones —, et si vous en étendiez la portée pour ceux qui ont travaillé, mais dont la période de prestation ne suffit pas.

La sénatrice Dyck : J'avais deux questions, mais vous avez donné l'exemple de la personne atteinte du cancer. Il me semble qu'on nous a dit, hier, que la personne atteinte du cancer avait droit à l'assurance-emploi. Dans votre exemple, c'est parce qu'elle avait pris un congé pour suivre une formation additionnelle.

Le président : C'est la différence entre le départ volontaire et le départ en cas d'urgence. Ce dernier aspect est déjà couvert, mais pas le départ volontaire.

La sénatrice Dyck : Donc, le cancer est un des éléments d'une histoire très triste, mais il n'a rien à voir avec la situation.

Pendant les témoignages, le parrain du projet de loi avait une perception stéréotypée des criminels. Il a usé de termes comme « agressions » et a parlé de crimes que personne ne devrait laisser se produire. Selon les statistiques, de quels genres de crimes les personnes détenues dans nos établissements ont-elles surtout été trouvées coupables? Nous avons un petit tableau qui nous disait que 75 p. 100 des détenus y sont pour trois mois au maximum. Au pire, il s'agit de vols, de crimes relativement mineurs.

Mme Latimer : La très grande majorité des personnes détenues le sont parce qu'elles ont commis des infractions mineures contre les biens ou en matière de drogue. Il y a bien un segment important de personnes incarcérées pour avoir commis des crimes violents et causé des lésions corporelles, mais c'est essentiellement pour des voies de fait simples, résultats de batailles de fin de soirée dans les bars, ou pour des infractions en matière de drogue.

La sénatrice Dyck : La question des femmes autochtones a été soulevée quelques fois. Je suis de la Saskatchewan, et je sais que les statistiques peignent un portrait très sombre, en ce qui concerne la proportion des Autochtones incarcérés. Quelqu'un a dit que la population carcérale de la Saskatchewan est composée à 90 p. 100 d'Autochtones. On a aussi mentionné que la plupart des femmes qui sont en prison sont des femmes pauvres à la tête de familles monoparentales. Quel sera l'effet de ce projet de loi? Aura-t-il un effet plus néfaste sur les femmes autochtones?

Ms. Pate: For Aboriginal women who have been employed and would be otherwise eligible, it would have a significant detrimental impact because they would be coming out of prison and trying to get access to or make contact with their children and get them back from care while also trying to find work and accommodation. The potential impact for those who would be eligible would be significant. It is already difficult enough when they are coming out.

To add to the last question you asked, in my experience, when we are talking about women who are in custody for violent offences, it is often reactive violence. That does not mean it is okay. For instance, last Friday I saw a woman in full restraints on a board in the segregation cell of a regional psychiatric centre. I last saw her when she was in the community, and she has mental health issues. She went to the hospital to get support. Since she had a criminal record, she was not put as a priority, and they told her that they were not going to take her in even if they got a bed. She then said, “Well, I know how to get help,” and proceeded to say she was going to kill someone or take someone hostage. She is now in jail for a violent offence. She did not do any violence, but she is in jail for a violent offence largely because she has mental health issues that are going untreated in the community.

Would she get EI on this bill? No, she was not out long enough to have employment for a sufficient amount of time, but that is certainly someone who is in custody and a reason why these kinds of impediments are all the more egregious.

Senator Dyck: Do you think that the Native Women’s Association of Canada should appear as a witness? They have a report called *Arrest the Legacy — from Residential Schools to Prison*.

Ms. Pate: Yes. We have worked closely with the Truth and Reconciliation Commission and the Native Women’s Association of Canada, looking at the multi-generational impact on particularly women of residential schools, both in terms of those who were in residential schools themselves or whose parents and grandparents were.

Senator Cordy: We heard yesterday from the sponsor that prisoners were getting “preferential treatment” because they were able to delay receiving their Employment Insurance until they left. They were able to receive their Employment Insurance after they would finish their term. Could you comment on that?

We also heard yesterday from the sponsor that if they were not getting EI, they would be able to get help from the Elizabeth Fry Society or from the John Howard Society. I wonder if you could comment on that.

I would also like to say a couple of things. We have to remember that EI is an insurance plan; it is not a government handout. People have paid premiums into this plan. We also have to keep in mind that we are talking about minor offences that people have

Mme Pate : L’effet serait nettement néfaste pour les femmes autochtones qui ont un emploi et qui seraient autrement admissibles, car à leur sortie de prison, elles chercheraient à retrouver leurs enfants et à les reprendre, tout en essayant de trouver un emploi et un logement. L’effet serait considérable sur celles qui sont admissibles. La situation est déjà assez difficile, à la sortie de prison.

En réponse à la dernière question que vous avez posée, j’ajouterais que, selon mon expérience, les crimes violents qui ont amené des femmes en prison ont souvent été commis en guise de réaction. Ça ne veut pas dire que c’est acceptable. Par exemple, vendredi dernier, j’ai vu une femme en contention dans la cellule d’isolement d’un centre psychiatrique régional. La fois précédente, je l’avais vue dans la collectivité, et elle avait des problèmes de santé mentale. Elle s’était rendue à l’hôpital pour obtenir de l’aide. Parce qu’elle avait un dossier criminel, ils ne l’ont pas traitée de façon prioritaire et lui ont dit qu’ils ne la prendraient pas même s’il y avait un lit. Alors, elle a dit : « Dans ce cas, je sais où trouver de l’aide. » Puis elle a ensuite dit qu’elle allait tuer quelqu’un, ou prendre quelqu’un en otage. Elle est maintenant en prison parce qu’elle a commis un crime violent. Elle ne l’a pas fait, mais elle est en prison, principalement parce qu’elle a des problèmes de santé mentale qu’on refuse de traiter dans la collectivité.

Aurait-elle droit à l’assurance-emploi avec ce projet de loi? Non. Elle n’a pas été libre assez longtemps pour travailler le temps qu’il faut, mais elle est détenue, ce qui fait que les obstacles sont d’autant plus monumentaux.

La sénatrice Dyck : Trouvez-vous que l’Association des femmes autochtones du Canada devrait comparaître devant le comité? Elles ont produit un rapport intitulé *Arrest the Legacy — from Residential Schools to Prison*.

Mme Pate : Oui. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec la Commission de vérité et de réconciliation et avec l’Association des femmes autochtones du Canada, et nous nous sommes penchés ensemble sur les répercussions des pensionnats qui touchent plusieurs générations, particulièrement les femmes, aussi bien celles qui y ont vécu que celles dont les parents et grands-parents y ont vécu.

La sénatrice Cordy : Le parrain du projet de loi nous a dit hier que les détenus bénéficiaient d’un traitement préférentiel parce qu’ils pouvaient reporter leurs prestations d’assurance-emploi au moment de leur départ. Ils pouvaient obtenir leurs prestations une fois leur peine terminée. Pourriez-vous nous parler de cela?

Hier, le parrain nous a aussi dit que s’ils n’obtenaient pas d’assurance-emploi, ils obtiendraient de l’aide d’une société Elizabeth Fry ou de la Société John Howard. Je me demande si vous pourriez nous dire quelque chose à ce sujet.

J’aimerais aussi dire un certain nombre de choses. Il ne faut pas oublier que l’assurance-emploi est un régime d’assurance. Ce n’est pas une aumône du gouvernement. Les gens ont cotisé à ce régime. N’oublions pas non plus que nous parlons d’infractions

committed. These are people who will be in jail for less than 104 weeks. Ms. Latimer and Ms. Pate have given a description of the types of crimes that they would likely be in jail for.

Could you comment on the preferential treatment aspect and how able the John Howard Society and the Elizabeth Fry Society are to help people financially when they leave prison?

Ms. Latimer: I do not think anyone who has experienced a period in pretrial detention or in the provincial custody facilities would consider that to be preferential treatment. I would encourage all senators who have access to prisons to go and take a look to see what is happening there. They are overcrowded; they are dangerous; they are violent. They are not places people want to be.

Particularly if it is detention at the remand phase, when you are presumed innocent, that is not understood as being a penalty. That is understood as being a requirement of the justice system to ensure that you attend trial and have your day in court. For someone to lose benefits because of a demand of the justice system, which really puts them in a significant loss of liberties situation, would seem unbelievably unfair.

As for the capacity of the John Howard Society, I think this is very interesting. It is a charity. We do what we can, but our resources are certainly limited. We cannot, though we would love to, compensate for a lot of the tough-on-crime measures that are having a detrimental and harsh effect on people across the country. Our phones are constantly ringing. The demand for assistance is increasing. I wish we could answer all of the requests for assistance, but we cannot.

Ms. Pate: We are in a similar situation. Fortunately, a number of our halfway houses keep beds available for community resources and are underfunded but also underwritten by the local societies. The increased demand for those beds is huge. Every day we get requests from people asking for our assistance in everything from finding an apartment to, "Do I have to say I have a criminal record so that I can get this trailer pad?" Those are the sorts of things we face every day.

I wish we could meet the demand. We are probably not meeting hardly any of the demand that is out there right now. We are doing the best we can. We have thousands and thousands of volunteers, community members who contribute of their time to try and assist and who donate resources, but unfortunately the demand is increasing astronomically.

Senator Cordy: Yesterday I asked the sponsor of the bill about the types of crimes for which people are incarcerated — three months, for example. I suggested to him that there were people in Nova Scotia going to jail for defaulting on fines, not being able to pay their fines. He said he thought that was highly unlikely. Could you give me stats on people who are being sent to prison for not paying fines?

mineures. Ce sont des personnes qui seront détenues pendant moins de 104 semaines. Mmes Latimer et Pate ont décrit les types de crimes pour lesquels ces personnes seraient incarcérées.

Pourriez-vous nous parler de cette question de traitement préférentiel et de la mesure dans laquelle la Société John Howard et les sociétés Elizabeth Fry peuvent aider financièrement les personnes qui sortent de prison?

Mme Latimer : Je doute fort que quiconque a vécu une période de détention avant son procès, ou de détention dans un établissement de garde provincial trouve qu'il s'agit d'un traitement préférentiel. J'encourage tous les sénateurs qui le peuvent à aller faire un tour dans des prisons pour voir ce qui s'y passe. Elles sont surpeuplées, dangereuses et violentes. Ce ne sont pas des lieux de prédilection.

Si on parle en particulier de la détention au moment du renvoi du déteu alors qu'il est présumé innocent, ce n'est pas perçu comme une peine. C'est une exigence du système de justice qui garantit que vous serez présent au procès et que vous serez entendu. La perte de l'assurance-emploi en raison d'une exigence du système de justice qui se traduit par un important déni de liberté semble incroyablement injuste.

Pour ce qui est de la capacité de la Société John Howard, je trouve cela très intéressant. C'est une organisation caritative. Nous faisons ce que nous pouvons, mais nos ressources sont limitées. Nous aimerions le faire, mais nous ne pouvons pas faire le poids devant toutes les mesures de répression de la criminalité sévères qui produisent des effets néfastes sur des gens de partout au pays. Nos téléphones ne déroutissent pas. Les demandes d'aide augmentent. J'aimerais que nous puissions acquiescer à toutes les demandes d'aide, mais ce n'est pas possible.

Mme Pate : Notre situation est semblable. Heureusement, certaines de nos maisons de transition réservent des lits pour les ressources communautaires; le financement est insuffisant, mais les sociétés locales s'en portent garantes. La demande relative à ces lits monte en flèche. Chaque jour, des gens s'adressent à nous : ils nous demandent de les aider à trouver un appartement, ou veulent savoir s'ils doivent déclarer qu'ils ont un dossier criminel pour obtenir un emplacement pour remorque. C'est ce que nous voyons tous les jours.

J'aimerais que nous puissions répondre à la demande. Nous ne répondons qu'à une fraction de la demande actuelle. Nous faisons de notre mieux. Nous avons des milliers et des milliers de bénévoles, des membres de la collectivité qui nous consacrent du temps et qui donnent des ressources, mais la demande augmente de façon astronomique.

La sénatrice Cordy : Hier, j'ai demandé au parrain du projet de loi de me parler des genres de crimes pour lesquels les personnes sont incarcérées — trois mois, par exemple. Je lui ai dit qu'il y a, en Nouvelle-Écosse, des personnes incarcérées pour ne pas avoir payé des amendes parce qu'elles n'en avaient pas les moyens. Il m'a dit que, d'après lui, c'était fort peu probable. Pourriez-vous me citer des statistiques sur les personnes incarcérées parce qu'elles n'ont pas payé leurs amendes?

Ms. Pate: I cannot give you the exact stats, although Mr. Piché or Ms. Latimer might be able to.

One of the experts in your province, Vince Calderhead, brought one of the key challenges to try and stop that process. He has been somewhat successful in your province but not necessarily anywhere else in the country. We are still seeing people fined for default, particularly where no “fine option” programs exist.

Ms. Latimer: This is likely to become more of a problem with the doubling of the victim fine surcharge or victim surcharge, because that also has a provision that judges cannot waive it on the basis of financial hardship. You will see a lot of people who are really not able to pay being required to pay.

Senator Cordy: Are we penalizing the poor with this bill?

Ms. Latimer: Yes, but you are also penalizing those who have employment and are good prospects for being successfully reintegrated if they are able to maintain their employment through this period.

Ms. Pate: I would say you are penalizing every Canadian taxpayer because the ultimate cost will come to be borne by those who are paying taxes for not just EI, but also for provincial social services and mental health services in particular.

Senator Seidman: There is no question you are presenting issues, problems to us that are serious, and I do not think that anyone here would even begin to minimize them. However, I must say that we are also hearing discrepancies in numbers today. As well, it is not clear who will really be affected by this bill. We talk about people and we hear from you about people with mental health problems. However, people with long histories of mental health problems would probably never have accumulated enough work time or Employment Insurance to be at risk.

I have read in our notes and we have talked a lot here about people with sentences of three months or less. We have been advised in our research notes that persons sentenced to one year or less would be less affected by this bill and would likely still accumulate enough hours of insurable employment, even without the extension of the qualifying period. That would take care of a certain degree of concern around this table about people who had committed less severe or less violent crimes, people who were incarcerated for a week, a month or two months, or people who had not paid fines. It appears the people that we were seriously concerned about would not really be affected by this bill.

Ms. Latimer: I think it is also important to look at pretrial detention, which is a period of confinement that will be factored into this. More than half the people behind bars in this country are in remand. The average length of time is fairly short, but some of them are there for a year.

Mme Pate : Je n'ai pas les données exactes, mais M. Piché ou Mme Latimer les ont peut-être.

L'un des experts de votre province, Vince Calderhead, est à l'origine d'une des importantes contestations visant à mettre fin à cela. Il a partiellement réussi dans votre province, mais ce n'est pas nécessairement valable à l'échelle du pays. Des gens se font toujours imposer des amendes pour défaut de paiement, en particulier quand il n'existe pas de programme offrant des solutions de rechange à l'amende.

Mme Latimer : Ce problème prendra vraisemblablement de l'ampleur avec la suramende compensatoire qui va doubler, car une disposition empêche le juge d'en déroger pour cause de difficulté financière. Vous constaterez qu'on obligera à payer bien des gens qui n'en sont pas capables.

La sénatrice Cordy : Est-ce que nous pénalisons les pauvres, avec ce projet de loi?

Mme Latimer : Oui, mais vous pénalisez aussi ceux qui ont un emploi et dont la réintégration se ferait positivement s'ils étaient capables de conserver leur emploi pendant cette période.

Mme Pate : Je dirais que vous pénalisez chaque contribuable canadien parce que ceux qui vont finir par payer, ce sont ceux qui paient des impôts, non seulement pour l'assurance-emploi, mais pour les services sociaux des provinces et plus particulièrement les services de santé mentale.

La sénatrice Seidman : Nul doute que vous nous faites part de problèmes sérieux, et personne ne viendra dire le contraire. Cependant, je dois dire qu'il y a des différences dans les chiffres que nous entendons aujourd'hui. De plus, nous ne savons pas vraiment qui ce projet de loi touchera vraiment. Nous parlons de gens, et vous nous parlez de personnes qui ont des problèmes de santé mentale. Cependant, les personnes qui ont depuis longtemps des problèmes de santé mentale n'ont probablement jamais travaillé assez longtemps pour avoir de l'assurance-emploi et courir ce risque.

J'ai lu vos notes, et nous avons beaucoup parlé des gens qui purgent des peines de trois mois ou moins. Selon les notes qu'on nous a fournies, les personnes qui purgent des peines d'un an ou moins seraient moins touchées par ce projet de loi et accumuleraient quand même assez d'heures d'emploi assurable, même sans la prolongation de la période de référence. Cela répond dans une certaine mesure aux préoccupations exprimées autour de cette table, au sujet des personnes qui ont commis des crimes moins graves, ou moins violents, qui ont été incarcérées pour une semaine, un mois ou deux mois, ou qui n'ont pas payé d'amendes. On dirait que les personnes dont nous nous préoccupons le plus ne seraient pas vraiment touchées par ce projet de loi.

Mme Latimer : Je pense qu'il est aussi important d'envisager la période de détention avant le procès. C'est une période de confinement qui sera tenue en compte. Plus de la moitié des personnes qui sont incarcérées au pays sont en détention préventive. La durée de la détention est relativement courte, mais certains sont là pour un an.

I was talking to a fellow in the Ottawa-Carleton Detention Centre who had been there for four years. These are big chunks of time, and the actual sentence that may be imposed could be in the range of 90 days because they take into account the amount of time the person has spent in remand.

It is not easy to judge the extent of the loss of the liberties by confinement that is connected with the criminal process by looking at the actual sentence that is imposed without also looking at the period of remand. However, I agree with you and with Mr. Piché. I think you need some more research on the impact of this particular bill.

Senator Munson: I have two quick questions. What message is this bill sending to our prison population?

A philosophical question: With this kind of bill, what picture is it painting of our society?

Ms. Latimer: The prison population is feeling that they are marginalized and not welcome in society. That creates a real problem. They are being shut out of a capacity to even give charitable donations, through the removal of the capacity to have pizza and chicken events where they raise money for charity. That is really pro-social conduct. They are not welcome in the employment services. They are not welcome to get EI benefits that they contributed to. Generally, they are feeling more marginalized and less committed to making a contribution. I think it is an extremely negative statement that prisoners will be hearing. It does not help society in the long run because a great number of people have criminal records.

Ms. Pate: I agree with that. I received two letters in the past two days. One was from a woman inside who thanked us for continuing to say the things that it sounds like people do not want to hear anymore, and I thought, “What an indictment of our communities.” There is a presumption that people are not welcome back in their own communities anymore. This is a woman who, much like the situation faced by Ashley Smith, ended up in custody largely because of mental health issues and is trying to get out, but is in a fairly vicious cycle. We are trying to get her into the mental health system right now.

The other letter was from a man I worked with years ago — I have worked for the last 21 years with women and girls — and his response was similar. He said, “I guess it will not be long before no one will speak up for us because we will be the garbage of society forever. Until we are in a big dump and buried somewhere, nobody will be happy.”

That sentiment of losing hope is being expressed in a country where we have prided ourselves — and where we demonstrate to our children, every day I hope — that you can make mistakes and you can come back from making those mistakes and pay back to the community. We are sending very different messages inside.

Je parlais récemment à un type qui est au Centre de détention d'Ottawa-Carleton depuis quatre ans. C'est beaucoup de temps, et la peine qui lui sera imposée pourrait être d'environ 90 jours, parce qu'ils tiennent compte du temps passé en détention préventive.

On peut difficilement comprendre la portée de la perte de liberté qui vient avec le confinement lié au processus criminel si on ne regarde que la peine imposée sans aussi tenir compte de la période de détention préventive. Cependant, comme vous et M. Piché, je pense qu'il faut davantage de recherche sur les incidences de ce projet de loi.

Le sénateur Munson : J'ai deux questions brèves. Quel message ce projet de loi envoie-t-il à notre population carcérale?

Et ma question philosophique : Quelle est l'image que ce genre de projet de loi projette de notre société?

Mme Latimer : La population carcérale s'estime marginalisée et indésirable. Le problème que cela cause est réel. Ils ne peuvent même plus faire des dons de charité, car ils ne peuvent plus réunir des fonds en organisant des soupers de pizza ou de poulet à cette fin. Cela a réellement un caractère sociable. Ils ne sont pas bienvenus dans les services d'emploi. Ils ne peuvent obtenir les prestations d'assurance-emploi pour lesquelles ils ont cotisé. En général, ils se sentent plus marginalisés, et moins désireux de contribuer à la société. Je pense que les détenus recevront un message extrêmement négatif. Cela n'a rien de bon pour la société, à long terme, car elles sont très nombreuses, les personnes qui font l'objet d'un dossier criminel.

Mme Pate : Je suis d'accord. J'ai reçu deux lettres, ces deux derniers jours. L'une venait d'une détenue qui nous remerciait de continuer de dire les choses que les gens semblent ne plus vouloir entendre, et j'ai pensé que c'était tout un réquisitoire de nos collectivités. On présume que ces gens ne sont plus bienvenus dans leurs collectivités. Il s'agit d'une femme qui, tout comme Ashley Smith, s'est retrouvée en prison en grande partie à cause de problèmes de santé mentale. Elle essaie de s'en sortir, mais c'est un cercle vicieux. En ce moment, nous essayons de la faire suivre dans le réseau de soutien en santé mentale.

L'autre lettre est venue d'un homme avec lequel j'ai travaillé, il y a des années — je travaille depuis 21 ans avec des femmes et des filles —, et ce qu'il m'a dit était semblable. Voici ce qu'il m'a dit : « Je pense bien que, très bientôt, plus personne ne parlera en notre nom, car nous serons devenus pour toujours les déchets de la société. Tant que nous ne serons pas tous enterrés dans une grande fosse, quelque part, personne ne sera content. »

C'est un sentiment de désespoir qui s'exprime dans un pays où nous étions fiers de pouvoir dire, jour après jour, à nos enfants, que l'erreur était possible et qu'on pouvait payer sa dette envers la collectivité. Les messages sont bien différents, à l'intérieur.

Equally as scary is the message we are sending for the rest of the population when we say that no longer is the penalty the criminal penalty, but now we will heap on all kinds of civil penalties. It means we are back to a place where prisoners suffer civil and community death, as well as a criminal penalty.

Ms. Latimer: We are heading back to having outlaws: people outside of the law, outside of the protection of the laws because of the criminal act that they have committed.

Mr. Piché: I think the message we are sending to prisoners is that essentially we should not hope for better days to come. Every one of us sitting around this table hopes for improvements to be made in our own lives and in society more generally. We are saying to a group of people that they should not hope, whether we are talking about pardons or bills like this.

I think when we are talking about the message that we are sending to our society, justice — whether we were talking about justice in our own day-to-day lives or within the penal system — is being defined by what we can take away from people. That is extremely problematic. We should not respond to unfair situations with more unfairness and to unjust situations with more injustice. I think we can do better. We have tremendous resources in this country and prospects for economic growth. We can do better.

The Chair: Thank you very much.

Colleagues, I am sorry we did not get to everyone to have their questions asked today.

It is clear to the committee that this is a complex area with very significant positions that often differ in terms of how we see these issues in society. However, I think you have been very clear with regard to your presentations and answers. On behalf of the committee, thank you for being here and answering questions in the manner that you did.

Colleagues, we now welcome two witnesses who I will introduce and invite to speak in the order they appear on my list. I will ask Loreen Gilmour, Director of Poverty Initiatives and Research for the United Way of Calgary, to present first.

Loreen Gilmour, Director, Poverty Initiatives and Research, United Way of Calgary: Thank you for the invitation to appear here today. The United Way of Calgary and area has recently announced that we just raised \$55.2 million from our community as we work towards our vision, which is to create a great city for everyone. The United Way has a long history in Calgary of representing vulnerable populations, and we support over 100 front-line agencies, but we also work toward progressive policy and system change that we hope will remove barriers and, in the future, have fewer vulnerable people in our population.

Ce qui fait tout aussi peur, c'est le message que nous envoyons au reste de la population quand nous disons que la sanction pénale s'accompagne de tout un paquet de sanctions civiles. Nous en sommes revenus au point où les détenus subissent l'anéantissement civil et communautaire, en plus de purger leur sanction pénale.

Mme Latimer : Nous revenons à l'époque des hors-la-loi, des personnes que la loi ne protège plus à cause des actes criminels qu'ils ont commis.

M. Piché : Je pense que le message que nous passons aux détenus, c'est qu'il n'y a essentiellement pas lieu de s'attendre à des jours meilleurs. Nous tous, ici, souhaitons que nos vies et la société en général s'améliorent. Nous disons aux gens de ce groupe qu'ils ne doivent pas nourrir d'espoir, peu importe qu'il soit question de pardons ou de projets de loi comme celui-ci.

Quand il est question du message que nous transmettons à la société, je pense que la justice — qu'il s'agisse de la justice dans nos vies au quotidien ou de justice pénale — se définit par ce que nous pouvons enlever aux gens. C'est extrêmement problématique. Nous ne devrions pas réagir à des injustices par des injustices plus criantes. Je pense que nous pouvons faire mieux. Nous avons d'incroyables ressources, dans ce pays, et des perspectives de croissance économique. Nous pouvons faire mieux.

Le président : Merci beaucoup.

Chers collègues, je suis désolé de ne pas avoir été en mesure de vous laisser tous poser vos questions.

C'est manifestement un domaine complexe marqué par des façons souvent très opposées de voir les problèmes dans la société. Je pense quand même que vous avez été très clairs, dans vos exposés et dans vos réponses. Au nom du comité, je vous remercie d'être venus et d'avoir répondu comme vous l'avez fait aux questions.

Chers collègues, nous accueillons maintenant deux témoins que je vais vous présenter et qui vont prendre la parole dans l'ordre que j'ai sur ma liste. Je vais demander à Loreen Gilmour, directrice, Recherche et initiatives en matière de pauvreté, pour Centraide Calgary de présenter son exposé en premier.

Loreen Gilmour, directrice, Recherche et initiatives en matière de pauvreté, Centraide Calgary : Je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner. Centraide Calgary a récemment annoncé avoir amassé 55,2 millions de dollars auprès de notre collectivité pour réaliser notre vision de faire de Calgary une ville fantastique pour tous. Centraide représente depuis fort longtemps à Calgary les segments vulnérables de la population, et nous appuyons plus de 100 agences de première ligne, mais nous travaillons aussi à favoriser des politiques progressives et des changements du système qui auront pour effet, nous l'espérons, de faire tomber les obstacles et, dans l'avenir, de faire baisser le nombre de personnes vulnérables de notre population.

It is because of these barriers that we recommend that the Senate oppose Bill C-316. Our research indicates that this will add more barriers and make it more difficult for former prisoners to reintegrate. We agree with many of the positions that the previous three presenters had discussed.

We believe this bill will trap more people into poverty. That increases the likelihood of recidivism and the need for more government spending down the road. Removing supports from formerly incarcerated people will end up costing taxpayers more money in the long run, potentially create more crimes and more victims and creates an additional punishment.

We know from our context in terms of looking at vulnerable populations that many of the people in prisons come from a background that has been impacted by poverty, mental illness, violence or abuse. While we agree that personal responsibility is an important principle, people that come from these backgrounds often face fewer choices or fewer tenable choices than many of us in this room would have in our day-to-day life.

We provided a *Crimes of Desperation* report that was published by the United Way in 2008. In that report, we chronicled how many women in particular were committing crimes that ended them up in the remand system that were very minor types of crimes. For example, we talk in this study of single moms making the decision not to buy a CTrain ticket, which was \$2.50 at that time, because that bought a loaf of bread. If you got caught on the CTrain without a ticket and you had other unpaid tickets, which again may have been part of those decisions and choices that you were making to support your children, you could end up in the remand centre.

We found that these types of crimes tended to increase in August and September. Many moms are struggling to get their kids back to school and the supplies that they need. We also found that November and December was another key time when those crimes went up as the pressures of Christmas were visited upon these women.

The consequences of being taken off the CTrain and off to the remand centre were often, we feel, outweighing the crime. If you missed a shift or two of work, you may have actually lost your job. Even if you did not lose your job, your pay would be cut, which could then be disastrous when it came time to pay the rent. Moms were sometimes losing their apartments. Often women in these situations did not have a broad social network. If they had kids at home, they did not often have friends they could phone in their one phone call to say, "Please pick up my kids from daycare or school," and sometimes these children were being apprehended. You see from a choice of not buying something as simple as a CTrain ticket you often had very negative, escalating results from that.

C'est en raison de ces obstacles que nous recommandons que le Sénat s'oppose au projet de loi C-316. En effet, selon nos recherches, le projet de loi créera des obstacles supplémentaires et rendra la réinsertion des anciens détenus encore plus difficile. Nous sommes d'accord avec un grand nombre de positions défendues par les trois témoins précédents.

À notre avis, le projet de loi entretiendra encore plus de gens dans la pauvreté, ce qui augmentera la probabilité de récidive et les dépenses publiques à long terme. En effet, si on retire l'aide aux anciens détenus, il en coûtera encore plus cher aux contribuables à long terme, et on commettra probablement plus d'actes criminels, ce qui signifie plus de victimes et des peines supplémentaires.

Notre examen des populations vulnérables nous permet de constater qu'un grand nombre de détenus viennent de milieux qui ont été marqués par la pauvreté, la maladie mentale, la violence ou les mauvais traitements. Même si nous reconnaissons que la responsabilité personnelle est un principe important, les choix qui s'offrent à ces gens sont beaucoup moins nombreux ou adéquats que ceux qui s'offrent à un grand nombre d'entre nous au quotidien.

Nous vous avons remis un exemplaire du rapport *Crimes of Desperation* qui a été publié par Centraide en 2008. Dans le rapport, nous avons enregistré le nombre de femmes qui se retrouvaient dans le système de détention provisoire et qui avaient commis des crimes mineurs. Par exemple, dans cette étude, nous parlons des mères célibataires qui ont pris la décision de ne pas acheter un billet de CTrain — qui coûtait 2,50 \$ à l'époque —, car elles pouvaient acheter du pain avec cet argent. Si on vous prenait sans billet sur le CTrain et que vous aviez d'autres billets non payés — ce qui pouvait, encore une fois, faire partie des décisions et des choix que vous aviez faits pour pouvoir nourrir vos enfants —, vous pouviez vous retrouver au centre de détention provisoire.

Nous avons découvert que ce type de délits était commis plus souvent en août et en septembre. En effet, un grand nombre de mères ont de la difficulté à envoyer leurs enfants à l'école et à acheter le matériel dont ils ont besoin. Nous avons aussi conclu que les mois de novembre et décembre représentaient une autre période pendant laquelle ces délits étaient à la hausse, en raison des pressions exercées par la période de Noël sur ces femmes.

Les conséquences entraînées par l'arrestation dans le CTrain et le temps passé au centre de détention provisoire étaient souvent, à notre avis, plus graves que le crime commis. En effet, si vous ne vous présentez pas au travail, vous pouvez perdre votre emploi. Même si vous n'avez pas perdu votre emploi, votre paye sera réduite, ce qui pourrait entraîner des conséquences désastreuses lorsqu'il sera temps de payer le loyer. Les mères ont parfois perdu leur logement. Souvent, les femmes qui se retrouvaient dans ces situations n'avaient pas un réseau social étendu. Il s'ensuit qu'elles ne pouvaient pas utiliser l'appel téléphonique auquel elles avaient droit pour demander à des amis d'aller chercher leurs enfants à la garderie ou à l'école; parfois, ces enfants étaient arrêtés. Vous pouvez donc constater que le choix de ne pas acheter quelque chose d'aussi simple qu'un billet de CTrain peut souvent entraîner des répercussions très négatives et des résultats désastreux.

We do know from our research that living in poverty often constrains the choices people have to make. While we are not advocating that there be no consequences, we think that taking away further supports from a vulnerable population will only result in very negative consequences for our society. We know that for anyone coming out of prison, one of the key elements if we have any hope of them integrating into our society is that they must have access to basic needs. We know many people coming out are homeless, or they are now homeless. Often they do not have access even to food and a stable income. We believe if they have paid into the unemployment system, that that is one very positive thing our society can continue to do to help people re-establish themselves.

From our learnings of this report, we actually began a pilot to look at what would happen if we took five to eight women who had come out of the justice system, with very minor crimes, and gave them those very intensive wraparound supports, because we know that they do not exist in our society. We worked with the Elizabeth Fry Society, the John Howard and four or five other agencies that the United Way funds. Even in that intensive environment, we found people really struggling — struggling to get that apartment because they have a criminal record now, very tough to get employment, especially for women who often are not able to get manual labour or those entry-level construction jobs.

At least if they have paid into unemployment and they are able to access that, we believe that there is a much greater likelihood that they will be able to support themselves, support their children and come back into society. If we do not, we often leave people with the choice of making quasi-illegal income or potentially illegal income, part of the revolving door, or as our chief of police has talked about in Calgary, the catch and release program, which just ends up costing us all more.

For those reasons, we would strongly recommend that the Senate not support this bill. We believe it will lead to more poverty, more crime, more costs and more victims.

The Chair: I will now invite Heidi Illingworth, Executive Director of the Canadian Resource Centre for Victims of Crime, to please proceed.

Heidi Illingworth, Executive Director, Canadian Resource Centre for Victims of Crime: Thank you for inviting the Resource Centre to appear before you on Bill C-316. I have a very short statement this morning.

We are a non-profit, national advocacy agency working to ensure that the voices of crime victims and survivors are heard. Our concern is for public safety. Also generally we have a focus on more serious and violent crime.

Nos recherches nous ont appris que la pauvreté limite souvent les choix qui s'offrent aux gens. Nous ne disons pas qu'il ne devrait y avoir aucune conséquence, mais nous pensons qu'éliminer encore plus de soutiens accessibles à une population vulnérable ne fera qu'entraîner des conséquences extrêmement négatives dans notre société. Nous savons que quiconque sort de prison doit d'abord pouvoir répondre à ses besoins fondamentaux pour être en mesure de réintégrer la société. Nous savons qu'un grand nombre de personnes qui sortent de prison sont sans-abri ou le deviennent. Souvent, elles ne peuvent pas se procurer de la nourriture et obtenir un revenu stable. Nous croyons que si ces personnes ont contribué au système d'assurance-emploi, c'est une chose très positive que notre société peut continuer de leur apporter en vue de les aider à se refaire une vie.

Les conclusions de notre rapport nous ont encouragés à entreprendre un projet pilote pour voir ce qui arriverait si nous offrions des soutiens complets à cinq ou huit femmes qui sortaient du système de justice et qui avaient commis des délits très mineurs, car nous savons que ces soutiens n'existent pas dans notre société. Nous avons collaboré avec la société Elizabeth Fry, la Société John Howard et quatre ou cinq autres organismes financés par Centraide. Même si on leur offrait un soutien intensif, nous avons découvert que ces personnes éprouvaient vraiment des difficultés — elles avaient de la difficulté à trouver un appartement en raison de leur casier judiciaire et elles trouvaient difficilement un emploi, surtout les femmes qui, souvent, ne peuvent pas obtenir un emploi manuel ou un emploi de niveau de recrutement dans le domaine de la construction.

À notre avis, si ces personnes ont contribué à l'assurance-emploi et qu'elles peuvent y avoir accès, elles seront probablement beaucoup plus en mesure de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants, et de réintégrer la société. Si nous ne les aidons pas, elles n'ont souvent d'autre choix que d'avoir recours à un revenu quasi illégal ou potentiellement illégal, et d'intégrer notre système de portes tournantes, ou comme l'a décrit notre chef de police à Calgary, notre programme de remise en liberté, ce qui coûte plus cher à tout le monde au bout du compte.

Nous recommandons donc fortement au Sénat de ne pas appuyer le projet de loi. Nous croyons que cela mènera à l'augmentation de la pauvreté, de la criminalité, des coûts et du nombre de victimes.

Le président : J'invite maintenant Heidi Illingworth, directrice générale du Centre canadien pour les victimes de crimes, à livrer son exposé.

Heidi Illingworth, directrice générale, Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes : Merci d'avoir invité le Centre canadien de ressources à comparaître au sujet du projet de loi C-316. Mon exposé sera très bref.

Nous sommes un organisme national de défense à but non lucratif qui veille à ce que les voix des victimes et des survivants d'actes criminels soient entendues. Nos activités sont axées sur la sécurité publique. De plus, nous nous concentrons généralement sur les crimes graves et violents.

We are here to offer our support for the legislation today for two main reasons. The first is for fiscal reasons. In this economic climate, it makes sense to cut costs in this area and focus government spending on the priorities of Canadians. While we agree that it is important for Canada to offer a social safety net for more vulnerable citizens, there must be limits.

The second reason we support the legislation is about balance. Victims of crime and trauma are not offered an extension of the qualifying period for EI to 104 weeks, even though many victims cannot immediately return to work or in some cases do not return to work at all following victimization due to grief, anxiety, post-traumatic stress, et cetera. I wanted to share with you the voice of our board in saying that many of them do not feel it is just for those who deliberately commit acts of violence and harm to benefit from this extension. Also, we support the amendments made by the House of Commons.

The Chair: Thank you both very much. I will now invite my colleagues to ask their questions.

Senator Eggleton: There has been a lot of discussion about fairness, and fairness to whom. People who support the bill are saying that it is unfair for these people to have something that citizens who are not in trouble with the law would not otherwise have. A case was cited. However, a lot of people have also suggested that maybe we need to increase the benefits for people who are ill and who need more support from EI. In fact, this committee in its *In From the Margins* report did recommend that, I might add.

The other side of fairness is whether it is fair to taxpayers. For one thing, taxpayers will pick up more costs; if it does not come from EI, which is a contributor system, a lot of it will come from taxpayers. Is it fair to the taxpayer? Is it fair to the public?

As the previous witnesses said, if these people are marginalized to a degree where they feel there is a loss of hope, there is a good chance they will get back into more crime, and more crime means more victims. What sense does that make? It is not fair to victims. It is not fair to victims in the future, particularly.

Could you comment on the question of unfairness?

Ms. Gilmour: In terms of fairness, the bill that is in front of you is proposing to take away EI from people who are coming out of prison. It does not mention anything about victims. If there is an interest in increasing the EI program for that group of people, we would be in support of that.

Nous sommes ici dans le but d'offrir notre appui au projet de loi pour deux raisons principales. Tout d'abord, pour des raisons fiscales. En effet, dans notre réalité économique, il est logique de réduire les coûts dans ce domaine et de diriger les dépenses du gouvernement sur les priorités des Canadiens. Même si nous reconnaissons qu'il est important que le Canada offre un filet de sécurité sociale à ses citoyens les plus vulnérables, on doit fixer des limites.

Nous appuyons aussi le projet de loi pour des raisons d'équilibre. En effet, les victimes d'actes criminels et de traumatismes ne peuvent pas prolonger la période de référence de l'assurance-emploi jusqu'à 104 semaines, même si un grand nombre de victimes ne sont pas en mesure de retourner immédiatement au travail ou même si dans certains cas, elles n'y retournent pas du tout après avoir été victimes d'un acte criminel, car elles vivent un deuil, de l'anxiété, un stress post-traumatique, et cetera. Je voulais partager avec vous l'avis des membres de notre conseil, car un grand nombre d'entre eux sont d'avis qu'il n'est pas équitable d'octroyer une prolongation à des personnes qui ont délibérément commis des actes violents et criminels. De plus, nous appuyons les modifications apportées par la Chambre des communes.

Le président : Merci beaucoup. J'invite maintenant mes collègues à poser leurs questions.

Le sénateur Eggleton : On a beaucoup parlé d'équité et de ceux qui étaient lésés. Les gens qui appuient le projet de loi font valoir qu'il est injuste que ces gens aient accès à des mesures auxquelles les citoyens qui n'ont pas désobéi à la loi ne peuvent pas avoir accès. On a cité un cas. Toutefois, un grand nombre de gens ont aussi laissé entendre qu'il était peut-être nécessaire d'accroître les prestations versées aux gens qui sont malades et qui ont besoin d'un appui supplémentaire de l'assurance-emploi. En fait, j'aimerais souligner que notre comité a fait cette recommandation dans son rapport *Pauvreté, logement, itinérance : Les trois fronts de la lutte contre l'exclusion*.

Il faut aussi se demander si c'est équitable envers les contribuables. En effet, les contribuables assumeront les coûts supplémentaires, car s'ils ne viennent pas de l'assurance-emploi, qui est un système fondé sur la cotisation, ils reviendront en grande partie aux contribuables. Est-ce équitable envers les contribuables? Est-ce équitable envers la population?

Comme l'ont dit les témoins précédents, si ces gens sont marginalisés au point où ils ont l'impression qu'il n'y a plus d'espoir, il est fort probable qu'ils se tournent vers la criminalité, et un plus grand nombre d'actes criminels signifie plus de victimes. Est-ce logique? Ce n'est pas équitable envers les victimes, surtout envers les futures victimes.

Pourriez-vous commenter la question de l'injustice?

Mme Gilmour : En ce qui concerne l'équité, le projet de loi propose d'éliminer les prestations d'assurance-emploi auxquelles ont accès les gens qui sortent de prison. Il ne dit rien au sujet des victimes. Si on envisageait d'augmenter les prestations d'assurance-emploi pour ce groupe de gens, nous offririons notre soutien.

We are not in support of taking away one of the limited supports that are currently available to people when they are coming out of prison as part of their reintegration. Studies done by the criminal justice system say that it costs at least \$140,000 a year to support someone in a federal penitentiary. If we take away more supports from people and they have no choice but to turn to crime, we are actually costing people more in the long run. If you look at it from a purely economic standpoint, a few weeks or a few months of EI from a system they have already contributed to is a far less expensive option for our society.

From a fairness viewpoint, if we want to extend EI benefits to victims of crime, the United Way would be supportive of that. We also know that they are a vulnerable group.

In terms of the double jeopardy that has been talked about by previous witnesses, you start to mix criminal and civil penalties, which we do not believe is part of the intention of our justice system.

Ms. Illingworth: I agree that this bill does not speak at all to victims, so it is difficult coming in. I know the other groups before us this morning have done a good job of addressing the needs of those on the other side of the law.

I want to reiterate from our opening statement that it is often the case that it seems in this justice system that we are addressing those who commit crime and not the needs of those impacted by it. I would like to reiterate that.

Senator Eggleton: I appreciate the need to talk about the victims of crime. I think the government should be doing more to help the victims of crime. There is no doubt about that.

However, the focus in this particular bill seems to be not on helping but on taking away. By taking away, it gives less hope to those people in the prison system. We are talking about people with sentences only up to two years; we are not talking about the long-term, hardened or serious criminals who would have sentences longer than two years. We are talking about shorter sentences. Many of them, as we have heard, have poverty-related issues, even people who cannot pay fines.

What is the public interest here? Is it not in the public interest to try to prevent more crime, to support victims of crime, and to prevent future victims of crime?

Ms. Illingworth: I would agree with that statement; it is in the public interest, absolutely. Our agency is very interested in looking at ways to increase funding in this country around crime prevention. Let us stop it before it begins, so we do not have victims in the first place.

Nous n'appuyons pas le fait d'éliminer l'un des peu nombreux soutiens à la réinsertion offerts aux gens qui sortent de prison. Les études menées par le système pénal montrent qu'il coûte environ 140 000 \$ par année pour subvenir aux besoins d'une personne dans un pénitencier fédéral. Si nous éliminons le soutien accessible à ces personnes et que nous ne leur laissons pas d'autre choix que d'avoir recours à la criminalité, les gens devront payer encore plus cher à long terme. Si vous examinez la question d'un point de vue purement économique, quelques semaines ou quelques mois de prestations d'assurance-emploi qui viennent d'un système auquel ces gens ont déjà contribué coûtent beaucoup moins cher à notre société.

Du point de vue de l'équité, Centraide appuie l'idée de prolonger les prestations d'assurance-emploi pour les victimes d'actes criminels. Nous savons qu'ils forment un groupe vulnérable.

En ce qui concerne la question de la double pénalisation qui a été abordée par les témoins précédents, on commence à mélanger les sanctions criminelles et civiles et à notre avis, cela ne correspond pas aux intentions de notre système de justice.

Mme Illingworth : Je suis d'accord avec le fait que le projet de loi ne parle pas du tout des victimes, alors c'est difficile. Je sais que les autres groupes qui ont comparu avant nous aujourd'hui ont bien défendu les besoins de ceux qui ont eu des démêlés avec la justice.

J'aimerais répéter ce que j'ai dit dans mon exposé, c'est-à-dire qu'il semble que dans le système de justice, on s'occupe souvent de ceux qui ont commis des actes criminels, mais on ne tient pas compte des besoins des victimes. J'aimerais insister sur ce point.

Le sénateur Eggleton : Je comprends qu'il faut parler des victimes d'actes criminels. À mon avis, le gouvernement devrait en faire plus pour aider les victimes. Cela ne fait aucun doute.

Toutefois, le projet de loi semble vouloir éliminer des services plutôt que d'offrir de l'aide. L'élimination de ces services donne moins d'espoir aux personnes qui se retrouvent dans le système carcéral. Nous parlons de gens qui purgent des peines de deux ans et moins; nous ne parlons pas des criminels endurcis qui purgent des peines de plus de deux ans. Nous parlons de peines plus courtes. Un grand nombre de ces personnes, comme on nous l'a dit, ont des problèmes liés à la pauvreté; certaines d'entre elles ne peuvent même pas payer les amendes.

Qu'est-ce qui est dans l'intérêt du public? N'est-ce pas dans l'intérêt du public de tenter de mieux prévenir les crimes, d'appuyer les victimes d'actes criminels et d'empêcher qu'il y ait d'autres victimes?

Mme Illingworth : C'est ce que je pense; oui, c'est dans l'intérêt public. Notre organisme souhaite vraiment trouver des moyens d'augmenter le financement pour prévenir la criminalité. Pour qu'il n'y ait pas de victimes, faisons de la prévention.

I think this bill really is out of scope a little bit for us because we focus more on the serious and violent crimes. We think that people who are in prison for reasons of poverty and for reasons like the examples of the moms Ms. Gilmour provided certainly need that extra support when they come out of prison.

Senator Merchant: Ms. Illingworth, I think it is difficult for you. We have heard so many moving stories on the other side, so I thank you very much for being here.

My question was similar to this. The Calgary United Way did a complexity of integration case study. Could you tell us what that showed about the complexity of women reintegrating into the workforce? You have done a study and I would like to hear about it.

Ms. Gilmour: It was our family intervention pilot. We were looking at women coming out of the justice system with minor or less severe types of crimes. The hypothesis was that if we provided extensive wraparound support, we could see them reintegrate quicker, better and it would be better for their families as well.

Even with that intensive support where we had an additional case worker and we were drawing on about a half-dozen agencies that we fund, it was still extremely difficult. Many of these women were coming in with mental health issues. Again, as previous witnesses have talked about, there was just the difficulty of getting an apartment once you have a criminal record. Every step of the way there seemed to be a brick wall. Even having a case worker travelling that journey hand in hand with these women, they faced extreme difficulties getting reintegrated and on their feet in society.

If we take away one more support, we are just slamming the doors. When you do that and you leave people no other opportunities, then they are often forced back into a life of crime because they do not have any other options. Therefore, more costs, more victims.

There were comments or questions earlier about the proponent of this bill saying there are enough supports in the community. That is absolutely not the case. There is no city or town in this country that does not have vulnerable populations in dire straits. Current support levels in the community are poor, as federal, provincial and municipal governments are often off-loading some of these support programs to the non-profit sector. It is a fallacy to think it will just get picked up, because it is not. We are having more and more populations and people falling through the cracks.

Senator Enverga: This is more or less a question for the previous witness, but I think you will be able to comment. I believe we have to give everybody a second chance, and I also noticed that this bill will only impact those incarcerated for one year or more. If you are incarcerated for a year, you must have committed a serious crime, something that will seriously impact the victims.

Je pense que le projet de loi dépasse un peu notre cadre, car nous nous concentrons plutôt sur les crimes graves et violents. Nous croyons que les gens qui sont en prison pour des raisons liées à la pauvreté ou aux exemples qu'a donnés Mme Gilmour concernant des mères, ont besoin de cette aide supplémentaire à leur sortie de prison.

La sénatrice Merchant : Madame Illingworth, je pense que ce n'est pas évident pour vous. Nous avons entendu tellement d'histoires touchantes concernant l'autre côté, et je vous remercie beaucoup de votre présence.

Ma question ressemblait à cela. Centraide Calgary a fait une étude de cas sur la complexité de l'intégration. Pourriez-vous nous dire ce qu'elle a révélé sur la complexité de la réintégration des femmes sur le marché du travail? Vous avez fait une étude et j'aimerais en savoir davantage à ce sujet.

Mme Gilmour : C'était notre projet pilote sur l'intervention familiale. Il s'agissait d'étudier les cas de femmes qui sortaient du système de justice et qui avaient commis des délits mineurs ou des crimes moins graves. Selon notre hypothèse, si nous fournissions un encadrement complet, ces femmes pourraient se réintégrer plus vite et d'une meilleure façon, et ce serait également mieux pour leur famille.

Même si nous avons ajouté un agent chargé du cas et que nous faisons appel à une demi-douzaine d'organismes que nous finançons afin de les aider davantage, c'était tout de même extrêmement difficile. Bon nombre de ces femmes souffraient de troubles de santé mentale. Encore une fois, comme l'ont dit d'autres témoins, une fois qu'on a un dossier criminel, même se trouver un appartement est difficile. Il semble que chaque étape constitue un obstacle. Même en étant accompagnées par un agent chargé du cas pendant tout leur parcours, ces femmes ont eu beaucoup de difficultés à se réintégrer à la société et à se remettre sur pied.

En retirant de l'aide, nous fermons les portes. Lorsqu'on ne leur donne pas d'autres possibilités, ces personnes sont parfois forcées de retourner à la criminalité, car elles n'ont pas d'autres choix, ce qui fait augmenter les coûts et le nombre de victimes.

Tout à l'heure, il était question des propos du parrain du projet de loi, qui a dit que l'aide offerte était suffisante dans la collectivité. Ce n'est pas du tout le cas. Toutes les villes au pays comptent des gens vulnérables qui sont dans une situation désespérée. À l'heure actuelle, l'aide dans les collectivités est insuffisante; le fédéral, les provinces et les municipalités refilent une partie des programmes d'aide au secteur sans but lucratif. Il est illusoire de croire que les choses s'amélioreront, car ce n'est pas le cas. De plus en plus de gens sont laissés pour compte.

Le sénateur Enverga : Ma question s'adresse davantage au témoin précédent, mais je pense que vous serez en mesure d'y répondre. Je crois que tout le monde a droit à une seconde chance, et j'ai remarqué que le projet de loi n'a des répercussions que pour les gens qui sont incarcérés pendant au moins un an. Une personne incarcérée pendant un an a commis un crime grave, qui a de grandes répercussions sur les victimes.

In this bill, we will try to balance everything. I was thinking about — and I want your comment — how much impact the crime has on the victims. Would it be fair if the convicted person gets out of jail and has a normal life because they will have EI, while the victim will not be able to function correctly? There must be instances like that. They cannot live normally because they were victimized. I do not think that would be fair.

Could you comment? Will it be fair if this convicted person has a normal life when they get out of jail while the victim is still suffering from the victimization? I hope you will be able to answer these questions.

Ms. Illingworth: In our work with survivors, we certainly see that crime costs a lot. There is a huge toll financially, emotionally and psychologically within families. There is a lot of harm.

Justice has done research about the cost of crime in Canada every year. It is massive, especially in more serious and violent crime cases, which is where our focus is. We have family members who cannot go back to work because they are too traumatized, anxious and cannot sleep properly. We hear from family members about how much it costs: various legal costs, loss of employment, health costs, psychologically. It is very expensive to have a professional psychologist work with them over a long period of time to help recover from the trauma they experienced.

Our agency feels that we do not do enough in this country to support victims in their recovery and in helping them reintegrate and normalize their lives after a crime happens. We would like to see the wraparound supports for offenders coming back into society available for the victims as well.

Senator Enverga: Have you met victims who could not function normally in the community? How do they feel if they find out the perpetrator of the crime receives EI benefits and lives a normal life? Have you met victims like that?

Ms. Illingworth: Not specifically about an offender receiving EI, but there is a feeling among many victims — not all — that the supports to help offenders reintegrate are far more than what they are for victims in this country.

Senator Enverga: If the criminal does not receive EI, do you think the victim will feel better or maybe more justified?

Ms. Illingworth: Possibly. There is a feeling that it is unjust for many victims. It would not be the same in every case. Some victims want offenders to make up for what they have done, to come back and contribute to society and not harm anyone else. They do not always want to see someone locked up forever or suffer severe consequences.

Dans le cadre du projet de loi, nous tentons de tout équilibrer. Je réfléchissais aux conséquences qu'ont les crimes sur les victimes — et je veux avoir votre avis. Est-il juste que la personne déclarée coupable ait une vie normale à sa sortie de prison parce qu'elle reçoit de l'assurance-emploi, alors que la victime n'est pas capable de bien fonctionner? Il doit y avoir des cas de ce genre. Elle ne peut pas avoir une vie normale parce qu'elle a été victime d'un crime. Je ne crois pas que ce soit juste.

Pouvez-vous nous donner votre point de vue? Est-il juste que la personne déclarée coupable ait une vie normale en sortant de prison alors que la victime souffre encore du crime qu'elle a subi? J'espère que vous êtes en mesure de répondre à ces questions.

Mme Illingworth : Dans le cadre de notre intervention auprès des survivants, nous constatons que les crimes coûtent très cher. Au sein des familles, ils font des ravages sur les plans financier, émotif et psychologique. Ils causent beaucoup de dommages.

Tous les ans, on fait des recherches sur le coût de la criminalité au Canada. C'est énorme, surtout pour les actes criminels graves et violents, ce dont il est question ici. Dans certains cas, des membres de la famille sont incapables de retourner au travail parce qu'ils sont trop traumatisés, anxieux et qu'ils ne dorment pas bien. Certaines personnes nous disent à quel point cela coûte cher : frais d'avocat, perte d'emploi, coût des soins de santé, difficultés psychologiques. Les services d'un psychologue, qui aide pendant une longue période les victimes à se remettre de l'événement traumatisant qu'elles ont vécu, coûtent très cher.

Notre organisme est d'avis que nous n'en faisons pas assez au pays pour aider les victimes à se remettre d'un crime, à se réintégrer et à vivre une vie normale après les événements. Nous aimerions que l'encadrement offert aux délinquants qui réintègrent la société soit aussi offert aux victimes.

Le sénateur Enverga : Avez-vous rencontré des victimes qui ne pouvaient pas fonctionner de façon normale dans la société? Comment se sentent-elles lorsqu'elles apprennent que l'auteur du crime reçoit des prestations d'assurance-emploi et mène une vie normale? Avez-vous rencontré des victimes qui sont dans cette situation?

Mme Illingworth : Pas directement en ce qui concerne des délinquants qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi, mais bon nombre de victimes — pas toutes — ont l'impression qu'au pays, on aide beaucoup plus les délinquants à se réintégrer que les victimes.

Le sénateur Enverga : Pensez-vous que la victime se sentira mieux si le criminel ne reçoit pas d'assurance-emploi et qu'elle trouvera cela plus juste?

Mme Illingworth : C'est possible. Bon nombre de victimes ont l'impression que la situation est injuste. Il n'en est pas de même dans tous les cas. Certaines victimes veulent que les délinquants se fassent pardonner les torts qu'ils ont causés, reviennent dans la société et ne fassent de mal à personne d'autre. Elles ne souhaitent pas toutes que la personne soit emprisonnée à vie ou qu'elle subisse de lourdes conséquences.

Senator Martin: Thank you both for being here. It is clear, even from our session so far, that we have one person representing the families of victims, advocating for victims. We have been focusing on the legislation for various reasons. We say “the other side” or “this side,” but I appreciate your presence here today.

In the case of individuals suffering from mental health issues, the way our system currently works is that the focus can be entirely around that person. The victims, families and those affected are not ignored, but the focus tends to be on the perpetrator or the person with mental health issues. For various reasons, we want to see these things addressed, but I want to acknowledge how important your voice has been for our study of this bill.

Ms. Gilmour, my question is about the case you mentioned regarding single moms or women who are in these various vulnerable, poverty-stricken situations. As a society we need to think about the entire system and ways we can wrap around our most vulnerable. However, of these women, how many would you say would have full-time jobs or bankable hours?

My understanding is that the provisions of this bill would not impact a lot of the cases that have been mentioned, but rather those that would have paid into EI were able to be employed. Often in serious cases of those suffering from mental health, they are not able to work. I speak from direct experience on this.

I want to express that we, as a society, must care for all Canadians. However, I am curious whether this bill would impact the types of examples you are giving and what percentage that may be because we have heard various statistics. A very important point is that often in these cases they are not employed, have not paid and would not be eligible for such benefits.

Ms. Gilmour: The study we did was not quantitative. The United Way is not an agency that advocates for people coming out of prison or victims of crime. We advocate for all vulnerable populations. We would be very supportive of the victims of crime also having additional supports. A lot of our agencies provide that. We fund many agencies that do counselling in the community for low-income Canadians and provide housing for people who may have been victims of crime. We see both sides of that issue.

In terms of the particulars of the women involved in this study, I actually do not know how many would have worked enough to qualify for unemployment. I do know that any time you take away more supports, you leave people with less choice. Even if it is a small percentage, you now have more people who have no choice but to fall in between the cracks. Some of the previous witnesses indicated the statistics on that. We did not have this bill before us, so we were not measuring or asking people if they had qualified for EI because previously they would have worked

La sénatrice Martin : Je vous remercie de votre présence. Il est clair que même depuis le début, nous avons une personne qui représente les familles des victimes, qui défend les victimes. Nous parlons des mesures législatives pour diverses raisons. Nous parlons de « l’autre côté » ou de « ce côté », mais je suis ravie de votre présence aujourd’hui.

Pour ce qui est des personnes qui souffrent de maladie mentale, dans le cadre du système actuel, l’attention peut être entièrement portée vers elles. Les victimes, les familles et les personnes touchées ne sont pas oubliées, mais il semble que l’accent est mis sur le criminel ou la personne qui a des troubles de santé mentale. Pour différentes raisons, nous voulons que ces choses se règlent, mais je veux reconnaître l’importance de votre participation à nos débats sur le projet de loi.

Madame Gilmour, ma question porte sur les mères célibataires ou les femmes qui se trouvent dans diverses situations de vulnérabilité et de pauvreté dont vous avez parlé. Notre société doit penser à l’ensemble du système et aux façons dont nous pouvons encadrer les plus vulnérables. Toutefois, combien de ces femmes ont des emplois à temps plein, ou ont accumulé des heures travaillées, à votre avis?

Je crois comprendre que les dispositions du projet de loi n’ont pas beaucoup de répercussions sur les exemples mentionnés, mais plutôt sur les gens qui ont cotisé à l’assurance-emploi, qui avaient un emploi. Souvent, ceux qui souffrent de maladie mentale ne sont pas capables de travailler. Je parle en connaissance de cause ici.

Je veux dire qu’il faut que notre société s’occupe de l’ensemble des Canadiens. Toutefois, je me demande si le projet de loi aurait des répercussions sur les exemples que vous donnez et quelle proportion cela représenterait, car nous avons entendu différentes statistiques. Ce qui est très important de mentionner, c’est que souvent, dans ces cas, les gens sont sans emploi, n’ont pas payé et ne seraient pas admissibles aux prestations.

Mme Gilmour : Notre étude n’est pas quantitative. Centraide n’est pas un organisme qui défend les personnes qui sortent de prison ou les victimes de crime. Nous défendons tous les gens vulnérables. Nous appuierions grandement l’ajout de mesures d’aide pour les victimes. Bon nombre de nos organismes en fournissent. Nous finançons un grand nombre d’organismes qui offrent des services de consultation aux Canadiens à faible revenu et qui fournissent des logements à des victimes. Nous travaillons dans les deux volets.

Pour ce qui est des particularités des femmes qui ont fait l’objet de l’étude, j’ignore combien d’entre elles ont travaillé suffisamment d’heures pour avoir droit à l’assurance-chômage. Ce que je sais, c’est que lorsqu’on retire de l’aide, les gens se retrouvent toujours avec moins d’options. Même si cela ne touche qu’une petite proportion, un plus grand nombre de gens sont laissés pour compte. D’autres témoins ont donné des statistiques à ce sujet. Puisque nous n’avions pas le projet de loi, nous n’avons pas évalué cet aspect et n’avons pas demandé aux personnes si

enough hours. I am afraid I cannot answer that particular question. However, any time you take supports away, you create more victims and more crime.

Senator Martin: I am reinforcing and/or highlighting the fact that the examples we were hearing around the table are all serious and that as a society we need to address many of the issues. However, in the case of the provisions this bill — specifically in making the system more equal or just — I think the sponsor of the bill presented his points clearly as to what led him to drafting of the legislation. I was trying to determine who would be captured by this.

In any event, I commend the societies that were here, including yourselves, in the work that you do. I know that it is far reaching and therefore we must continue to support groups like yours, and there are some initiatives on that as well.

Ms. Illingworth, I would love to hear from you not so much on the question but whether there is anything else you could add to what I mentioned. I raised the key issue of mental health several times. As the voice of the victims and given the advocacy work you do, is there is anything you want to add?

Ms. Illingworth: In looking at this bill, we also questioned how many cases it would apply to. If someone has worked enough hours to qualify for some EI benefits and suddenly commits a crime and ends up in prison, in our experience, I cannot imagine that there would be that many cases across the country every year where that would happen. Perhaps it would be more in the circumstance of a minor crime where someone who is established in the community and is leading a pro-social life has an incident that causes a little derailment.

Mental health is a huge issue across this country. We certainly know that it is an issue for people on the streets, for our prison system, and also for victims and survivors of crime. It is a massive issue, and we know that not enough people are getting the help and support they need to recover and become well and be productive members of society.

Ms. Gilmour: I would like to add that this bill would have no impact for those people who have ended up in the justice system without being able to work prior. Where this bill could have a negative impact is you are taking those people who were previously employed — if they had mental health issues, they were able to manage them and keep employment. That group is the most likely that can be reintegrated back into society. If they had employment before and they can have a few weeks or months of support to get back on their feet and get back into the workforce, we would want to encourage that. This bill will actually work against them because once you are released from prison, you often are homeless. It is tough to get a job when you

elles étaient admissibles à l'assurance-emploi parce qu'elles ont cumulé suffisamment d'heures. Je crains ne pas pouvoir répondre à la question. Cependant, chaque fois qu'on retire de l'aide, le nombre de victimes et de crimes augmente.

La sénatrice Martin : J'insiste sur le fait que les exemples que nous avons entendus sont tous graves et qu'en tant que membres de la société, il nous faut nous attaquer à bon nombre de ces problèmes. Toutefois, je crois qu'en ce qui concerne les dispositions du projet de loi — surtout, en rendant le système plus efficace et équitable —, le parrain du projet de loi a clairement expliqué ce qui l'a incité à préparer les mesures législatives. J'essayais de déterminer qui seraient visés par ces mesures.

Quoi qu'il en soit, je rends hommage aux organismes qui sont venus témoigner, dont les vôtres, pour ce qu'ils font. Je sais que votre travail a une portée considérable et que nous devons continuer à soutenir des groupes comme les vôtres, et il existe des initiatives à cet égard.

Madame Illingworth, je ne vous demande pas nécessairement de répondre à la question, mais j'aimerais bien savoir si vous avez quelque chose à ajouter sur ce que j'ai dit. À plusieurs reprises, j'ai souligné la question essentielle de la santé mentale. En tant que porte-parole des victimes et compte tenu du fait que vous œuvrez pour la défense des droits, avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Illingworth : En étudiant le projet de loi, nous nous sommes également demandé combien de personnes seraient touchées. Si une personne a travaillé suffisamment d'heures pour être admissible à des prestations d'assurance-emploi, qu'elle commet un crime et se retrouve en prison, selon notre expérience, je ne peux pas m'imaginer qu'il y aurait beaucoup de cas au pays chaque année. Ce serait peut-être plutôt dans des situations de délit mineur où une personne est établie dans la collectivité et a un comportement prosocial et qu'un événement vient perturber un peu les choses.

La santé mentale est un enjeu de grande importance au pays. Nous savons que c'en est un pour les gens dans la rue, pour notre système carcéral et pour les victimes de crimes et les survivants. C'est un enjeu majeur, et nous savons qu'il n'y a pas assez de personnes qui obtiennent l'aide et le soutien dont elles ont besoin pour se rétablir, être bien et devenir des citoyens productifs.

Mme Gilmour : J'aimerais ajouter que le projet de loi n'a aucune répercussion sur les gens qui se sont retrouvés devant la justice et qui ne travaillaient pas. Il pourrait en avoir sur les gens qui étaient au travail — s'ils avaient des problèmes de santé mentale, ils étaient capables de les gérer et de garder leur emploi. Ces personnes sont les plus susceptibles d'être réintégrées à la société. Si elles avaient un emploi auparavant et qu'elles peuvent avoir de l'aide pendant quelques semaines ou quelques mois pour se remettre sur pied et retourner sur le marché du travail, nous donnerions notre appui. Au contraire, le projet de loi leur nuit parce que bien souvent, lorsqu'elles sortent de prison, elles n'ont pas de foyer. C'est difficile d'obtenir un emploi lorsqu'on n'a pas

do not have an address. We know that from lots of our other research at the United Way. Even just to create a direct deposit, if you do not have an address, it is tough to get a bank account.

A negative cascading effect happens any time you take away supports. People who were able to work before are probably the best group that you will be able to reintegrate quickly, and this bill actually works against that.

Senator Seth: Thank you, speakers. You have given very interesting presentations. I am trying to understand how we can make it equal for law-abiding citizens and the people who have done the crime.

This bill is not taking anything away from the felons. We are just not giving an extension. We are trying to show that there is a difference between two groups.

As you know, many law-abiding Canadians also have a difficult time getting back on their feet once they have lost their job. Why should felons receive preferential access to EI benefits over law-abiding Canadians? We have not done anything in this bill to harm anyone.

I understand you deal with vulnerable people and you have been working on that. What percentage of criminals — you counsel them when there is a problem — look for work when they come out of jail? How do they integrate into normal society? What happens?

Ms. Gilmour: Oftentimes when someone is released from prison, they are given a couple of bus tickets and driven to the CTrain, and that is it. They do not have a home to go to. They do not have a job. Sometimes they do not even have identification, and so we are working on creating a system where they do have at least those basic supports. If you release people and take away their ability to have even those most basic kinds of supports, you often are creating a system where they are forced into a survival mode which may include quasi-illegal or illegal activities as a way to support themselves.

We are asking that the Senate oppose this bill which would take away their ability to access EI, which they have already contributed to. If they have not paid into EI, they would not be able to collect it afterwards. This is simply an insurance program.

Our principles of justice say that if you have committed a crime and have gone to prison, you have paid your debt to society. This bill takes away an insurance program. We do not take away their health care. We are trying to reintegrate this group of people so that they do not commit more crime and do not end up back in a federal penitentiary which would cost our society many more times than EI.

Senator Seth: We are not taking away their EI. We are just taking away the extension because we are giving more preference to them than to a normal citizen who has not committed a crime. Why are we giving them preference? I do not understand that.

d'adresse. Bien d'autres recherches de Centraide nous l'ont indiqué. Quand on n'a pas d'adresse, il est difficile d'ouvrir un compte bancaire et de faire un dépôt direct.

Lorsqu'on retire de l'aide, il y a un effet domino. Les gens qui étaient aptes à travailler constituent probablement le groupe qui pourra le mieux se réintégrer rapidement, et le projet de loi va à l'encontre de cela.

La sénatrice Seth : Je remercie tous les témoins. Vous avez fait des exposés très intéressants. J'essaie de comprendre de quelle façon nous pouvons offrir un traitement équitable pour les citoyens respectueux des lois et les gens qui ont commis les crimes.

Le projet de loi ne retire rien aux criminels. C'est seulement que nous n'accordons pas de prolongation. Nous tentons de montrer qu'il y a une différence entre deux groupes de gens.

Comme vous le savez, bien des Canadiens respectueux des lois ont de la difficulté à se remettre sur pied après avoir perdu un emploi. Pourquoi des criminels devraient bénéficier d'un accès préférentiel aux prestations d'assurance-emploi par rapport aux Canadiens honnêtes? Nous n'avons rien fait dans le projet de loi pour causer du tort à qui que ce soit.

Je comprends que vous travaillez avec des gens vulnérables et que vous vous penchez sur la question. Quelle proportion de criminels — vous leur donnez des conseils lorsqu'il y a un problème — se cherchent du travail à leur sortie de prison? Comment s'intègrent-ils à la société? Que se passe-t-il?

Mme Gilmour : Souvent, lorsqu'une personne sort de prison, on lui donne des billets d'autobus et on la conduit à une station du CTrain; c'est tout. Elle n'a pas de foyer, ni d'emploi. Parfois, elle n'a même pas de pièce d'identité, et nous essayons donc de créer un système où ces gens ont au moins ce soutien de base. Si on libère des gens et qu'on va jusqu'à leur enlever cette aide de base, on crée parfois un système où ils sont forcés de se mettre en mode survie, ce qui peut les amener à participer à des activités illégales ou quasi illégales pour subvenir à leurs besoins.

Nous demandons au Sénat de s'opposer au projet de loi, qui enlève à ces gens l'accès à l'assurance-emploi, à laquelle ils ont déjà contribué. S'ils n'ont pas cotisé au régime, ils ne seront pas capables de recevoir des prestations. C'est tout simplement un programme d'assurance.

Selon nos principes de justice, une personne qui a commis un crime et qui a fait de la prison a payé sa dette envers la société. Le projet de loi supprime un programme d'assurance. Nous ne supprimons pas les soins de santé. Nous essayons de réintégrer socialement ces personnes pour éviter qu'elles commettent d'autres crimes et finissent dans un pénitencier fédéral, ce qui coûte beaucoup plus cher à notre société que des prestations d'assurance-emploi.

La sénatrice Seth : Nous ne leur enlevons pas leurs prestations d'assurance-emploi. Nous supprimons seulement la prolongation, car ils ont des privilèges que les citoyens qui n'ont pas commis de crime n'ont pas. Pourquoi leur accordons-nous un traitement de

Can you explain to me why it is so, why they should be preferred over normal law-abiding people who have done everything in their life and yet are not given the same benefit?

Ms. Gilmour: The United Way is very supportive of all vulnerable populations. We would be the first in line if there was a bill before us offering more mental supports for all Canadians, for all law-abiding citizens, because most of the vulnerable population that we represent have never committed a crime. Our fundraising and our agencies that are supporting vulnerable populations are trying to help law-abiding citizens get back on their feet.

In terms of this bill, we ask the government to continuously provide the supports to help people who have committed a crime to also get back on their feet.

Senator Cordy: We have to remember that Employment Insurance is not a handout. It is not a government handout. It is a program where you pay premiums. If you have not paid EI premiums, then you will not receive benefits, so not all the prisoners are eligible if they have not paid benefits for a certain specified period of time.

We also have to remember that with this bill we are talking about people who have committed minor crimes: people who have not paid tickets on the CTrain, people who are put in jail because they cannot afford to pay the fine. We are not talking about people in a federal penitentiary. We are not talking about major crime. We are talking about minor crime.

We have heard a lot of questions about the victims of crime, and we certainly all think that there should be more government programs to help them. They have gone through horrendous things. How does this bill specifically help victims of crime, or does it?

Ms. Illingworth: I guess specifically this bill is not about victims, as I said earlier. However, we have been asked to comment on the bill in terms of victims being one part of the equation when a crime happens. The group that I represent, our board members, certainly have the view that it is unjust to have this extension for those who commit crimes. That is what I came here to voice today.

Ms. Gilmour: I think this bill actually will end up creating more victims of crime, and so I think it is an assault on all Canadians who could be potential victims of crime. If it passes, you will have taken more supports away from people who were previously able to work and are probably most likely the group that can be reintegrated into the workforce; and if you take those choices away and take those supports away and force people back into a life of crime, there will be more victims. I think this bill will actually work to create more victims, not fewer.

faveur? Je ne comprends pas. Pourriez-vous m'expliquer pourquoi ces gens devraient avoir des privilèges que les citoyens qui respectent la loi et qui font de leur mieux n'ont pas?

Mme Gilmour : Centraide vient en aide à toutes les populations vulnérables. Nous serions les premiers à appuyer un projet de loi qui viserait à offrir plus de services en santé mentale à tous les Canadiens, tous les citoyens respectueux de la loi, car la plupart des gens vulnérables que nous représentons n'ont jamais commis de crime. Nos campagnes de financement et nos organismes ont pour but d'aider des populations vulnérables et des citoyens respectueux de la loi à se reprendre en main.

En ce qui a trait à ce projet de loi, nous demandons au gouvernement de continuer à aider les gens qui ont commis un crime pour qu'ils puissent eux aussi se reprendre en main.

La sénatrice Cordy : Il faut se rappeler que les prestations d'assurance-emploi ne sont pas un don. Ce ne sont pas un don du gouvernement. Il s'agit d'un programme à cotisations. Si une personne n'a pas versé de cotisations à l'assurance-emploi, elle n'a pas droit à des prestations. Ce ne sont donc pas tous les détenus qui sont admissibles à des prestations s'ils n'ont pas cotisé depuis une période déterminée.

Il faut se rappeler de plus que le projet de loi s'applique à des gens qui ont commis des crimes mineurs, des gens qui sont montés à bord du CTrain sans payer ou qui n'ont pas payé une amende, et cetera. On ne parle pas ici des détenus dans les prisons fédérales. On ne parle pas de crimes graves. On parle de crimes mineurs.

Nous avons entendu de nombreuses questions au sujet des victimes de crime, et nous sommes tous d'avis que le gouvernement devrait mettre plus de programmes en place pour les aider. Elles ont vécu des choses épouvantables. Est-ce que ce projet de loi vient en aide aux victimes de crime? Si oui, comment?

Mme Illingworth : Comme je l'ai mentionné précédemment, ce projet de loi ne s'applique pas précisément aux victimes. Toutefois, on nous a demandé de faire valoir le point que les victimes font partie de l'équation lorsqu'il y a un crime. Le groupe que je représente, les membres de notre conseil d'administration, sont d'avis qu'il est injuste que ceux qui ont commis un crime puissent profiter de cette prolongation. C'est l'opinion dont je suis venue vous faire part aujourd'hui.

Mme Gilmour : Je crois que ce projet de loi accroîtra en fait le nombre de victimes et qu'il nuira à la sécurité des Canadiens qui pourraient tous être des victimes. Si ce projet de loi est adopté, il aura pour effet de retirer un soutien à des gens qui travaillaient avant leur séjour en prison et qui sont sans doute les plus aptes à réintégrer le marché du travail; si vous leur retirez cette possibilité, cette aide, vous les forcerez à se tourner vers la criminalité, et il y aura plus de victimes. À mon avis, le projet de loi fera augmenter, et non diminuer, le nombre de victimes.

Senator Cordy: Perhaps we should be looking instead at a bill that would be more helpful to society and victims of crime rather than doubly penalizing those who have committed minor crimes. Would that be the case?

Ms. Gilmour: Absolutely. All United Ways, as I have said, are advocating for vulnerable populations. Many groups need support and would benefit from help and assistance in building their assets, but this bill will actually work in the opposite direction.

Ms. Illingworth: I agree that we would love to see more legislation focused on the needs of victims, responding to them and meeting them. I understand that some people view it as taking away from one and impacting another. Unfortunately, in this country, oftentimes it is the victims who do not have a strong voice. Achieving or feeling a sense of justice is very difficult for people who have been severely traumatized.

I want to reiterate again that our board of directors is concerned about the extension that is provided in this case for people, even though it is minor crimes, mostly.

Senator Cordy: We are calling it an extension; it is really a delay in terms of receiving benefits. They are just able to delay it for a longer period of time.

We have all heard the saying “do the crime, do the time.” I think we all certainly think that if you commit a crime, you should be incarcerated or penalized. However, should someone who is put in prison because they are poor or unable to pay a fine be penalized? We heard testimony earlier from the John Howard Society that 40 per cent of the people in prisons in Nova Scotia were there because they were unable to pay the fine, because they did not pay for a CTrain ticket, because they were poor.

Should we be penalizing the poor twice, once because they are jailed or penalized criminally, and then again removing a benefit to which they have paid into? Should we be penalizing the poor? They are the ones most affected. They are the ones who are unable to pay the fines. They are the ones who are imprisoned for it. They are the ones who are unable to pay for their CTrain ticket and are put in jail and then unable to receive Employment Insurance. They are being penalized twice. Should we be penalizing the poor?

Ms. Illingworth: No, we should not be penalizing the poor. We need to have social supports in this country that can help people maintain their homes.

I do not want to get into specifics. I do not know how many people are in jail because they have not paid fines. However, if someone was working previously and are paying into EI, you would think they would be able to pay fines and not be incarcerated.

Senator Cordy: It is not that much money on EI.

La sénatrice Cordy : Il serait sans doute préférable alors d’avoir un projet de loi qui servirait mieux la société et les victimes de crime et qui ne pénaliserait pas doublement les gens qui ont commis des crimes mineurs. Qu’en pensez-vous?

Mme Gilmour : Je suis tout à fait d’accord. Comme je l’ai mentionné, toutes les organisations Centraide défendent les populations vulnérables. De nombreux groupes ont besoin d’aide et de soutien pour se reprendre en main, et ce projet de loi aura pour effet de les en empêcher.

Mme Illingworth : Nous aimerions beaucoup, et je suis d’accord avec vous sur ce point, voir plus de lois axées sur les besoins des victimes, des lois qui permettraient d’y répondre concrètement. Je comprends que certains considèrent que ce qu’on prend d’une main a des répercussions sur d’autres. Au pays, malheureusement, ce sont très souvent les victimes qui n’ont pas voix au chapitre. Il est très difficile pour quelqu’un qui a subi un traumatisme grave d’éprouver un sentiment de justice.

Je tiens donc à répéter que les membres de notre conseil d’administration s’inquiètent de la prolongation qui est accordée aux gens qui ont commis un crime, même s’il s’agit principalement de crimes mineurs.

La sénatrice Cordy : On parle d’une prolongation, mais il s’agit en fait d’un report. Les prestations peuvent être reportées sur une plus longue période de temps.

Nous avons tous déjà entendu l’expression « Un crime entraîne un châtement ». Nous pensons tous, certainement, que tout crime doit être sanctionné d’une peine de prison ou d’une amende. Toutefois, devrait-on pénaliser la personne qu’on envoie en prison parce qu’elle est pauvre ou n’est pas en mesure de payer une amende? Nous avons entendu la représentante de la Société John Howard nous dire qu’en Nouvelle-Écosse, 40 p. 100 des détenus sont en prison parce qu’ils n’ont pas pu payer une amende, parce qu’ils n’ont pas payé leur billet de CTrain, bref, parce qu’ils sont pauvres.

Deviendrait-on pénaliser les pauvres deux fois, une fois en les envoyant en prison pour leur crime, et une autre fois en les privant des prestations auxquelles ils ont droit? Devrait-on pénaliser les pauvres? Ce sont eux qui sont les plus touchés. Ce sont eux qui ne sont pas en mesure de payer leurs amendes. Ce sont eux qu’on envoie en prison pour cette raison. Ce sont eux qui n’ont pas les moyens de s’acheter un billet de CTrain, qu’on envoie en prison et qu’on prive ensuite de leurs prestations d’assurance-emploi. On les pénalise donc deux fois. Devrait-on pénaliser les pauvres?

Mme Illingworth : Non, nous ne devrions pas pénaliser les pauvres. Nous avons besoin de programmes sociaux au Canada qui aideront les gens à garder leur maison.

Je ne veux pas entrer dans les détails. Je ne sais pas combien de personnes sont en prison pour ne pas avoir payé une amende. Toutefois, une personne qui travaille et qui cotise à l’assurance-emploi devrait normalement être en mesure de payer une amende et d’éviter d’aller en prison.

La sénatrice Cordy : Les prestataires de l’assurance-emploi ne reçoivent pas beaucoup d’argent.

Ms. Illingworth: No, but if you are employed and you receive a fine in the community, I do not know what kind of fine it might be that would result in one going to prison. I think there is a disconnect there.

I would also say that not every sentence under two years in this country is for just minor crimes. We see lots of sexual offenders in this country cause immense amounts of harm to multiple victims over many periods of years and receive sentences of two years less a day.

Ms. Gilmour: We know in the Calgary courts that 25 to 40 per cent of time is spent on what they call “crimes against the courts,” which are such things as not paying your fine and not showing up to meet with your probation officer. It is a perpetuation of your crime that continues into the court system. We are working with our provincial government on many of those issues. That even extends to moms with children not being able to meet with their probation officer during the day because of jobs or child care issues.

It can just cascade into negative results. We know a lot of people in the situation come from a background of poverty. We know that if you cannot meet your basic needs, you have fewer choices. You can make the wrong choices and end up in our prison system.

We therefore believe that this bill creates a double-jeopardy situation where you have paid your debt to society and now you are not able to access supports coming out of prison. Again, we feel that this will hinder their reintegration and potentially cause more crime and more victims.

The Chair: On behalf of my colleagues, I want to thank our witnesses today. This is not a simple area in which society attempts to move forward, to deal with the issues overall or to find ways through them. You have certainly brought dimensions to us with regard to our deliberations today. I want to thank my colleagues for their questions.

(The committee adjourned.)

Mme Illingworth : Non, mais si vous travaillez et que vous recevez une amende dans la communauté, je me demande quel genre d’amende peut bien vous envoyer en prison. Il y a un manque de logique ici.

J’ajouterais également que les peines de moins de deux ans ne sont pas liées uniquement à des crimes mineurs. Beaucoup d’agresseurs sexuels au pays qui ont causé des torts immenses à de nombreuses victimes sur de nombreuses années reçoivent des peines d’emprisonnement de deux ans moins un jour.

Mme Gilmour : Nous savons que les tribunaux de Calgary consacrent entre 25 et 40 p. 100 de leur temps à ce qu’ils appellent des « crimes contre les tribunaux », c’est-à-dire une amende impayée, une rencontre ratée avec un agent de probation, et cetera. C’est la perpétuation du crime commis qui se poursuit dans le système judiciaire. Nous collaborons avec le gouvernement provincial pour remédier à de nombreux problèmes de ce genre. Il s’agit même parfois d’une mère qui ne peut pas rencontrer son agent de probation le jour parce qu’elle travaille ou n’a pas de gardienne.

La situation ne peut que dégénérer. Nous savons que les gens qui se trouvent dans ces situations proviennent souvent de milieux pauvres. Nous savons aussi que la personne qui ne peut pas satisfaire ses besoins de base a moins d’options. Elle peut faire les mauvais choix et se retrouver en prison.

Nous croyons donc que ce projet de loi entraîne une double pénalité, parce qu’après avoir payé sa dette à la société, la personne est privée de soutien à sa sortie de prison. Encore une fois, nous croyons que cela nuira à sa réintégration et risque de mener à plus de crimes et plus de victimes.

Le président : Au nom de mes collègues, je veux remercier nos témoins de leur présence aujourd’hui. La société tente de faire des progrès, de régler des problèmes, mais ce n’est pas facile. Vous nous avez assurément aidés à élargir notre compréhension de la question. Je tiens à remercier mes collègues de leurs questions.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, February 6, 2013

Richard Harris, Member of Parliament for Cariboo—Prince George, sponsor of the bill.

Human Resources and Skills Development Canada:

Mireille Laroche, Director General, Employment Insurance Policy.

Thursday, February 7, 2013

Canadian Criminal Justice Association:

Justin Piché, Member, Policy Review Committee.

John Howard Society of Canada:

Catherine Latimer, Executive Director.

Canadian Association of Elizabeth Fry Societies:

Kim Pate, Executive Director.

United Way of Calgary:

Loreen Gilmour, Director, Poverty Initiatives and Research.

Canadian Resource Centre for Victims of Crime:

Heidi Illingworth, Executive Director.

TÉMOINS

Le mercredi 6 février 2013

Richard Harris, député, Cariboo—Prince George, parrain du projet de loi.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Mireille Laroche, directrice générale, Politiques de l'assurance-emploi.

Le jeudi 7 février 2013

Association canadienne de justice pénale :

Justin Piché, membre du conseil d'examen des politiques.

Société John Howard du Canada :

Catherine Latimer, directrice générale.

Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry :

Kim Pate, directrice générale.

CentreAide Calgary :

Loreen Gilmour, directrice, Recherche et initiatives en matière de pauvreté.

Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes :

Heidi Illingworth, directrice générale.